



Juin 2025

UNION DES COMORES

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DES CRITÈRES DE RÉALISATION—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'UNION DES COMORES

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et les demandes de modifications de critères de réalisation et de dérogations pour non-respect des critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier :

- Le **communiqué de presse** résumant les points de vue du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par les services du FMI à l'attention du Conseil d'Administration du 24 juin 2025, à la suite des discussions qui se sont terminées le 13 mai 2025 avec les responsables de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques. Rédigé en utilisant les informations disponibles lors de ces discussions, le rapport a été finalisé le 10 juin 2025 ;
- La **déclaration des services du FMI** sur les développements récents ;
- La **déclaration de l'administrateur** de l'Union des Comores.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prémature les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web: <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Le Conseil d'Administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit en faveur de l'Union des Comores

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé aujourd'hui la quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit avec l'Union des Comores. L'achèvement de cette quatrième revue permet le décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,87 millions de dollars).
- La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante, malgré les difficultés rencontrées en 2024 liées à une longue transition politique et à des chocs extérieurs. Les autorités ont réitéré leur engagement envers l'agenda de réformes appuyé par l'accord au titre de la FEC et sont déterminées à faire preuve d'une appropriation renforcée du programme au cours de la période à venir.
- Les conditions économiques demeurent globalement stables, soutenues par des réserves extérieures adéquates et la poursuite de l'engagement dans le programme, malgré des pressions inflationnistes persistantes. La mise en œuvre du programme soutenu par la FEC continue à préserver la stabilité macroéconomique, à faire avancer les réformes structurelles nécessaires, et à mobiliser un soutien financier supplémentaire pour répondre aux importants besoins de développement et de financement du pays.

Washington – 25 Juin 2025: Le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,87 millions de dollars), portant le total des décaissements effectués dans le cadre de l'accord à environ 23,7 millions de dollars. D'une durée de quatre ans, cet accord a été approuvé le 1er juin 2023 (voir communiqué de presse n° 23/194) et donne accès à 32,04 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).

En complétant la quatrième revue, le Conseil d'administration a également approuvé les demandes des autorités concernant : (i) des dérogations pour non-respect des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur à fin décembre 2024, ainsi que du CRQ continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; (ii) la modification des CRQ de fin décembre 2025 sur les recettes fiscales et le solde primaire intérieur, afin de tenir compte des mesures correctives mises en œuvre à la suite du non-respect des CRQ à fin 2024.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la réalisation des objectifs du programme, des efforts significatifs et soutenus restent nécessaires pour maintenir la dynamique des réformes. Les autorités ont réaffirmé leur engagement envers le programme appuyé par la FEC et sont déterminées à renforcer l'appropriation du programme au cours de

la période à venir, en dépit des difficultés récentes. Deux des cinq CRQs ont été respectés à fin décembre 2024, et huit des onze repères structurels (RS) prévus entre fin novembre 2024 et fin mai 2025 ont également été atteints.

Le programme de réformes économiques des Comores, soutenu par l'accord FEC, vise à réduire les fragilités et à accroître la résilience économique en constituant les marges de manœuvre budgétaires, en réduisant les vulnérabilités liées à la dette, en renforçant le secteur financier et en améliorant la gouvernance. Les priorités stratégiques du programme restent inchangées et s'articulent autour de : (i) la mobilisation des recettes intérieures par des réformes visant à renforcer l'administration fiscale et douanière tout en rationalisant les exonérations fiscales ; (ii) la stabilisation du secteur financier, notamment par la restructuration de la banque postale publique SNPSF et le renforcement des capacités de supervision et de résolution bancaire de la Banque centrale ; et (iii) le renforcement de la gouvernance à travers des réformes de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption.

Les conditions économiques restent stables, quoique des risques persistent. La croissance du PIB réel est estimée à 3,3 % en 2024 et devrait atteindre 3,8 % en 2025, soutenue par l'investissement public et la reprise du crédit au secteur privé. L'inflation moyenne s'est établie à 5 % en 2024 et 7,3 % en glissement annuel en mars 2025, sous l'effet des pressions sur les prix des denrées alimentaires liées aux perturbations de l'offre causées par les cyclones et à une forte demande saisonnière. En conséquence, l'inflation moyenne pour 2025 a été révisée à la hausse, passant de 1,8 % à 3,8 %. La consolidation budgétaire a été moins soutenue que prévu, principalement en raison de recettes inférieures aux prévisions, mais un ajustement plus marqué est prévu pour 2025 grâce aux mesures correctives adoptées. La position extérieure reste stable, avec un déficit du compte courant estimé à 2,2 % du PIB et des réserves internationales couvrant 7,4 mois d'importations en 2024, un niveau qui devrait dépasser 8,5 mois sur la période du programme.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Nigel Clarke, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités comoriennes restent pleinement engagées dans leur programme de réformes appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), malgré les difficultés rencontrées en 2024, liées à une longue transition politique et à des chocs externes. Bien que la position extérieure demeure stable — soutenue par une accumulation continue de réserves — la dynamique économique s'est atténuée dans un contexte d'inflation alimentaire élevée et de chocs d'offre liés aux conditions climatiques. Ces défis mettent en lumière les vulnérabilités structurelles des Comores en tant que petit État insulaire fragile, caractérisé par une marge de manœuvre budgétaire limitée, une diversification insuffisante et une forte exposition aux risques climatiques et extérieurs.

La politique budgétaire reste axée sur une consolidation à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Bien que les résultats budgétaires de 2024 aient été inférieurs aux attentes, principalement en raison de recettes fiscales en deçà des prévisions, les autorités s'emploient à corriger ces insuffisances par des mesures visant à renforcer le contrôle douanier, améliorer la conformité des contribuables et recouvrer les arriérés fiscaux.

Le cadre de politique monétaire demeure judicieusement axé sur la préservation de la stabilité de l'ancrage à l'euro, tout en poursuivant une amélioration progressive de la gestion de la liquidité. Alors que l'inflation reste élevée, la BCC se tient prête à resserrer sa politique

en cas de pressions persistantes sur l'inflation ou les réserves. La banque centrale a renforcé sa capacité d'absorption de la liquidité et a commencé à publier son calendrier d'opérations, d'autres réformes étant prévues. Les avancées en matière de supervision bancaire, de planification de la résolution et de recapitalisation — notamment grâce à la mise en œuvre opérationnelle réussie de la nouvelle banque postale (BPC) — seront déterminantes pour renforcer la résilience du secteur financier.

Les réformes de gouvernance et institutionnelles se poursuivent, mais à un rythme variable. Parmi les réalisations majeures figurent l'opérationnalisation de la Chambre anti-corruption, le renforcement de la transparence budgétaire et l'adoption de nouveaux règlements de gestion budgétaire. Toutefois, des défis subsistent en matière de prévision de la liquidité et de gestion de trésorerie, de fiabilité de l'exécution budgétaire, ainsi que de capacités de mise en œuvre des réformes. Le renforcement du Comité de trésorerie, l'amélioration de la supervision des entreprises publiques et la poursuite de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques demeurent essentiels pour consolider la crédibilité budgétaire.

La mise en œuvre du programme a retrouvé son élan après un ralentissement fin 2024. La poursuite de l'engagement avec le FMI et les partenaires au développement sera essentielle pour préserver la stabilité macroéconomique, faire avancer les réformes, mobiliser des dons et financements supplémentaires, et combler les contraintes de capacités. »

Tableau 1. Comores : Principaux Indicateurs Economiques (2024-28)

Population (2018, en milliers) : 856

Principaux produits et exportations : Clous de girofle, ylang-ylang, vanille

Principaux marchés d'exportation : Asie, Union européenne

	2024 est.	2025 proj.	2026 proj.	2027 proj.	2028 proj.
Production					
Croissance du PIB réel (en %)	3.3	3.8	4.3	4.5	4.3
Emploi					
Chômage (en %)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prix					
Inflation, moyenne de la période (en %)	5.0	3.8	1.7	2.1	2.1
Finances de l'administration centrale					
Recettes et dons (en % du PIB)	16.2	17.8	17.2	16.8	16.7
Dépenses (en % du PIB)	19.2	19.6	18.9	18.7	18.8
Solde budgétaire (en % du PIB)	-3.6	-1.9	-1.7	-1.9	-2.1
Dette publique (en % du PIB)	33.7	36.3	37.7	37.9	39.3
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large (variation en %)	5.1	6.0	5.5	7.0	5.0
Crédit au secteur privé (variation en %)	1.6	8.7	5.2	5.7	5.5
Balance des paiements					
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-2.2	-3.1	-4.1	-3.6	-3.0
IDE (en % du PIB)	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6
Réserves (en mois d'importations)	7.4	7.7	8.4	7.8	9.5
Dette extérieure (en % du PIB)	30.0	31.3	33.8	34.7	36.5
Taux de change					
KMF/USD (moyenne de la période)	449.7

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.



10 juin 2025

UNION DES COMORES

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE DÉROGATIONS SUR CRITÈRES DE RÉALISATION NON ATTEINTS

RÉSUMÉ

Contexte. Les élections législatives de janvier 2025 ont renforcé la majorité du parti au pouvoir. L'activité économique s'est affaiblie en 2024 mais en fin d'année, elle a laissé apparaître des signes de reprise, qui se sont confirmés au cours des premiers mois de 2025. La croissance du PIB réel en 2024 est estimée à 3,3 %. L'inflation s'est révélée persistante, s'établissant en moyenne à 5 % en 2024 et atteignant 7,3 % en glissement annuel en mars 2025, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance du crédit intérieur s'est accélérée pour atteindre 9,6 % (en glissement annuel) en mars 2025, sous l'effet d'une augmentation soutenue du crédit à l'État et d'une reprise naissante du crédit au secteur privé, portée par le regain de la demande de la part des importateurs et par l'amélioration des perspectives pour les principaux exportateurs. Des phénomènes météorologiques violents, notamment le cyclone *Chido* en décembre, ainsi que le changement de direction dans l'administration fiscale, ont pesé sur les résultats budgétaires. La position extérieure reste toutefois stable, le pays maintenant son rythme d'accumulation des réserves, qui s'élevaient à 7,4 mois d'importations prospectives à fin décembre 2024.

Résultats obtenus dans le cadre du programme. Les autorités ont respecté deux des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) prévus pour fin décembre. Tous les objectifs indicatifs (OI) prévus pour fin décembre ont été atteints. Les autorités prennent actuellement des mesures correctives concernant les trois CRQ non respectés, à savoir ceux relatifs au plancher des recettes fiscales, au plancher du solde primaire intérieur et au plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les autorités se sont engagées à combler l'insuffisance de recettes fiscales et ont fixé des objectifs plus stricts en matière de finances publiques pour la fin de l'année 2025. Elles ont également apuré tous les arriérés extérieurs accumulés en 2025 et font progresser les discussions pour trouver des solutions aux autres arriérés extérieurs. En dépit de la fragilité du contexte, la mise en œuvre des réformes structurelles est en bonne voie puisque 8 des 11 repères structurels (RS), attendus entre fin novembre 2024 et fin mai 2025, ont été atteints. Les autorités proposent de reprogrammer trois RS, pour lesquels elles ont besoin de plus de temps : i) l'annexion à la loi de finances 2025 le plan de trésorerie répertoriant les dépenses obligatoires et les dates d'échéance des principaux impôts et taxes, de fin

décembre 2024 à fin juin 2025 ; ii) l'approbation par la BCC de plans de recapitalisation à échéance pour les institutions de dépôt ne respectant pas les exigences de fonds propres, de fin mars 2025 à fin septembre 2025 ; et iii) le recouvrement d'au moins 50 % des droits de douane non perçus au titre des régimes suspensifs qui étaient exigibles au 30 juin 2024, de fin décembre 2024 à fin septembre 2025.

Les actions préalables pour la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC comprennent des mesures portant sur les recettes qui s'inscrivent dans les actions correctives prises par les autorités pour les CRQ non remplis afin de démontrer leur ferme adhésion au programme et de remédier aux dérapages budgétaires : i) en adoptant un arrêté ministériel destiné à limiter aux médicaments, aux denrées périssables ou aux marchandises dangereuses (non interdites) l'application de la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) à la Direction générale des douanes (DGD) ; et ii) en adoptant un arrêté ministériel conférant à la DGD le pouvoir de recouvrer les arriérés de taxes et droits de douane dans l'Union des Comores. Les autorités demandent également une révision à la baisse des OI portant sur le programme « argent contre travail », l'aide à la subsistance et la formation technique afin de tenir compte des nouvelles projections de décaissements dans le cadre du programme appuyé par la Banque mondiale.

Entretiens. Les discussions se sont concentrées sur i) les résultats budgétaires de 2024 et les actions correctives à prendre en 2025 pour les CRQ non atteints, qui consistent en un resserrement des objectifs de recettes et de solde primaire intérieur pour fin 2025 ; ii) le nouvel élan à donner aux réformes des administrations fiscale et douanière et l'élargissement de l'assiette de l'impôt pour soutenir le rééquilibrage budgétaire à moyen terme ; iii) l'intensification des efforts de réforme de la gestion des finances publiques pour remédier aux difficultés récurrentes en matière de liquidité et de gestion de la trésorerie ; iv) la mise en service de la nouvelle banque postale, la Banque postale des Comores (BPC), et le renforcement du secteur financier ; et v) l'appui à la Chambre anti-corruption dans la mise en œuvre du programme de lutte contre la corruption du pays.

Les RS proposés visent à étendre l'ensemble de ces domaines de réforme.

Avis des services du FMI. Les services du FMI souscrivent aux demandes des autorités concernant : i) l'achèvement de la quatrième revue dans le cadre du programme appuyé par la FEC, ii) les dérogations pour non-respect de trois CRQ, et iii) les modifications des CRQ pour fin décembre 2025 sur les recettes fiscales et le solde primaire intérieur afin de tenir compte des mesures correctives des autorités.

Les services du FMI souscrivent également aux modifications des OI sur les dépenses sociales et des délais de trois RS.

Approuvé par
Costas Christou
(département Afrique)
et S. Jay Peiris
(département de la
stratégie, des politiques
et de l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 21 au 26 avril 2025 à Washington puis du 29 avril au 13 mai 2025 à Moroni. L'équipe des services du FMI était composée de Suchanan Tambunlertchai (cheffe de mission), de Mehdi El-Herradi, de Barima Kwame Gyesaw et de Tewodaj Mogues (tous du département Afrique), d'Anthony Ramarozatovo (département des finances publiques), de Rima Turk (représentante résidente), ainsi que d'Al-Mouksit Akim et de Moundhir Mhamadi (économistes locaux). M. Mohamed Cheik (bureau de l'administrateur pour l'Afrique australe) a également participé aux réunions. L'équipe de la mission a rencontré M. Abdourazak, ministre des Finances, M. Imani, gouverneur de la banque centrale, M. Nour Azali, Secrétaire général du gouvernement, ainsi que d'autres hauts responsables, des partenaires pour le développement et des représentants du secteur privé. Mason Stabile et Ignacio Gutiérrez (tous deux du département Afrique) ont contribué à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
ENTRETIENS	12
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	29
TABLEAUX	
1. État d'avancement des repères structurels, 2023–25	26
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29	32
3a. Opérations financières consolidées de l'État, 2023–2029 (en millions de francs comoriens)	33
3b. Opérations financières consolidées de l'État, 2023–29 (en pourcentage du PIB)	34
4. Situation monétaire, 2023–29	35
5a. Balance des paiements, 2023–2029 (en millions de francs comoriens)	36
5b. Balance des paiements, 2023–2029 (en millions de DTS)	37
5c. Balance des paiements, 2023–2029 (en pourcentage du PIB)	38
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025–39	39
7. Besoins et sources de financement extérieurs, 2025–28	40

8. Calendrier des décaissements, 2023–27	41
--	----

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	42
II. Le système de retraite aux Comores	46

APPENDICE

I. Letter of Intent	49
Attachment I. Memorandum of Economic and Financial Policies	52
Attachment II. Technical Memorandum of Understanding	79

CONTEXTE

1. Les élections législatives de janvier 2025 ont renforcé la majorité du parti au pouvoir.

Un an après l'élection présidentielle, des élections législatives ont eu lieu le 12 janvier et un nouveau scrutin a été organisé le 30 janvier dans quatre circonscriptions où la commission électorale avait constaté des irrégularités. Le parti du président Azali a remporté 31 des 33 sièges. Le gouvernement continue d'être confronté à plusieurs enjeux à court terme, notamment celui de faire avancer le programme de réformes appuyé par la FEC, auquel il reste attaché, ainsi que celui de relever des défis structurels de longue date, tels que la diversification économique, la croissance inclusive et les vulnérabilités liées aux conditions climatiques extrêmes.

2. Le programme appuyé par la FEC reste sur la bonne voie, mais les résultats se sont dégradés et des efforts considérables doivent être déployés pour relancer la dynamique de réforme.

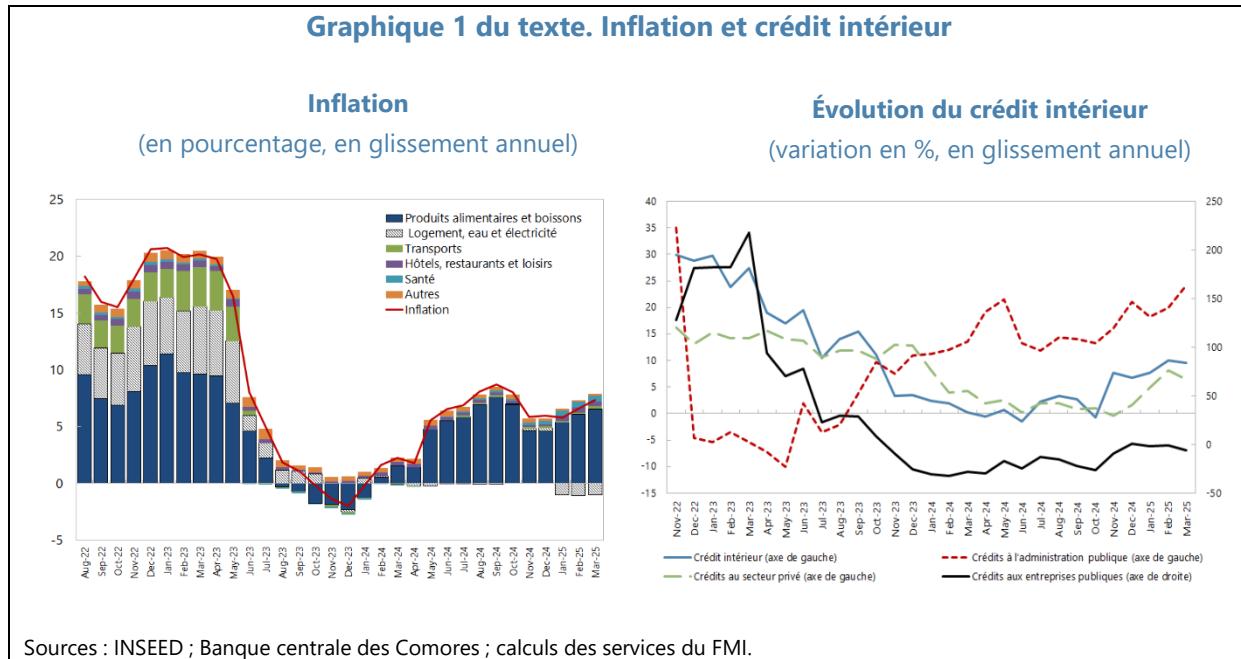
Les autorités ont rempli deux des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) pour fin 2024, mais elles n'ont pas respecté le CRQ continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs et les CRQ budgétaires portant sur les recettes fiscales et le solde primaire intérieur. Les insuffisances importantes constatées sur ces deux derniers CRQ tiennent à des phénomènes climatiques extrêmes, à des changements à la tête de l'administration des recettes ainsi qu'aux difficultés liées aux réformes en cours portant sur la GFP et la mobilisation des recettes. En revanche, les trois objectifs indicatifs (OI) pour la fin d'année ont été atteints et 8 des 11 repères structurels (RS), attendus entre fin novembre 2024 et fin mai 2025, l'ont également été. Dans un contexte de fragilité, l'accord au titre de la FEC reste un point d'ancrage fondamental pour les politiques publiques et les réformes, jouant un rôle catalyseur pour attirer des financements extérieurs et encourager l'investissement.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

3. L'activité économique a faibli sur fond de montée des tensions inflationnistes en 2024 (graphique 1 du texte) mais en fin d'année, elle a laissé apparaître des signes de reprise, qui se sont maintenus au cours des premiers mois de 2025.

La croissance du PIB réel en 2024 est estimée à 3,3 %. L'inflation est restée élevée, s'établissant en moyenne à 5 % en 2024 et atteignant 7,3 % en glissement annuel en mars 2025 en raison d'effets de base, de chocs sur l'offre provoqués par les fortes précipitations et les inondations dues au cyclone *Chido* en décembre, ainsi que de la forte demande liée au ramadan, contribuant à la hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance du crédit intérieur s'est accélérée pour atteindre 9,6 % (en glissement annuel) en mars 2025, sous l'effet d'une augmentation soutenue du crédit à l'État et d'une reprise du crédit au secteur privé. Les emprunts de l'État font apparaître des financements auprès de banques intérieures pour des dépenses liées aux importations et l'aide aux entreprises publiques (qui ont retrouvé l'accès au financement du commerce extérieur après l'apurement des arriérés en 2024 mais dont l'accès au crédit reste restreint). La croissance du crédit au secteur privé a augmenté de 6,5 % en

moyenne (en glissement annuel) au premier trimestre de 2025, portée par la reprise de la demande des importateurs et l'amélioration des perspectives pour les principaux exportateurs.



4. Les recettes fiscales se sont inscrites en deçà des projections à la fin de l'année 2024, résultant en une détérioration du solde primaire intérieur. Les recettes fiscales à la fin de l'année ont diminué de 0,1 point de pourcentage du PIB en glissement annuel (tableau 1 du texte) et ont été inférieures de 0,4 % du PIB aux prévisions établies lors de la troisième revue. Cette insuffisance trouve son origine, en premier lieu, dans les résultats des taxes sur les échanges internationaux, inférieures de 0,3 point de pourcentage du PIB aux projections réalisées lors de la troisième revue. Le deuxième facteur se situe dans les taxes sur les biens et services (0,1 point de pourcentage du PIB de moins que les prévisions). Les mauvais résultats en matière de recouvrement des impôts auprès des entreprises publiques, l'affaiblissement de l'administration des douanes ainsi que les arriérés impayés au titre des régimes suspensifs ont également contribué à ce déficit de recettes. Le niveau plus élevé que prévu des recettes non fiscales n'a que partiellement compensé les mauvais résultats en matière de recettes fiscales. Le total des recettes intérieures s'est donc établi à 0,3 point de pourcentage du PIB en dessous des prévisions et 0,5 % du PIB en dessous du montant de l'année précédente. Dans le même temps, l'important afflux de subventions aux projets par rapport à 2023 a contenu la baisse des recettes et des subventions à 0,3 point de pourcentage du PIB en glissement annuel. S'agissant des dépenses, les dépenses primaires récurrentes ont été plus élevées que prévu car celles consacrées aux biens et services ont augmenté et dépassé les projections de 0,4 point de pourcentage. Dans l'ensemble, l'amélioration du solde primaire intérieur à -1,7 % du PIB a été inférieure aux attentes de 0,5 point de pourcentage du PIB. Ce déficit a été financé par des emprunts plus importants que prévu auprès de banques commerciales, ce qui a également compensé un financement extérieur plus faible que prévu. Toutefois, le déficit global a été plus important qu'attendu car le niveau des investissements financés sur ressources extérieures a été inférieur aux prévisions. Les autorités ont poursuivi leur vaste opération de réduction nette des

arriérés intérieurs, qui s'élèvera à 4,5 milliards de KMF (0,7 % du PIB) d'ici à la fin de l'année, et elles poursuivent une stratégie à moyen terme visant à réduire progressivement le stock d'arriérés intérieurs de 27,1 milliards de KMF accumulé entre 2009 et 2020¹.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : évolution budgétaire

	KMF millions		Variation en glissement annuel	% du PIB			
	Résultats			Résultats	Projection	Résultats	
	2023	2024					
Recettes et dons, total	99,785	106,317	6.5	16.5	16.4	16.2	
Recettes	61,717	63,822	3.4	10.2	10.1	9.7	
<u>Fiscales</u>	49,631	53,176	7.1	8.2	8.5	8.1	
Impôts sur le Revenu	7,985	8,184	2.5	1.3	1.1	1.2	
Impôts sur les Biens et Services	15,727	15,742	0.1	2.6	2.5	2.4	
Droits accises	17,828	20,831	16.8	3.0	3.2	3.2	
Autres impôts	495			0.1	0.1		
Impôts sur le commerce extérieur	7,595	8,419	10.8	1.3	1.6	1.3	
<u>Non-fiscales</u>	12,085	10,646	-11.9	2.0	1.5	1.6	
<u>Dons</u>	38,069	42,495	11.6	6.3	6.3	6.5	
Subventions budgétaires	15,191	6,251	-58.9	2.5	0.8	1.0	
Subventions de projets	22,878	36,245	58.4	3.8	5.5	5.5	
Dépenses et prêts nets, total	107,860	125,451	16.3	17.9	19.9	19.2	
Dépenses courantes	77,237	87,988	13.9	12.8	11.4	13.4	
<u>Dépenses courantes primaires</u>	70,500	68,228	-3.2	11.7	10.3	10.4	
Traitements et salaires	31,500	32,512	3.2	5.2	5.0	5.0	
Biens et services	18,450	19,500	5.7	3.1	2.5	3.0	
Transferts	20,550	16,216	-21.1	3.4	2.8	2.5	
<u>Intérêts de la dette</u>	2,253	2,050	-9.0	0.4	0.3	0.3	
Dette extérieure	1,695	1,945	14.7	0.3	0.3	0.3	
Dette intérieure	557	104	-81.3	0.1	0.02	0.02	
<u>Maintenance des projets</u>	1,496	9,689	547.7	0.2	0.2	1.5	
<u>Assistance technique</u>	2,988	8,022	168.4	0.5	0.5	1.2	
Dépenses en capital	30,623	37,463	22.3	5.1	8.5	5.7	
Budgétaires (fin. ressources propres)	13,244	11,507	-13.1	2.2	1.8	1.8	
Financées sur ressources extérieures	17,379	25,956	49.3	2.9	6.7	4.0	
Soldes							
Solde primaire	-12,332	-11,225	9.0	-2.0	-1.2	-1.7	
Solde primaire intérieur, ajusté ¹	-16,192	-15,051	7.1	-2.7	-1.8	-2.3	
Solde global	-8,075	-19,134	137.0	-1.3	-3.5	-2.9	
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	584	-4,306	-837.9	0.1		-0.7	
Extérieure	185	189	2.2	0.03		0.03	
Intérieurs	399	-4,494	-1,227.3	0.1		-0.7	

Sources : ministère des Finances des Comores ; calculs des services du FMI.

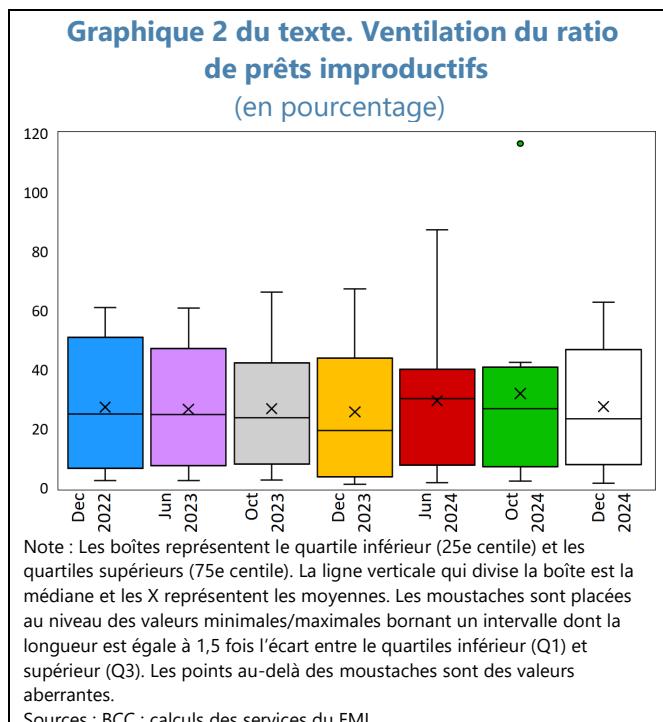
¹ Cela correspond à la définition du solde primaire intérieur d'après le PAT du rapport relatif à la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.

¹ D'après le rapport d'audit achevé à la fin de l'année 2023. Voir le rapport des services du FMI relatif à la troisième revue (§22 ; tableau 1 du texte et § 9 du MPEF).

5. Sous l'effet d'une poussée de la demande d'importations, conjuguée à des exportations en berne, le déficit courant s'est creusé en 2024, bien que dans des proportions moins importantes que prévues. Le déficit courant s'est creusé à 2,2 % du PIB en 2024, contre 1,5 % en 2023, ce qui tient en grande partie à une détérioration de la balance commerciale, la demande d'importations de riz et de produits pétroliers ayant fortement augmenté au second semestre. Les exportations sont restées faibles, en particulier pour les clous de girofle et la vanille (respectivement en baisse de 26 % et 63 % en glissement annuel). Les transferts courants, principalement les envois de fonds et les dons-projets, ont largement compensé le déficit commercial, aidant à contenir le creusement du déficit courant. Les compte de capital et d'opérations financières a enregistré un excédent d'environ 38,6 millions de dollars, soit près du double des 19,6 millions de dollars de 2023. Ces entrées, essentiellement concessionnelles, ont plus que financé le déficit de la balance courante et ont contribué à un excédent global de 1,2 % du PIB, portant l'accumulation de réserves de change de 321,0 millions de dollars en 2023 à 340,1 millions de dollars en 2024 (contre 393 millions de dollars prévus lors de la troisième revue), soit 7,4 mois d'importations prospectives, largement au-dessus du seuil d'adéquation fixé à 6,8 mois.

6. Le système financier demeure vulnérable. Les actifs du système financier représentaient environ 35 % du PIB à la fin de l'année 2024, sachant que trois des neuf institutions de dépôt (quatre banques commerciales, quatre réseaux de microfinancement et la banque postale publique SNPSF) détenaient 66 % des dépôts et 70 % des actifs du système. Cinq institutions financières (dont la SNPSF) accusaient des pertes à la fin de l'année 2024. Les fonds propres négatifs des quatre établissements insolubles (hors SNPSF)² équivalaient à 0,8 % du PIB. Le ratio des prêts improductifs s'est maintenu aux alentours de 13,6 % à la fin de l'année 2024 (tableau 2 du texte).

7. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables mais le pays conserve un risque élevé de surendettement³. En 2026, l'un des quatre indicateurs de la dette extérieure (le ratio service de la dette extérieure/exportations) dépasse le seuil, tandis que le ratio service de la dette/recettes se situe au niveau du seuil. Bien que le dépassement soit ponctuel et marginal, la récurrence des arriérés



² Les données de fin 2024 sur les fonds propres réglementaires ne sont pas encore disponibles pour la SNPSF.

³ Cette évaluation repose sur l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de novembre 2024 réalisée dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et aucun changement notable n'a été apporté à l'AVD depuis lors.

extérieurs, qui enfreint le CRQ fixé dans le cadre du programme appuyé par la FEC, et l'assiette fiscale limitée font partie des facteurs qui posent des risques importants pour la viabilité de la dette. Parmi les principaux facteurs d'atténuation figure la solidité continue des envois de fonds, qui renforce la viabilité extérieure.

Tableau 2 du texte. Union des Comores : indicateurs de solidité financière du secteur financier, 2016–2024 (en pourcentage)									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023 ¹	2024 ^{1,2}
Adéquation du capital									
Capital réglementaire sur actifs pondérés par le risque	20	21	22	28	25	8	11	11	N.A.
Qualité des actifs									
Prêts non-performants sur prêts bruts	22	25	24	23	24	17	14	14	14
Prêts non-performants nets des provisions sur capital	39	49	41	29	35	23	33	29	42
Recettes et rentabilité									
Rendement sur fonds propres	9	-1	0	-1	-8	-1	9	-2	1
Liquidité									
Actifs liquides sur passifs à courts-terme		85	94	89	104	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Dépôts sur prêts non-interbancaires totaux	123	132	135	155	163	137	135	143	

Sources : Banque Centrale des Comores (BCC), et estimations des services du FMI.

(1) Estimations et calculs des services du FMI basés sur les données de la BCC. En raison du manque de personnel au sein du Département de Supervision, la BCC n'a pas communiqué les ISF depuis fin décembre 2020.

(2) Fin décembre 2023. Données non-auditées.

PERSPECTIVES ET RISQUES

8. Les projections macroéconomiques de référence restent globalement inchangées par rapport à la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. La croissance devrait atteindre 3,8 % en 2025, portée par un retour progressif du crédit au secteur privé vers sa tendance à long terme, par un rebond des échanges commerciaux et par la poursuite de projets d'investissement public, parmi lesquels le centre hospitalier El Maarouf et l'hôtel Galawa. L'inflation moyenne pour 2025 a été révisée à la hausse à 3,8 % (1,8 % lors de la troisième revue) pour tenir compte de l'évolution récente des prix. La projection de la croissance à moyen terme d'environ 4½ % demeure sujette à l'application continue de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles avisées. Le déficit courant devrait se creuser pour atteindre 3,1 % du PIB en 2025, tiré en partie par l'importation, en début d'année, de six générateurs d'une valeur de 0,3 % du PIB pour faire face aux coupures de courant persistantes et généralisées. À moyen terme, le déficit courant devrait osciller aux alentours de 3 % du PIB (contre 4 % lors de la troisième revue), soutenu par le maintien d'envois de fonds importants en provenance de la diaspora. Les réserves officielles brutes devraient se maintenir à un niveau supérieur à 8,5 mois d'importations anticipées.

9. Les perspectives à court terme sont exposées à des risques de détérioration importants. La tendance ascendante de l'inflation des prix des produits alimentaires, les coupures d'électricité récurrentes et l'intensification des pénuries d'eau pourraient exacerber les tensions sociales et mettre en péril la stabilité macroéconomique. Les phénomènes météorologiques extrêmes constituent une menace constante pour la croissance et les finances publiques. La

fragmentation géoéconomique mondiale qui persiste est à l'origine de risques externes car elle pourrait avoir un effet négatif sur les échanges commerciaux, en particulier les importations de pétrole et de produits alimentaires. Cela dit, compte tenu de l'étroitesse de la base d'exportation des Comores et de l'intégration limitée du pays dans les chaînes de valeurs mondiales, la transmission directe de chocs mondiaux sur les échanges devrait être modérée. Une baisse plus forte que prévue de l'aide publique au développement (APD) pourrait limiter l'investissement public et les dépenses sociales, qui sont tributaires de l'aide extérieure, tandis que l'affaiblissement de la demande extérieure pourrait affecter les recettes d'exportation et les entrées de devises. Les facteurs de révision à la hausse comprennent des bienfaits plus importants ou rapides que prévu liés à l'adhésion à l'OMC ainsi qu'un effet plus fort que prévu de projets d'investissement privés et publics sur la croissance. (Voir l'annexe I pour la matrice d'évaluation des risques et les ripostes des pouvoirs publics.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

10. Les résultats sur le plan des objectifs quantitatifs se sont détériorés (tableau 3 du texte).

- L'OI de septembre et le CRQ de décembre relatifs aux recettes fiscales n'ont pas été satisfais (10 et 5 % de moins que les valeurs ciblées, respectivement).
- Si l'OI de septembre relatif au solde primaire intérieur a été largement atteint, le CRQ de décembre n'a pas été rempli.
- L'OI de septembre, le CRQ de décembre et l'OI de mars 2025 relatifs aux réserves internationales nettes (RIN) ont été satisfais.
- Les autorités ont respecté le CRQ continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle mais elles ont de nouveau manqué celui lié à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (voir §20).
- Les OI de septembre et décembre relatifs à la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets ainsi que ceux portant sur les transferts sociaux ont été atteints. Il est proposé de revoir à la baisse les OI portant sur le programme « argent contre travail », l'aide à la subsistance et la formation technique pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2025, sur la base de la mise à jour des projections de décaissement.

Tableau 3 du texte. Union des Comores : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, septembre 2024 — mars 2025

(montants exprimés en millions de francs comoriens, chiffres cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024				2025			
	Fin Septembre		Fin Décembre		Fin Mars			
	Objectifs Indicatifs		Critères de Réalisation Quantitatifs		Objectifs Indicatifs			
Critères de Réalisation Quantitatifs¹								
1. Plancher sur les recettes fiscales	42,553.4	38,332.4	Non-Atteint	56,085.4	53,175.6	Non-Atteint	12,497.0	
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²	-8,657.0	-6,409.5	Atteint	-8,924.7	-11,224.6	Non-Atteint	-6,292.8	
3. Plancher sur les réserves internationales nettes	111,776.6	125,789.5	Atteint	112,204.0	130,148.5	Atteint	112,130.3	122,701.5
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	Atteint	0.0	
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0	3.4	Non-Atteint	0.0	0.7	Non-Atteint	0.0	2.1
Objectifs indicatifs⁴								
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0	-3,176.7	Atteint	0.0	-4,494.5	Atteint	0.0	
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	264.7	457.6	457.6	457.6	457.6	Atteint	...	
8. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.	3,919.9	2,385.5	2,385.5	Atteint	2,833.0	2,385.5	Atteint	353.1
Postes pour mémoire								
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	27			78			14	

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²À partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Concernant les arriérés extérieurs, le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

11. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour maintenir les réformes structurelles et atteindre les repères structurels manquants.

- Sur les deux RS de fin décembre liés à la gestion des finances publiques, celui relatif à l'adoption d'un arrêté ministériel définissant les dépenses obligatoires et créant un Comité de trésorerie a été respecté. En revanche, le RS consistant à annexer à la loi de finances 2025 le plan de trésorerie répertoriant les dépenses obligatoires et les dates d'exigibilité des taxes et impôts principaux n'a pas été respecté car les autorités n'ont pas été en mesure de produire un plan de trésorerie cohérent. Il est proposé de décaler ce RS au 30 juin 2025.
- Les autorités ont respecté le RS continu (à partir du 1^{er} janvier) au titre duquel la BCC est tenue de transmettre à la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) et au Trésorier payeur général de l'Union (TPGU) le solde journalier de chaque compte de l'État.
- Les deux RS sur les données relatives à la dette extérieure ont été respectés : i) le RS de fin 2024 consistant pour le ministère des Finances à demander à ses créanciers un échéancier mis à jour du service de la dette à moyen terme (2025–2027) pour l'ensemble de la dette décaissée à fin 2024 ; ii) le RS continu, applicable à partir du 15 janvier 2025, consistant pour la Direction de la dette à transmettre au FMI et à la BCC le rapport mensuel sur la dette extérieure établi à l'aide du logiciel CSDRMS.

- Le RS de fin décembre consistant pour la Direction générale des douanes à recouvrer au moins 50 % des droits de douane non recouvrés au titre des régimes suspensifs et devenus exigibles au 30 juin 2024 n'a pas été respecté. Il a été proposé de le reprogrammer au 30 septembre 2025.
- Trois RS ont été atteints bien en avance par la BCC : i) les inspections sur place des banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit ont été achevées en octobre (RS pour fin décembre) ; ii) un agrément bancaire pour la nouvelle banque postale (BPC) a été délivré en janvier (RS pour fin mars) ; iii) les statuts de la BCC ont été promulgués par le Président en mars (RS pour fin avril).
- Un des deux RS portant sur le secteur financier a été atteint : i) le RS pour fin mars consistant pour la BCC à approuver les plans de recapitalisation à échéance officiels des institutions de dépôt ne respectant pas les exigences de fonds propres n'a pas été atteint car certaines banques ont tardé à transmettre leurs propositions de plans ; il est proposé de le reporter au 30 septembre. ii) le RS pour fin mai consistant à transmettre au Président le rapport définitif sur les prêts non-performants de 2024 a été respecté.

ENTRETIENS

A. Politique budgétaire

12. Les mesures correctives crédibles pour les CRQ de fin 2024 non respectés relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur supposent une accélération du consolidation des finances publiques en 2025. L'insuffisance de recettes fiscales et, par conséquent, le non-respect de l'objectif de solde primaire intérieur, s'expliquent en grande partie par l'affaiblissement de l'administration des douanes. Ces problèmes se traduisent par l'insuffisance des efforts mis en œuvre pour recouvrer les arriérés de droits de douane au titre des régimes suspensifs (RS pour fin décembre non atteint). La récente assistance technique (AT) du FMI dispensée par le département des finances publiques (FAD) a également révélé des applications obsolètes de droits d'accise et de taxes à la consommation sur des bases incorrectes ainsi qu'un recours excessif à la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) pour les biens importés. Elle a également fait apparaître que la Direction générale des douanes (DGD) ne recourait pas de taxes sur ces biens par la suite. Pour rattraper les deux CRQ relatifs aux finances publiques qui ont été manqués, les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives au cours du restant de l'année 2025, ce qui contribuera à relancer la dynamique des recettes (tableau 7 du texte). Les mesures prévues sont les suivantes : i) la publication d'un arrêté ministériel destiné à limiter le nombre de produits admissibles à la procédure IM9 et d'un autre arrêté visant à habiliter la DGD à recouvrer des arriérés de taxes et de droits de douanes (actions préalables proposées) ; ii) la publication d'une circulaire établissant les modalités de calcul des droits de douane et taxes assimilées (DDA), de la taxe à la consommation (TC) et des droits d'accises (DA) sur les importations (RS proposé pour fin juin), iii) le paramétrage du logiciel SYDONIA pour garantir l'exactitude du calcul de la taxe à la consommation et des droits d'accises *ad valorem* (RS proposé pour fin septembre) et iv) le recouvrement d'au moins 1 milliard

de KMF d'arriérés d'impôts dus par l'entreprise publique chargée de l'importation de produits pétroliers, la SCH, d'ici à la fin septembre (RS proposé). Ces mesures correctives devraient porter leurs fruits rapidement en générant 3 milliards de KMF de recettes fiscales supplémentaires (tableau 4 du texte), et entraîner un resserrement des objectifs de recettes fiscales et de solde primaire intérieur pour fin septembre et fin décembre 2025, et se traduire par un rythme de rééquilibrage budgétaire considérablement plus élevé en 2025, à 1,0 point de pourcentage du PIB (contre un rythme de 0,3 point de pourcentage du PIB attendu au moment de la troisième revue). En cas de dérapages dans la mise en œuvre de ces mesures, les autorités seraient contraintes d'envisager une limitation des dépenses courantes, en particulier les rémunérations et les transferts. Par exemple, le maintien des transferts à un niveau stable en pourcentage du PIB offre à peu près le même rendement que les mesures correctives appliquées aux recettes.

Tableau 4 du texte. Union des Comores : estimations des recettes fiscales provenant des mesures correctives au cours du deuxième semestre de 2025, en millions de francs comoriens

Mesures	Recettes fiscales	Type de recettes fiscales
Correction de l'application de la base de la taxe à la consommation sur les produits d'importation entièrement taxés	122.4	Taxes sur les biens et services
Régularisation du régime douanier IM9 qui a dépassé le délai de régularisation/paiement	1,715.2	Taxes sur le commerce international
Correction de l'application de la base d'imposition pour les droits d'accises ad valorem sur les importations	202.0	Taxes d'accises
Recouvrement des arriérés de TIPP auprès de SCH	1,000.8	Taxes d'accises
Total	3,040.4	

Source : estimations des services du FMI, sur la base des données fournies par les autorités et des calculs dans le projet de rapport d'assistance technique : « Vers une évaluation des dépenses fiscales relatives aux taxes indirectes », par Anne-Marie Geourjon et Emilie Caldeira.

13. La trajectoire de rééquilibrage à moyen terme devrait être maintenue afin de préserver l'objectif de retour à un risque modéré de surendettement d'ici à 2028. La trajectoire actuelle suppose une augmentation régulière des recettes fiscales d'au moins 0,3 point de pourcentage du PIB par an, soutenue par des réformes structurelles de l'administration des recettes et de la politique fiscale, et une normalisation des dépenses d'investissement public une fois que les dépenses engagées auront été décaissées. Les mesures correctives prises en matière de recettes pour compenser les faibles résultats budgétaires de 2024 contribueront à ramener les chiffres sur la trajectoire envisagée à moyen terme. Ces stratégies devraient porter le solde primaire intérieur à -0,6 % du PIB d'ici à 2027 (dans le cadre du périmètre budgétaire tel qu'il a été modifié lors de la revue précédente).

14. Le projet de protection sociale financé par la Banque mondiale reste le seul programme de dépenses sociales ciblées dans le pays. Le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs (PFSS-RRC) a fourni des transferts monétaires à plus de 40 000 ménages depuis juillet 2023, dont 4 327 qui ont reçu des transferts ponctuels à la suite des

graves inondations d'avril-mai 2024. Parmi les 40 000 bénéficiaires, 19 340 ménages, dont plus de la moitié sont sous la responsabilité de femmes, disposent également d'une composante distincte d'incitation au travail, lancée en avril 2024. Ce projet devrait être clôturé d'ici à décembre 2026. Les autorités ont manifesté leur intérêt de voir le projet renouvelé et le ministre des Finances, en concertation avec le ministre de la Santé et de la Protection sociale, entend formuler une demande officielle dans ce sens à la Banque mondiale. Dans le même temps, des enveloppes budgétaires affectées de façon régulière à la santé et l'éducation garantissent un certain niveau de dépenses sociales à l'ensemble de la population. Les autorités portent également leur attention sur les risques pesant sur la viabilité de la caisse de retraite. Elles commencent ainsi à prendre des mesures destinées à augmenter les cotisations mais les réformes plus globales n'ont pas encore été définies (l'annexe II donne une vision d'ensemble de la situation des retraites aux Comores).

Réformes structurelles des finances publiques

15. Les autorités sont déterminées à donner un nouvel élan aux réformes de l'administration fiscale, en s'appuyant sur l'assistance technique du FMI. À la demande des autorités, le FMI affectera un nouveau conseiller en administration fiscale résident à Moroni pour aider la Direction générale des impôts (DGI) à améliorer la mobilisation des recettes⁴, à apurer les arriérés d'impôts persistants et à libérer le potentiel fiscal du pays :

- La DGI peut exploiter des données provenant de différentes sources, par exemple les recensements économiques et les bases de données de clients des principales entreprises publiques, pour identifier et immatriculer de nouveaux contribuables à la Direction des grandes et moyennes entreprises (DGME), ce qui contribuerait à atteindre le repère structurel de fin 2025 consistant à augmenter le nombre de contribuables actifs d'au moins 20 %. La DGME doit également assurer le recouvrement de l'impôt auprès des principales entreprises publiques.
- L'identification de nouveaux contribuables sur la base de l'audit des données fiscales et douanières à l'aide de l'interconnexion SIGT-SYDONIA (RS de fin juin 2025) devrait être lancée sans plus attendre.
- L'interconnexion des bases de données de l'ensemble des bureaux de la DGI dans les trois îles (RS proposé pour fin avril 2026) renforcera le suivi des contribuables ainsi que le recouvrement des recettes fiscales, en même temps qu'elle améliorera la fiabilité et l'actualité des données.

16. Les réformes de l'administration des douanes porteront sur la gouvernance, l'application de la loi et le recouvrement. En plus des mesures à court terme visant à rattraper les objectifs manqués (§12), la DGD cherche à mettre en œuvre d'autres réformes structurelles :

- Pour une plus grande transparence, les droits de douane sur les importations, les droits

⁴ Les arriérés d'impôts à la DGI étaient estimés à 414 millions de francs comoriens à fin 2024.

d'exportation et les taxes alignés sur le code du Système Harmonisé (SH) de 2022 seront publiés sur le site Internet de la DGD.

- Pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), la DGD se chargera directement dans SYDONIA du calcul de la TIPP sur la base des relevés mensuels de sortie de l'entrepôt d'hydrocarbures, en étroite collaboration avec la SCH.
- Pour lutter contre les utilisations frauduleuses de numéros d'identification fiscale (NIF) pour les importations, la DGD désactivera dans SYDONIA tous les NIF non reconnus par la DGI d'ici à fin juillet 2025 (RS proposé).
- Dans le cadre du Plan stratégique 2024–2027 et du Plan d'action post-accession à l'OMC, les autorités prendront une série de mesures relatives à la valeur en douane et à la facilitation du commerce, y compris, entre autres, la mise en place du guichet unique électronique, la formation d'un comité de recours, la réglementation des commissaires en douane et l'amélioration de la gestion des risques et de la sélectivité des contrôles.

17. L'unité de politique fiscale (UPF) a commencé à travailler à une analyse des dépenses fiscales (RS pour fin octobre), avec l'appui du FMI. Il reste encore beaucoup de travail à l'UPF pour mettre à jour les taux d'imposition dans les codes des impôts et dresser un inventaire des législations fiscales et douanières ainsi que de toutes les mesures exceptionnelles. Cet exercice, qui sert également de formation aux membres de l'UPF, permettra de détecter les mesures de réforme à inclure dans la loi de finances 2026, ce qui constituera une première étape dans la suppression progressive des exonérations fiscales. À moyen terme, l'UPF sera chargée d'élaborer une stratégie visant à compenser les pertes de recettes qui pourraient être enregistrées lorsque certaines taxes ne seront plus perçues en douane, conformément à l'accord d'accession à l'OMC des Comores.

18. Les procédures budgétaires continuent d'être entravées par des lacunes dans la gestion des finances publiques (GFP), d'importantes corrections ayant été nécessaires pour les chiffres de l'exercice 2024. Malgré un soutien important apporté dans le cadre de l'AT, le comité chargé d'établir les tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) sur une base trimestrielle fonctionne avec des capacités et des ressources limitées. Dans la mesure où le travail de ce comité fait l'objet d'une surveillance limitée, la responsabilité d'examiner les données du TOFE incombe à l'équipe-pays du FMI et, jusque récemment, à un expert résident de l'AT. Un soutien continu de l'AT s'impose et il est nécessaire d'affecter davantage de personnel au TOFE. L'examen des données de 2024 a révélé, par exemple, que les dépenses consacrées au projet du centre hospitalier El Maarouf n'avaient pas été prises en compte dans les investissements intérieurs, car l'établissement des données par les autorités n'a pas permis de retracer avec précision les décaissements extérieurs pour le projet lorsque ses sources de financement ont changé au début de l'année 2024. La comptabilisation du projet en bonne et due forme a entraîné une dégradation du solde primaire intérieur sur l'ensemble de l'année 2024, y compris les trimestres clôturés en mars et juin, pris en

compte dans la troisième revue (de 1,1 million et 1,9 million de KMF, respectivement)⁵. Les données corrigées du TOFE 2024 seront publiées d'ici à la fin du mois d'août 2025 (RS). À l'avenir, la procédure de validation et de publication en temps opportun du TOFE pourrait être facilitée par la récente nomination du Directeur des études et réformes économiques et financières au sein du ministère des Finances, dont les responsabilités englobent la supervision de la procédure d'établissement du TOFE. Entre-temps, les autorités ont commencé à déployer la Stratégie de réforme de la GFP 2024–2033, en commençant par la publication de la loi de finances 2025 en décembre 2024. Elles ont également convenu de transmettre au FMI les grandes lignes de la loi de finances 2026 d'ici à fin septembre 2025 (RS proposé). Afin d'améliorer encore les procédures budgétaires, plusieurs textes d'application du décret présidentiel sur le Règlement de gestion budgétaire et comptabilité publique (RGBCP) seront adoptés d'ici à la fin de l'année (RS proposé). Une réforme en plusieurs étapes du calendrier budgétaire est également envisagée, à la suite des recommandations du département des finances publiques du FMI.

19. Des mesures sont prises pour améliorer la gestion de la trésorerie, mais il reste encore beaucoup à faire. La définition des dépenses obligatoires et la création du Comité de trésorerie (RS pour fin 2024) ne se sont pas encore traduites par des améliorations notables de la gestion des flux de trésorerie. La planification et l'exécution des paiements au titre de la dette extérieure ne sont pas encore correctement intégrées, et les données sur les recettes fiscales ne sont disponibles qu'avec un décalage (contrairement à celles sur les recettes douanières). Étant donné que les autorités n'ont pas produit les plans détaillés de trésorerie et ne les ont pas annexés à la loi de finances 2025 (RS pour fin 2024), le Comité de trésorerie a proposé de reprogrammer le RS à fin juin 2025. Le soutien continu apporté par le FMI dans le cadre de l'assistance technique aidera le Comité de trésorerie à produire le plan de gestion de trésorerie demandé, à en améliorer la qualité et la disponibilité ainsi qu'à en assurer le suivi. À la suite de la nomination du directeur de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) (action préalable dans la troisième revue), il est prévu de mettre en place une Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et le Compte général de l'administration et des finances (CGAF), dans le but d'assurer la centralisation financière et comptable. À terme, l'ACCT reprendra la responsabilité de la gestion du Compte unique du Trésor (CUT) à la place du Trésorier payeur général de l'Union (TPGU). Parallèlement, la BCC transmet à la DGCPT, au TPGU et au FMI les soldes quotidiens des comptes de l'État qu'elle héberge (RS continu à partir de janvier 2025). Les autorités ont recensé 19 comptes inactifs ou avec des soldes nuls, qu'elles s'engageront à clôturer et dont elles transfèreront les soldes restants sur le CUT (RS proposé pour fin juin 2025).

20. La nomination du directeur de la Direction de la gestion des participations de l'État et du suivi des performances financières des établissements et entreprises publics devrait améliorer la surveillance des entreprises publiques. Les autorités ont sollicité une AT pour l'élaboration d'un plan d'action et de textes d'application visant à accompagner la nouvelle loi sur les entreprises publiques. Pour améliorer la gouvernance et la responsabilisation, les autorités

⁵ Cette correction a des implications limitées sur le programme. Le CRQ de juin 2024 sur le solde primaire intérieur est toujours respecté tandis que l'OI de mars 2024 a été manqué de peu (moins de 200 millions de KMF).

devraient veiller à ce que les conseils d'administration des principales entreprises publiques soient nommés en temps opportun et à ce que la direction dispose du personnel adéquat. L'audit financier des principales entreprises publiques se poursuivra. Les résultats et les principales recommandations seront mis à profit pour élaborer les premiers plans de restructuration des entreprises publiques, à mettre en oeuvre avec l'appui des principaux partenaires pour le développement (la Banque mondiale, par exemple)⁶.

Problèmes liés à la dette

21. Les autorités ont pris des mesures correctives pour remédier au non-respect du CRQ relatif à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et elles mettent en œuvre leur stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. Les faiblesses constatées au niveau de la gestion de la trésorerie, des liquidités et de la dette continuent d'empêcher le pays d'honorer le service de sa dette extérieure en temps voulu, ce qui se traduit par l'accumulation d'arriérés auprès de plusieurs créanciers bilatéraux et commerciaux. En décembre 2024, le pays avait accumulé 1,38 million de dollars d'arriérés envers la BADEA⁷ et 0,58 million de dollars américains envers Exim India⁸, des discussions étant en cours pour parvenir à une résolution. De surcroît, 0,67 million de dollars d'arriérés envers Bpifrance Assurance Export, accumulés en 2024, restent impayés, et les autorités sont en relation avec le Trésor français pour rééchelonner les encours. D'autres arriérés ont été contractés entre février et avril 2025 auprès du Fonds koweïtien (0,57 million de dollars), du Fonds saoudien pour le développement (0,45 million de dollars) et du créancier commercial TDB (1,1 million de dollars), mais ils ont été intégralement remboursés en mai (§ 9 du mémorandum de politique économique et financière, MPEF). Les autorités se sont engagées à maintenir à jour le service de la dette extérieure pour le reste de l'année et mettent en œuvre leur stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, y compris les paiements mensuels à la caisse de retraite, conformément à l'audit de fin 2023 (RS de fin 2023). Dans le cadre des efforts plus larges visant à renforcer la gestion de la dette, la première phase du projet de viabilité de la dette publique de la BAfD, qui consiste en un diagnostic global de la structure de la gestion de la dette, a été achevée. Désormais obsolète, le système CSDRMS sera remplacé par le logiciel Meridian⁹. La prochaine phase devrait donner lieu à son installation et à la formation de membres du personnel ayant un rôle essentiel dans le processus.

⁶ Après l'audit de Comores Telecom, d'ONICOR et d'OCOPHARMA, l'Inspection générale des finances (IGF) prévoit dans son plan d'action 2025 de procéder aux audits de la SONEDE, de l'ANRTIC et de Comores Cables.

⁷ Les Comores disposent d'un plan crédible et ont prévu des financements pour apurer les arriérés d'ici à la fin de la période du programme. Le prêt de la BADEA, arriérés compris, est remboursé au moyen d'un prêt contracté auprès d'un nouveau créancier. Les autorités s'attendent à ce que le Parlement ratifie le nouvel accord de prêt concessionnel durant la session en cours.

⁸ Un accord de principe a été conclu avec Exim India en 2024, lequel annule les pénalités et restructure les arriérés sur une période de cinq ans. Les autorités se sont également mises en rapport avec la Banque africaine de développement (BAfD) pour bénéficier d'une assistance juridique au cours des prochaines étapes.

⁹ Meridian est le nouveau système d'enregistrement et de gestion de la dette (DRMS) conçu par le Secrétariat pour les pays du Commonwealth.

Tableau 5 du texte. Union des Comores : synthèse du plan d'emprunt extérieur projeté
 (en millions de dollars)

Dette extérieure du PPG	2025		2026		2027		2028	
	USD millions	Pourcentage						
Par sources de financement de la dette	67.8	100.0	102.6	100	81.5	100	48.7	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	36.3	53.5	93.1	90.7	76.7	94.1	48.7	100.0
Dette multilatérale	29.1	42.9	34.8	33.9	20.1	24.7	16.2	33.4
Dette bilatérale	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4	32.4	66.6
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	31.5	46.5	9.5	9.3	4.8	5.9	0.0	0.0
Semi-concessionnelle ¹	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9	0.0	0.0
Conditions commerciales	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0	48.7	100.0
Dette multilatérale	38.6	56.9	44.3	43.1	24.9	30.6	16.2	33.4
Dette bilatérale	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Conditions commerciales	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4	32.4	66.6
0.0			0.0		0.0		0.0	
Utilisation du financement par l'emprunt	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0	48.7	100.0
Infrastructures	36.2	53.4	57.9	56.4	44.6	54.8	23.7	48.6
Financement du budget	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9	0.0	0.0
Autres	22.1	32.6	35.3	34.4	32.1	39.4	25.0	51.4

1/ Décaissements prévus de la FEC

Tableau 6 du texte. Union des Comores : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–26¹
(en millions de dollars)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette				
	2024		2024	2025	2026	2024	2025	2026
	(En US\$)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(En US\$)		(% du PIB)		
Total	491.0	100.0	33.7	21.9	18.0	17.8	1.8	1.5
Créanciers externes	398.4	81.1	27.4	21.9	18.0	17.8	1.8	1.5
Créanciers multilatéraux ²	208.7	42.5	14.3	12.9	9.0	6.5	1.1	0.7
FMI	29.0	5.9	2.0	7.4	3.6	1.8	0.6	0.3
Banque Mondiale	102.1	20.8	7.0	0.6	0.6	0.6	0.0	0.0
BAD/BAD/IADB	17.4	3.5	1.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Autres institutions multilatérales	60.1	12.2	4.1	4.8	4.7	4.1	0.4	0.4
<i>dont : BADEA</i>	28.0	5.7	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : TDB</i>	14.7	3.0	1.0	4.5	3.7	2.9	0.4	0.3
<i>dont : BIsD</i>	6.7	1.4	0.5	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	189.6	38.6	13.0	9.0	9.0	11.3	0.7	0.7
Club de Paris	1.5	0.3	0.1	0.1	0.1	0.5	0.0	0.0
<i>dont : France</i>	1.5	0.3	0.1	0.1	0.1	0.5	0.0	0.0
Pays non membres du club de Paris	188.2	38.3	12.9	8.9	8.9	10.7	0.7	0.7
<i>dont : Chine</i>	100.4	20.5	6.9	6.8	6.7	5.6	0.6	0.5
<i>dont : Arabie Saoudite</i>	37.4	7.6	2.6	1.0	0.8	1.8	0.1	0.1
<i>dont : Inde</i>	27.6	5.6	1.9	0.0	0.3	2.3	0.0	0.2
<i>dont : Koweït</i>	22.7	4.6	1.6	1.1	1.1	1.1	0.1	0.1
Obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Domestique	92.7	18.9	6.4	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Détenu par les résidents, total ³	92.7	18.9	6.4	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Dette des entreprises publiques ⁴	0.0	0.0	0.0					
Bons du Trésor	0.0	0.0	0.0					
Obligations	0.0	0.0	0.0					
Prêts	0.0	0.0	0.0					
Postes pour mémoire :								
Dette garantie ⁵	0.0	0.0	0.0					
<i>dont : lié</i>	0.0	0.0	0.0					
<i>dont : non lié</i>	0.0	0.0	0.0					
Passifs conditionnels ⁶	N.A.							
<i>dont : garanties publiques</i>	N.A.							
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites'</i>	N.A.							
PIB nominal	1456							

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Certaines dettes publiques ne figurent pas dans le tableau en raison de [clauses de confidentialité/contraintes de capacité]. (Inclure pour tous les groupes de créanciers le cas échéant)

3/ Les créanciers individuels représentant plus de 5 % de la dette totale.

4/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arrérés, par exemple).

5/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas à ses obligations de paiement, de s'appuyer sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

6/ Comprend d'autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (p. ex., lignes de crédit) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

B. Politiques du secteur monétaire et financier

22. La priorité de la politique monétaire reste de préserver la stabilité de l'ancrage à l'euro. Le ratio de réserves obligatoires, instrument essentiel pour la gestion de la liquidité, se maintient à 12,5% depuis octobre 2023. De même, le taux de soumission minimal pour les enchères inversées est resté inchangé à 3 % depuis juillet 2023. Pour gérer les liquidités excédentaires, la BCC a relevé le plafond d'absorption des liquidités de 10 milliards KMF à 15 milliards KMF en octobre 2024. Ces mesures continuent d'aider la BCC à faire face aux excédents de liquidité des grandes banques et à affiner les conditions de liquidité à l'échelle du système. Cependant, le maintien d'un plafond, même s'il est relevé, peut laisser des liquidités excédentaires dans le système

lorsque les excédents structurels sont élevés. Les autorités devraient avancer dans la mise en œuvre d'opérations d'absorption par adjudication intégrale à taux fixe, qui devraient être réalisables d'ici à 2026, conformément aux recommandations issues de l'AT du FMI. Depuis février 2025, la BCC publie un calendrier des opérations de ponction de liquidité prévues et les résultats des appels d'offres ex post, même si les diffusions sont hétérogènes dans leur niveau de détail. Les tensions inflationnistes, principalement dues aux prix élevés des denrées alimentaires, qui se sont maintenues au premier trimestre de 2025, ont incité la BCC à surveiller de près l'évolution des prix ainsi qu'à se tenir prête à absorber davantage de liquidités et à ajuster le ratio de réserves obligatoires en cas de persistance de l'inflation ou de sorties de réserves. La mission a également confirmé qu'aucun changement n'a été apporté au système de change régi par l'article VIII des statuts du FMI.

23. Les efforts visant à créer un marché de titres publics sont entravés par les progrès limités en matière de gestion de la dette et de capacité de prévision de trésorerie. L'État emprunte actuellement environ 1,5 milliard KMF par mois au moyen de prêts à 20 jours destinés au paiement des salaires. Des prêts à plus long terme sont occasionnellement négociés de manière bilatérale avec des banques. Le nombre limité de banques solvables dans le système plafonne de facto l'ampleur des emprunts de l'État, mais l'absence d'une autorité centralisée d'administration des emprunts conduit à une opacité des pratiques dans ce domaine. Sachant qu'un marché opérationnel des titres publics peut aider la BCC dans ses efforts visant à créer un cadre de nantissement et un marché interbancaire, il est essentiel de remédier aux graves lacunes en matière de gestion des finances publiques pour faire avancer cette réforme. À court et moyen terme, la BCC et le ministère des Finances devraient travailler main dans la main pour veiller à ce que les conditions préalables au déploiement d'un marché de titres soient réunies. Ils bénéficieraient du soutien coordonné des experts du département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI en matière de gestion de la dette et de ceux du département des finances publiques (FAD) pour ce qui est de la GFP. La BCC estime que l'émission de titres du Trésor peut être dissociée des capacités en matière de gestion de la dette et de la trésorerie, mais les services du FMI soulignent les risques que cela comporte et ils recommandent vivement de commencer par des bons à court terme pour remplacer les prêts pour salaires existants, en imposant des limites strictes au programme d'émission tout en faisant progresser les réformes de la GFP.

24. En janvier, le conseil d'administration de la BCC a délivré un agrément bancaire à la nouvelle banque postale, la BPC (RS pour fin mars 2025), ce qui constitue une étape majeure dans la restructuration de la SNPSF. Depuis son ouverture, la BPC se conforme au plafond temporaire de 5 millions KMF de prêts par client qui doit être maintenu jusqu'à la mise en service complète de son système informatique central. Le système informatique central a été lancé en février 2025, et l'achèvement de sa mise en service fera l'objet d'un examen et d'une validation par la direction de la surveillance bancaire (DSB) de la BCC. La BPC prépare également des procédures internes de LBC/FT qui seront soumises à la DSB. Dans le cadre du processus de restructuration, un décret présidentiel a été publié en mars 2025 relatif au cadre de l'entité chargée de la gestion des actifs improductifs de la SNPSF (« SNPSF–Liquidation ») et du processus de recouvrement. Le décret prévoit que le produit du recouvrement sera affecté au remboursement des bons du Trésor émis par l'État en vue de la capitalisation de la BPC. L'agrément bancaire de la SNPSF a été retiré en mai. Avec

le lancement de la BPC et la fermeture de la SNPSF, les autorités travaillent avec un cabinet de conseil pour parachever les états financiers de la SNPSF et les bilans d'ouverture de la BPC, de SNPSF-Liquidation et de La Poste, qui est désormais une entité distincte. L'État commencera à honorer le paiement des obligations de capitalisation de la BPC (3,38 milliards et 0,6 milliard KMF en octobre et décembre 2024, respectivement), les premières tranches devant être payées d'ici au 15 juillet (RS proposé).

25. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer la capacité de surveillance bancaire de la BCC ainsi que l'échange d'informations entre les directions de la surveillance bancaire et de la réglementation. À la suite de l'achèvement des inspections sur place de huit banques en octobre 2024 (à l'exclusion du SNPSF, qui était en cours de restructuration), la DSB a transmis aux services du FMI tous les rapports d'inspection définitifs et validés. La BCC a déjà donné suite à plusieurs des recommandations issues de ces rapports, notamment l'émission d'un avertissement formel, l'application de sanctions financières et la suspension de hauts responsables et de membres du conseil d'administration de certaines banques impliquées dans des violations des règles de gouvernance de la BCC et de leurs établissements. Étant donné que les éclairages issus des inspections sur place et de compilation des données sur les banques par la DSB peuvent se révéler très pertinents pour les travaux de la direction de la restructuration et de la résolution bancaire (DRRB), la BCC devrait envisager d'élaborer des procédures internes pour l'échange d'informations et de données entre ces deux unités, tout en respectant les exigences de confidentialité et de protection des données. Il a été convenu que les services de la DSB devraient continuer de tirer parti des formations régionales proposées par le département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et l'AFRITAC Sud.

26. La BCC entend mettre en œuvre la version modifiée de la loi portant redressement et résolution des institutions financières (LRIF), parachever les plans de recapitalisation des banques et mettre en œuvre des plans de réduction des prêts improdutifs. En examinant les avantages et les inconvénients des différents mécanismes de financement des résolutions bancaires, et en tenant compte des contraintes de liquidité de l'État et des fragilités de plusieurs institutions du secteur bancaire, la BCC a exprimé une préférence provisoire pour la mise en place d'un régime de financement ex-ante qui combinerait ressources de l'État, dons des partenaires au développement et contributions des banques. Les autorités utilisent un outil analytique de l'AT du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI ainsi que leur propre analyse pour estimer le montant des fonds de résolution nécessaires et les montants qui pourraient être levés auprès des différentes banques et d'autres sources. Les autorités évalueront les changements qu'il serait nécessaire d'apporter à la LRIF modifiée selon différentes méthodes de financement des résolutions. Dans le cadre de la mise en œuvre de la LRIF modifiée, la DRRB a également commencé à établir des plans de résolution spécifiques aux institutions d'importance systémique (au moins 10 % des actifs du système), en s'inspirant des plans de redressement élaborés par les banques elles-mêmes. L'examen par la DRRB des plans de recapitalisation de trois banques qui ne respectent pas les exigences en fonds propres est en cours. Le plan d'une des trois banques prévoit une recapitalisation par l'État. Ceux des deux autres, qui sont des institutions de petite taille (coûts de recapitalisation estimés à 0,36 et 0,10 % du PIB, respectivement) restent en cours de finalisation compte tenu de leurs

capacités limitées. Dans la mesure où l'achèvement de tous les plans ainsi que leur validation nécessiteront davantage de temps, il est proposé de reporter à fin septembre le RS de fin mars relatif à l'approbation des plans de recapitalisation. Les efforts visant à s'attaquer aux prêts improductifs dans le système bancaire sont relancés. La BCC a récemment organisé des tables rondes de réflexion avec des banques, le secteur privé, des membres du corps judiciaire et des organisations patronales. Des réunions de haut niveau ont rassemblé les ministres des Finances et de la Justice, du gouverneur de la banque centrale, du président du tribunal de commerce et du procureur de la République. Les recommandations issues de ces réunions figurent dans le rapport sur les prêts improductifs qui a été transmis au Président en mai (RS).

C. Réformes structurelles visant à renforcer les institutions et à réduire la fragilité

27. Crée en mai 2024, la Chambre anti-corruption (CAC) aspire à mettre en œuvre la loi de lutte contre la corruption mais elle est freinée dans son entreprise par un manque de ressources et d'expérience. En plus de mener des campagnes d'information sur sa mission et de participer aux séminaires du FMI sur la gouvernance et la transparence, la CAC s'est efforcée de solliciter l'appui financier et technique de donateurs (§22 du MPEF). Toutefois, le soutien dans ce domaine devrait être limité, compte tenu du repli observé de l'aide internationale. En réponse à la demande des autorités, le département juridique du FMI (LEG) apportera une assistance technique axée sur l'opérationnalisation des déclarations de patrimoine par les hauts fonctionnaires, conformément à la loi de lutte contre la corruption. Les autorités continuent de publier en ligne les contrats de passation de marchés publics contenant les informations relatives aux bénéficiaires effectifs (RS continu à partir de mai 2024)¹⁰.

28. Les autorités sont déterminées à renforcer le cadre de LBC/FT. À la suite de la publication en août 2024 de l'évaluation des cadres de LBC/FT des Comores par le Groupe inter-gouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), les autorités ont élaboré un plan d'actions prioritaires, qu'elles entendent mettre en œuvre avec l'appui des partenaires internationaux. Parmi les priorités, citons, entre autres, une mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux de 2023. Une nouvelle loi sur la LBC/FT, rédigée avec l'aide de la Banque Mondiale, devrait être prochainement soumise au Parlement.

29. Les statuts de la BCC ont été ratifiés par le Président de l'Union en mars (RS pour fin avril 2025) afin de renforcer l'autonomie de la banque centrale, conformément aux recommandations du FMI. La mise en œuvre d'autres recommandations de 2023 en matière de sauvegardes est en cours, notamment le renforcement de sa fonction d'audit interne, l'amélioration de la surveillance de l'audit externe et du processus d'information financière, ainsi que l'alignement des états financiers sur les normes internationales. Les autorités et la BCC travaillent également à

¹⁰ <https://finances.gouv.km/> et <https://banque-comores.km/page/show/marches-publics>

l'établissement d'un échéancier de remboursement du prêt à long terme consenti par la BCC à l'État dans le cadre de l'allocation de DTS du FMI de 2021.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

30. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives par la suite. Le décaissement lié à la quatrième revue sera utilisé aux fins d'appui budgétaire. Parallèlement à l'accord au titre de la FEC, les financements pour les douze prochains mois prennent la forme d'un appui budgétaire de partenaires au développement et d'institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, la France et la BAfD. Les mesures visant à faire face à l'insuffisance des aides budgétaires comprennent le report de projets d'investissement public financés sur ressources intérieures ainsi que l'étude de mesures supplémentaires en matière de recettes et de dépenses visant à soutenir les efforts de rééquilibrage. Cependant, ce type de scénario comporte des risques pour la mise en œuvre du programme, en particulier s'agissant de la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, ou d'une contraction budgétaire excessive qui pourrait nuire à la stabilité sociale.

Tableau 7 du texte. Union des Comores : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, juin 2025 — juin 2026

(en millions de francs comoriens, chiffres cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2025					2026	
	Fin Juin		Fin Septembre		Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin
	Critères de Performance Quantitatif	Objectifs Indicatifs			Critères de Performance Quantitatif		Objectifs Indicatifs
		Proj.	Modifié	Proj.	Modifié	Proj.	
Critères de Réalisation Quantitatifs¹							
1. Plancher sur les recettes fiscales	28,118.3	46,912.0	47,552.5	62,549.3	65,589.6	17,814.2	35,628.5
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²	-8,390.3	-9,439.1	-6,025.2	-10,487.9	-8,033.6	-2,123.0	-3,449.9
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	112,007.4	112,030.4		112,250.0		114,748.2	117,246.5
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0
Objectifs indicatifs¹							
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0	0.0		0.0		0.0	0.0
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces
8. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.	585.6	1,224.2	803.3	1,765.6	966.2	353.1	585.6
Postes pour mémoire							
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	14	27		78		14	14

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²A partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

31. Malgré les difficultés rencontrées l'année précédente, le programme appuyé par la FEC reste globalement sur la bonne voie. À fin décembre 2024, les autorités avaient respecté deux des cinq CRQ (tableau 3 du texte), ceux relatifs au plafond de la dette extérieure non concessionnelle et au plancher des réserves internationales nettes. Elles demandent des dérogations sur les trois CRQ non atteints, relatifs i) aux recettes fiscales, ii) au solde primaire intérieur et iii) à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. La demande de dérogation sur les deux premiers CRQ non atteints est étayée par des mesures correctives crédibles à court terme en matière de recettes, sur la base desquelles les autorités demandent des modifications pour resserrer les objectifs de recettes fiscales et de solde primaire intérieur de septembre et décembre 2025. La demande de dérogation sur le troisième CRQ non atteint est étayée par des mesures correctives, notamment le remboursement de la plupart des arriérés extérieurs et des discussions avancées avec le créancier restant concernant les plans d'apurement des arriérés (§21). Deux OI prévus pour fin septembre, ceux portant sur les recettes fiscales et les arriérés extérieurs, n'ont pas été atteints, alors que l'ensemble des OI pour décembre ont été respectés. Les autorités demandent également des modifications des OI portant sur le programme « argent contre travail », l'aide à la subsistance et la formation technique afin de tenir compte des projections des décaissements révisées de la Banque mondiale. Huit de 11 RS prévus entre fin novembre 2024 et fin mai 2025 (y compris deux RS continus entrant en vigueur sur cette période) ont été respectés. Les autorités demandent à ce que les trois RS non atteints soient reprogrammés : le recouvrement des arriérés fiscaux sous les régimes suspensifs, de fin 2024 à fin septembre 2025 ; la validation par la BCC des plans de recapitalisation des banques, de fin mars 2025 à fin septembre 2025 ; et le plan de trésorerie détaillant les dépenses prioritaires obligatoires et les principales échéances fiscales et douanières, de fin 2024 à fin juin 2025.

32. Au cours des 12 prochains mois, la conditionnalité continuera d'être appliquée en tenant compte des objectifs du programme et de la capacité de mise en œuvre limitée dans un contexte fragile. Les deux actions préalables liées à la quatrième revue, que les services du FMI considèrent essentielles pour maintenir les objectifs budgétaires du programme, sont deux arrêtés ministériels visant à : i) limiter l'application de la procédure d'enlèvement immédiat aux médicaments, aux denrées périssables et aux produits dangereux, et ii) conférer à la DGD le pouvoir juridique de recouvrer des arriérés de taxes et de droits. Les CRQ et OI proposés (tableau 7 du texte) visent à maintenir la stabilité macroéconomique, et à garantir la viabilité des finances publiques et de la dette. Les RS proposés (tableau 8 du texte) visent à accroître les progrès en matière de mobilisation des recettes intérieures, de transparence budgétaire et de réformes de la GFP, ainsi que de stabilisation du secteur financier.

33. La capacité des Comores à rembourser le FMI demeure satisfaisante mais elle est exposée à des risques importants. L'encours du crédit auprès du FMI devrait, selon les projections, culminer en 2027 à 34,7 millions de DTS, soit 2,7 % du PIB. En 2032, le service de la dette due au FMI atteindra un pic de 2,8 % des recettes et de 3,1 % des exportations de biens et de services. Les risques sont exacerbés par le risque élevé de surendettement, les arriérés extérieurs et la lenteur dans la mise en œuvre constatée aux Comores. Les réformes entreprises dans le cadre du programme et le fait que les autorités ont par le passé assuré de manière constante le service de la dette envers le FMI constituent des facteurs importants d'atténuation des risques.

Tableau 8 du texte. Union des Comores : actions préalables et nouveaux repères structurels proposés, 2025–26

Mesures proposées	Calendrier proposée
A. Actions préalables	
Signer et viser un arrêté ministériel limitant l'application de la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) à la Direction générale des douanes (DGD) aux médicaments, aux marchandises périssables ou dangereuse (non prohibées)	Action préalable
Signer et viser un arrêté ministériel donnant prérogative à la Direction générale des douanes (DGD) de procéder au recouvrement des arriérés d'impôts et taxes douanières en Union des Comores	Action préalable
B. Réformes budgétaires structurelles	
La BCC fermera les 19 comptes de gouvernement ouverts à la BCC affichant un solde nul ou inactifs à la date du 12 mai 2025, et intégrera les soldes correspondants dans le Compte Unique du Trésor (CUT)	30 juin 2025
La Direction générale du budget transmettra à l'équipe du FMI le cadre macro-budgétaire, incluant le détail des recettes et des dépenses, ce qui servira de base à la Loi de Finances 2026	30 septembre 2025
La Direction Générale des Impôts (DGI) interconnectera le logiciel SIGIT avec les bases de données de tous les bureaux de la DGI dans les trois îles	30 avril 2026
Désactiver dans SYDONIA tous les numéros d'identification fiscale (NIF) qui n'ont pas été reconnus par la DGI	31 juillet 2025
Publier une note circulaire décrivant le mode de liquidation des droits de douane et des taxes assimilées (DDA), de la taxe à la consommation (TC) et des droits d'accise (DA) à l'importation	30 juin 2025
La Direction générale des douanes (DGD) procédera aux corrections et paramétrages dans SYDONIA pour s'assurer de l'application, conformément aux textes en vigueur de : i) l'assiette de la taxe sur la consommation sur les produits taxés à l'importation ; et ii) l'assiette ad valorem des droits d'accises à l'importation	30 juin 2025
La Direction générale des douanes (DGD) procédera au recouvrement auprès de la Société comorienne des hydrocarbures (SCH) au moins 1 000 millions KMF d'arriérés de taxes intérieures sur les produits pétroliers (TIPP), sur un total de 2 587 millions KMF d'arriérés sur la période allant de 2019 au 30 juin 2024	30 septembre 2025
Finaliser les textes d'application du décret portant Règlement de Gestion Budgétaire et de la Comptabilité publique (RGBCP), notamment : i) le Plan Comptable de l'État (PCE) ; ii) la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes ; iii) l'Instruction générale sur la comptabilité de l'État ; iv) les rôles et responsabilités des comptables publics ; et v) la liste des dépenses pouvant être engagées sans ordonnancement préalable ou sans ordonnancement	31 décembre 2025
C. Réformes structurelles du secteur financier	
Procéder à la recapitalisation en numéraire avec de la Banque Postale des Comores (BPC) à travers le remboursement de l'échéance obligataire du Trésor prévue en 2025	15 juillet 2025

Tableau 1. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–25		
Repère structurel	Calendrier	État
Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME)	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs à la DGME (de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et au bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration d'impôt	31 décembre 2023	Atteint
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les trois ans, et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 décembre 2023	Atteint
La Direction Générale des Impôts produira un rapport d'audit faisant état des redressements fiscaux au second semestre 2024, résultant de l'identification et de l'imposition de nouveaux contribuables, sur la base des échanges de données avec la douane permis par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA	30 juin 2025	
Augmenter de 20 % le nombre de contribuables actifs à la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (de 676 au 30 septembre 2024 à au moins 811 d'ici fin 2025) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration fiscale	31 décembre 2025	
Réformes douanières		
Achever le transfert <i>de jure</i> de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière étant donné que ce transfert est de fait déjà effectif	30 juin 2024	Atteint
Publier des arrêtés ministériels requis pour la mise en œuvre du code des douanes	30 juin 2024	Atteint
La Direction Générale des Douanes établira un rapport sur les arriérés, identifiant les contribuables toujours redevables de droits de douane au titre des régimes suspensifs au 30 juin 2024, et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane	30 septembre 2024	Atteint
La Direction générale des douanes recouvrira au moins 50 % des droits de douane échus au titre des régimes suspensifs impayés au 30 juin 2024	31 décembre 2024	Non Atteint, reprogrammation au 30 septembre 2025
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale rendant compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI (FAD)	30 septembre 2024	Atteint
Le Ministère des Finances effectuera une analyse des dépenses fiscales qui portera en premier lieu sur les droits de douane et les impôts indirects	31 octobre 2025	
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises publiques et les administrations publiques	31 décembre 2023	Atteint
Elaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	30 septembre 2024	Atteint

Tableau 1. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–2025 (suite)

Repère structurel	Calendrier	État
Nommer le directeur de la Direction générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 mars 2024	Non Atteint, complète comme action préalable pour la 3 ^e revue du programme au titre de la FEC
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable	30 avril 2024	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 avril 2024	Atteint
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPGU, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC	30 juin 2024	Atteint
Le Ministère des Finances demandera formellement à ses créanciers, et communiquera au FMI, un calendrier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour l'ensemble de la dette décaissée à fin 2024	31 décembre 2024	Atteint
Annexer à la Loi de Finances 2025 les plans de trésorerie détaillés précisant les dates exactes des dépenses obligatoires (salaires et le service de la dette, notamment) et celles des échéances des principaux impôts et taxes (TIPP, TC, IS, ITS) (voir exemple dans le PAT)	31 décembre 2024	Non Atteint, proposition de reprogrammation au 30 juin 2025
Conformément à certaines dispositions du décret n°009-081/PR du 20 juillet 2009 portant institution d'un Plan de Trésorerie de l'Etat, adopter un arrêté ministériel pour (i) définir la nature et établir la classification des dépenses obligatoires, et (ii) créer un Comité de Trésorerie chargé d'élaborer et de suivre le plan de trésorerie de l'État, d'en définir la composition et de fixer ses missions et modalités de fonctionnement	31 décembre 2024	Atteint
La BCC fournira quotidiennement à la DGCPT et au Trésorier général de l'Union (TPGU), avec copie au FMI, le solde de chaque compte de l'État détenu à la BCC, à l'exception des comptes liés à des projets financés par les partenaires internationaux, et ceux relatifs à la sécurité nationale et la présidence	Chaque jour ouvrable à partir du 1 ^{er} Janvier 2025	Atteint
La Direction de la Dette au Ministère des Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette (CSDRMS)	Proposition de modifier la date d'envoi des données mensuelles modifiées au plus tard le 15 de chaque mois suivant,, à partir du 15 janvier 2025	Atteint

Le Ministère des Finances publiera les Tableaux des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour les quatre trimestres de 2024	30 août 2025	
Tableau 1. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–25 (suite)		
Repère structurel	Calendrier	État
Réformes du secteur financier		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui détaillerait un plan d'affaires, une équipe de direction, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de la FEC	31 août 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution réglementaire qui contient les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), intitulé : "Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales	31 mai 2024	Atteint
La BCC complétera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit	31 décembre 2024	Atteint
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire à la BPC, avec un plafonnement des prêts à 5 millions KMF uniquement le temps de créer le système informatique et jusqu'à ce que le conseil d'administration de la BCC puisse réexaminer la pertinence de cette « modalité spécifique » de l'agrément, une fois que la DSB aura validé l'opérationnalisation et la fiabilité de ce système d'information	31 mars 2025	Atteint
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Approbation par la BCC d'un plan formel de recapitalisation, assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne ne respectant pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres	31 mars 2025	Non Atteint, reprogrammation au 30 septembre 2025
La Cellule Chargée des Créances Douteuses doit soumettre un rapport au Président de l'Union concernant l'évolution de ces créances ainsi que les mesures prises pour les résoudre au cours de l'année 2024	31 mai 2025	Atteint
Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP afin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles relatives aux conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome sur le plan opérationnel avec pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 décembre 2023	Non Atteint, la mise en place a complété en mai 2024 et des mesures sont prises pour qu'elle

		soit pleinement opérationnelle
Tableau 1. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–25 (suite et fin)		
Repère structurel	Calendrier	État
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021	En continu, à partir du 1 ^{er} mai 2024	Atteint
Promulgation par le Président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC conformément aux préconisations des services du FMI	30 avril 2025	Atteint

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. Les perspectives économiques des Comores restent stables, bien que marquées par des risques considérables. Les prévisions de croissance des services du FMI pour 2025 sont maintenues à 3,8 %, tandis que l'évolution récente des prix des denrées alimentaires a porté l'inflation moyenne projetée à 3,8 %. La reprise de la consommation des ménages et de l'activité touristique devrait soutenir le léger rebond de l'activité économique en 2025, mais les tendances sont fragiles compte tenu des incertitudes extérieures et de la dépendance des Comores vis-à-vis des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère. Les risques météorologiques extrêmes, en particulier les tempêtes dévastatrices, ajoutent à la fragilité de l'économie. Les prévisions de croissance à moyen terme d'environ 4½ % reposent fortement sur la mise en œuvre durable de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles judicieuses, qui sont essentielles pour accroître les recettes, mobiliser l'appui budgétaire et attirer des investissements privés.

35. Le programme est globalement sur la bonne voie, malgré les difficultés rencontrées en 2024, et les autorités sont déterminées à faire preuve d'une plus forte appropriation du programme au cours de la période à venir. La longue transition politique entre les élections présidentielles de janvier 2024 et la nomination du nouveau gouvernement, en juillet 2024, et les élections législatives de janvier 2025 a contribué à un ralentissement marqué de la dynamique de réformes initiée au cours de la première année du programme. En 2024, les progrès accomplis sur le plan des objectifs quantitatifs et des réformes structurelles ont été relativement limités, malgré le soutien très étroit des services du FMI et des experts en matière de DC. Ces derniers temps, les autorités ont cependant fait preuve d'une plus grande appropriation du programme et ont déployé des efforts pour inverser les mauvais résultats obtenus. Les services du FMI encouragent fortement les autorités à renforcer et accélérer l'évolution dans ce domaine afin de relancer la dynamique de réforme.

36. Les services du FMI préconisent vivement d'intensifier les efforts en matière de mobilisation des recettes, qui constituent l'un des principaux piliers du programme et étayent l'engagement des autorités à rééquilibrer les finances publiques. Malgré une demande d'importation relativement solide en 2024, les résultats en matière de recettes en 2024 ont été nettement plus faibles que prévu, ce qui tient au manque de vigueur des efforts de la DGI et de la

DGD. Les autorités devraient tirer parti des activités de DC du FMI, qui ont montré que le seul fait d'appliquer correctement les lois et les politiques fiscales existantes permet de recouvrer d'importantes recettes. Une mise en œuvre vigoureuse des mesures correctives sera donc cruciale à cet effet. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont jugées viables, mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement, principalement en raison de l'étroitesse de ses bases d'exportations et de recettes fiscales. La poursuite du rééquilibrage budgétaire, en particulier par la mobilisation des recettes intérieures, réduira les vulnérabilités liées à la dette, tout en dégageant une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires.

37. Les réformes de la GFP doivent s'attaquer à plusieurs fronts pour améliorer la crédibilité et la transparence du budget, et pour remédier aux problèmes liés à la gestion des liquidités et à la récurrence des arriérés. Les efforts en cours pour améliorer le processus budgétaire, y compris la publication de la loi de finances 2025, la coopération des autorités pour corriger les données du TOFE 2024 et la transmission quotidienne à la DGCPT des soldes des comptes de l'État par la BCC sont bienvenus. Il reste toutefois beaucoup à faire. Nouvellement créé, le Comité de trésorerie n'exerce pas encore ses fonctions de prévision de trésorerie et de gestion des liquidités. Le nouveau directeur général de la DGCPT et le président du Comité de trésorerie devraient veiller à la bonne mise en œuvre des RS en matière de gestion des finances publiques. Sans possibilité de prévoir les flux de trésorerie ou les besoins de liquidités, le gouvernement ne sera pas en mesure d'élaborer un plan d'emprunt ou d'évaluer sa capacité de remboursement de la dette, deux conditions *sine qua non* du lancement d'un marché des titres d'État.

38. L'ancrage à l'euro continue d'aider à maintenir la stabilité extérieure et la BCC doit continuer d'étoffer sa panoplie d'instruments monétaires. Dans un contexte de persistance des pressions inflationnistes et de rebond de la croissance du crédit, la BCC doit surveiller de près les anticipations d'inflation et les conditions de liquidité, tout en composant avec une palette d'instruments limitée pour procéder à des opérations d'absorption de liquidité et le ratio de réserves obligatoires. Les services du FMI souscrivent pleinement aux efforts visant à renforcer la panoplie d'instruments de la BCC en matière de politique monétaire, notamment le développement du cadre de garantie, du marché interbancaire, de la facilité de prêt marginal et du cadre de fourniture de liquidités d'urgence, avec l'appui du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI. Ils encouragent également à poursuivre les avancées en vue de la mise en œuvre d'opérations d'absorption par adjudication intégrale à taux fixe. Pour créer un marché des titres de créance capable de soutenir l'élargissement de la panoplie d'instruments de politique monétaire, il est essentiel de faire avancer les réformes de gestion des liquidités de l'État.

39. La mise en service en bonne et due forme de la BPC, la mise en application de la loi sur la résolution des banques et l'amélioration des capacités de supervision renforceront la résilience du secteur financier. L'approbation de l'agrément de la BPC, le retrait de celui de la SNPSF et la création de SNPSF-Liquidation, malgré de nombreux retards liés à la complexité de l'exercice, traduisent les efforts déterminés et continus déployés par les autorités pour mener à bien cette réforme. Le respect par la BPC d'un plafond de crédit initial de 5 millions de francs comoriens par cliente jusqu'à ce que le système d'information de la banque soit pleinement opérationnel

garantit une intensification progressive des activités de prise de risque. Pour que sa mise en service totale se fasse sur des fondations solides, la BPC devra absolument bénéficier du soutien étroit de la DSB, par ses activités de supervision, et d'autres parties prenantes, parmi lesquelles l'Agence française de développement (AFD), qui s'est engagée à apporter de l'assistance financière et technique. La DRRB devrait intensifier ses échanges avec les banques qui enfreignent les exigences de fonds propres afin de parachever les plans de recapitalisation, en fondant ses travaux sur les informations tirées des rapports d'inspection sur place de la DSB. Les autorités devraient poursuivre la mise au point d'un mécanisme de financement des résolutions qui combine plusieurs options de financement au lieu de recourir uniquement aux ressources du budget ou du secteur bancaire, qui sont toutes deux extrêmement limitées. Parallèlement, il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à renforcer la capacité de supervision de la BCC pour améliorer la stabilité du secteur financier, en s'appuyant notamment sur les formations dispensées dans le cadre de l'assistance technique et des ateliers de travail du FMI.

40. Les réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption, et de LBC/FT demeurent essentielles pour remédier aux faiblesses institutionnelles structurelles. La création de la CAC, les réformes en cours dans le domaine de la LBC/FT, ainsi que d'autres mesures, telles que la publication des lois de finances et des contrats de marchés publics, témoignent de la volonté des autorités d'améliorer la gouvernance et la transparence. Les autorités sont encouragées à continuer de collaborer avec les partenaires internationaux pour mobiliser un soutien financier ainsi qu'un appui au développement des capacités dans ces domaines de réforme. Les services du FMI saluent également la poursuite des efforts visant à améliorer la gouvernance des entreprises publiques et l'administration des douanes.

41. Bien que les résultats obtenus dans le cadre du programme soient mitigés, les autorités enregistrent des progrès notables en matière de réformes structurelles et prennent des engagements concrets pour remédier aux faiblesses ; à ce titre, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC. Les mesures correctives assorties d'objectifs quantifiés, qui figurent dans les MP et les RS proposés, permettent de mesurer ces engagements. En outre, le fait que 8 des 11 repères structurels aient été atteints constitue un résultat notable pour un petit État fragile, qui témoigne des efforts déployés dans la durée. Les services du FMI soutiennent également : i) la demande de dérogations pour non-respect des CRQ relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur, et le CRQ continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, compte tenu de la vigueur des mesures correctives ; et ii) les demandes de modification des objectifs de septembre et fin décembre 2025 relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur, ainsi que des OI portant sur le programme « argent contre travail », l'aide à la subsistance et la formation technique, ainsi que la répercussion de ces changements dans le protocole d'accord technique. Les services du FMI souscrivent également à la modification des dates de trois RS.

Tableau 2. Union des Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act. ¹	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB réel	3.0	3.3	3.3	3.8	3.8	4.3	4.3
Déflateur du PIB	2.6	5.0	4.9	3.6	1.7	1.7	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	8.5	5.0	5.0	3.8	1.8	1.7	1.9
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	-2.0	6.0	4.0	0.8	3.5	1.9	1.9
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	9.0	4.4	27.5	17.7	36.4	18.7	19.4
Crédit intérieur	3.5	6.8	-7.0	4.0	2.7	4.3	5.2
Crédit au secteur privé	12.8	1.6	4.5	8.7	5.5	5.2	6.3
Crédit au reste de l'économie	6.2	26.3	-0.3	-6.7	-4.8	3.2	1.8
Monnaie au sens large	8.7	5.1	7.0	6.0	6.0	5.5	5.5
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire)	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.7
Secteur extérieur							
Exportations (f.a.b.)	-43.0	-5.1	17.3	13.0	-0.2	15.2	19.9
Importations (f.a.b.)	7.0	2.2	-4.5	11.0	15.6	0.9	1.5
Exportations en volume	-39.1	-16.0	-10.2	-5.5	1.9	12.1	14.0
Importations en volume	2.5	2.7	-4.3	3.7	3.5	2.5	1.5
Termes de l'échange	20.1	2.0	8.4	0.6	11.9	0.5	2.4
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Investissement et épargne							
Investissement	17.7	18.0	17.9	18.2	18.2	18.4	18.3
Public	4.1	4.4	6.3	5.8	7.1	5.7	5.6
Privé	13.6	13.6	11.6	12.5	11.1	12.7	12.8
Epargne nationale brute	16.2	15.8	14.4	15.2	14.0	14.3	14.1
Publique	0.7	0.0	0.3	2.1	1.6	1.6	0.6
Privée	15.6	15.9	14.1	13.1	12.5	12.7	13.5
Épargne externe	1.5	2.2	3.5	3.1	4.1	4.1	4.2
Recettes et dons	16.5	16.2	16.4	17.8	19.2	17.2	15.9
Recettes totales	10.2	9.7	10.1	10.8	10.5	11.1	11.0
Recettes intérieures	8.2	8.1	8.5	9.3	9.0	9.6	9.5
Recettes non fiscales ²	2.0	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Total dons	6.3	6.5	6.3	6.9	8.7	6.1	5.0
Total dépenses et prêts nets	17.9	19.2	19.9	19.6	21.6	18.9	18.8
Dépenses courantes ³	12.8	13.4	11.4	11.9	12.0	11.3	11.3
Dépenses en capital	5.1	5.7	8.5	7.7	9.6	7.6	7.5
Solde primaire ⁴	-2.0	-1.7	-1.2	-0.7	-0.9	-0.2	-0.3
Solde primaire (ajusté) ⁵	-2.7	-2.3	-1.8	-1.1	-1.5	-0.8	-0.9
Solde global (base caisse)	-1.2	-3.6	-3.5	-1.9	-2.4	-1.7	-2.8
Hors dons	-7.5	-10.1	-9.8	-8.8	-11.1	-7.8	-7.8
Financement	2.2	3.3	2.8	1.3	1.8	0.7	0.4
Extérieur (net)	2.0	2.0	3.1	2.4	2.4	0.9	0.7
Intérieur (net)	0.3	1.3	-0.3	-1.1	-0.6	-0.2	-0.2
Dont : Acquisition nette d'actifs	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁶	-1.0	0.3	0.7	0.6	0.6	1.0	2.4
Secteur Extérieur							
Exportations de biens et services	11.3	10.2	11.5	10.7	11.8	10.8	12.8
Importations de biens et services	37.7	36.0	33.6	35.2	35.1	33.1	33.5
Compte courant	-1.5	-2.2	-3.5	-3.1	-4.1	-4.1	-4.2
Excl. transferts officiels et transferts privés	-25.9	-25.2	-22.0	-24.0	-23.2	-21.8	-20.5
Transferts privés nets ⁷	19.6	19.0	16.9	17.7	16.1	15.9	15.0
Dette extérieure	27.9	27.4	29.9	31.3	31.8	33.8	34.6
Dette extérieure publique et dette garantie par l'Etat	27.8	29.8	29.7	31.3	31.8	33.8	34.6
Dette extérieure, VAN en pourcentage des exportations de biens et services	129.5	146.1	146.1	153.4	153.4	150.2	150.2
Service de la dette ⁸	3.5	4.5	4.5	3.5	3.5	5.3	3.3
Balance des paiements globales (en million de dollar E.U.)	27.0	16.8	61.5	36.5	112.0	39.6	44.5
Dons et emprunts	8.7	9.2	10.3	10.1	11.8	7.9	7.2
Réserves internationales brutes (fin de période) ⁹							
En millions de dollars US	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	447.8	604.3
Équivalent en mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.7
Réserves internationales brutes, y compris le déficit budgétaire							
En millions de dollars E.U.	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	444.3	599.4
En mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.6
Taux de change FC/dollar E.U. (moyenne annuelle)	452.0	449.7					
Pour mémoire							
Dette publique extérieure (en pourcentage du PIB) ¹⁰	27.9	27.4	29.9	31.3	31.8	33.8	34.6
Dette publique (en pourcentage du PIB)	34.8	33.7	35.8	36.3	36.8	37.7	38.5
PIB (nominal, milliards FC)	603.7	655.0	657.1	704.1	693.3	747.2	736.9
PIB par tête (nominal, en dollars E.U.)	1,535	1,637	1,642	1,727	1,700	1,796	1,771

Sources : Autorités comoriennes; et estimations des services du FMI.

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.²À partir de 2025, les recettes non fiscales ne comprennent plus une taxe administrative perçue par l'agence des douanes pour le compte de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (CCIA).³À partir de 2025, les transferts (qui font partie des dépenses courantes) comprennent les dépenses utilisant les recettes de la redevance administrative unique (Redevance Administrative Unique, RAU).⁴Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées par le pays, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre l'épidémie de COVID et le coût de la restructuration du SNPSF. Ce solde reflète la définition du solde primaire intérieur selon le Protocole d'accord technique de la demande de la FEC, de la première révision de la FEC et de la deuxième révision de la FEC.⁵Cela correspond à la définition du solde primaire intérieur telle qu'elle figure dans le protocole d'accord technique pour la troisième révision de la FEC.⁶Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non.⁷À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.⁸En pourcentage des recettes publiques.⁹Fin de la période. À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.¹⁰Couverture de la dette : gouvernement central, banque centrale et dette garantie par le gouvernement. La définition de la dette extérieure est basée sur la résidence.

Tableau 3a. Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2023–29
(en millions de francs comoriens)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
	Act. ¹	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.						
Recettes et dons, total	99,785	106,317	107,677	125,100	133,151	128,589	117,364	133,957	130,947	141,534	139,185
Recettes	61,717	63,822	66,087	76,232	72,911	83,065	80,737	90,663	88,296	97,745	96,305
Fiscales	49,631	53,176	56,085	65,590	62,549	71,712	69,697	78,546	76,531	84,827	83,787
Non-fiscales ²	12,085	10,646	10,002	10,643	10,361	11,353	11,040	12,118	11,765	12,918	12,518
Dons	38,069	42,495	41,590	48,867	60,240	45,524	36,627	43,293	42,650	43,789	42,880
Aides budgétaires	15,191	6,251	5,571	13,169	11,668	8,966	4,741	4,475	4,475	4,475	10,812
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	22,878	36,245	36,019	35,690	48,572	36,559	31,886	38,818	38,175	39,314	38,405
Dépenses et prêts nets, total	107,860	125,451	130,619	138,280	149,769	141,583	138,358	148,781	145,690	159,617	156,017
Dépenses courantes	77,237	87,988	74,601	84,123	83,091	84,423	82,927	88,163	86,632	93,548	91,755
Dépenses courantes primaires	70,500	68,228	67,925	72,720	71,852	78,010	76,824	81,081	79,658	85,977	84,308
Traitements et salaires	31,500	32,512	32,861	36,991	36,472	39,576	38,932	42,263	41,497	45,367	44,461
Biens et services	18,450	19,500	16,669	15,523	15,446	16,968	16,756	17,762	17,503	19,870	19,542
Transferts ³	20,550	16,216	18,395	20,206	19,934	21,467	21,136	21,055	20,657	20,741	20,305
Intérêts de la dette	2,253	2,050	1,795	1,928	1,928	1,957	1,662	1,620	1,542	1,737	1,650
Maintenance des projets (fin. extérieur)	1,496	9,689	1,628	5,990	5,879	1,121	1,105	1,954	1,923	2,105	2,068
Assistance technique (fin. extérieur)	2,988	8,022	3,253	3,485	3,432	3,336	3,336	3,508	3,508	3,729	3,729
Dépenses en capital	30,623	37,463	56,018	54,158	66,678	57,160	55,431	60,618	59,058	66,069	64,262
Budgétaires (fin. ressources propres)	13,244	11,507	11,990	13,321	13,321	13,449	12,325	14,363	13,529	17,221	16,271
Financées sur ressources extérieures	17,379	25,956	44,028	40,837	53,358	43,710	43,106	46,255	45,529	48,848	47,990
Solde primaire ⁴	-12,332	-11,225	-7,972	-4,705	-6,516	-1,775	-2,069	260	-394	-16	507
Solde primaire (ajusté) ⁵	-16,192	-15,051	-11,798	-8,034	-10,488	-6,272	-6,290	-4,780	-4,891	-5,453	-4,274
Solde global (base ordonnancement)	-8,075	-19,134	-22,943	-13,180	-16,618	-12,994	-20,994	-14,824	-14,744	-18,083	-16,832
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	584	-4,306	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-7,491	-23,439	-22,943	-13,180	-16,618	-12,994	-20,994	-14,824	-14,744	-18,083	-16,832
Financement	13,494	21,577	18,651	8,879	12,317	5,409	3,164	5,646	-1,991	10,614	1,502
Extérieur (net)	11,900	13,206	20,315	16,944	16,427	7,093	4,828	7,071	-266	9,316	2,232
Tirages PIP (identifiés)	14,485	17,648	25,942	22,235	21,717	13,524	16,089	13,770	13,595	16,025	15,965
Amortissement	-2,898	-5,627	-5,627	-5,290	-5,290	-6,431	-11,260	-6,700	-13,861	-6,709	-13,734
Arriérés en principal	313	1,185	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net) ⁶	1,595	8,371	-1,665	-8,065	-4,110	-1,684	-1,664	-1,424	-1,724	1,298	-729
Financement bancaire	2,075	7,938	-106	-5,607	-1,811	774	634	1,034	574	1,298	-729
Banque Centrale	2,075	1,166	-981	-1,434	-1,434	-720	-720	-561	-724	-401	-729
Don : FMI	1,337	1,166	-981	-1,434	-1,434	-720	-720	-561	-724	-401	-729
Banques commerciales	0	6,772	875	-4,173	-377	1,494	1,354	1,595	1,298	1,699	0
Financement non-bancaire	-480	-1,067	-1,559	-2,458	-2,298	-2,458	-2,298	-2,458	-2,298	0	0
dont recapitalisation de la SNPSF	0	0	-1,067	-1,058	-898	-1,058	-898	0	0	2	3
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁷	-6,003	1,862	4,292	4,301	4,301	7,585	17,830	9,177	16,734	7,470	15,329
(+ = sousfinancement)											
<i>Pour mémoire</i>											
PIB (nominal)	603,699	654,965	657,139	704,086	693,302	747,187	736,862	797,500	784,985	849,533	834,616
Salaires en pourcentage des recettes	51.0	50.9	49.7	48.5	50.0	47.6	48.2	46.6	47.0	46.4	46.2

Sources : Ministère des Finances des Comores ; estimations des services du FMI

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.²À partir de 2025, les recettes non fiscales ne comprennent plus une taxe administrative perçue par l'agence des douanes pour le compte de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (CCIA).³Comprend les dépenses de la Banque mondiale pour les transferts en espèces aux ménages. À partir de 2025, les transferts comprennent les dépenses utilisant les recettes de la taxe administrative unique (Redevance Administrative Unique, RAU).⁴Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par l'État, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre le COVID et du coût de la restructuration du SNPSF. Ce solde reflète la définition du solde primaire intérieur conformément au protocole d'accord technique de la demande de la FEC, de la première et de la deuxième révision de la FEC.⁵Cela correspond à la définition du solde primaire intérieur telle qu'elle figure dans le protocole d'accord technique pour la troisième révision de la FEC.⁶La différence entre les tableaux fiscaux et monétaires est due au poste Acquisition nette d'actifs dans le tableau fiscal.⁷Les valeurs correspondent aux erreurs et omissions pour les années (colonnes) reflétant les résultats effectifs, et au besoin de financement budgétaire pour les colonnes présentant des projections.

Tableau 3b. Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2023–29
(en pourcentage du PIB)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Act. ¹	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.									
Recettes et dons, total	16.5	16.2	16.4	17.8	19.2	17.2	15.9	16.8	16.7	16.7	16.7	17.7	17.7	
Recettes	10.2	9.7	10.1	10.8	10.5	11.1	11.0	11.4	11.2	11.5	11.5	11.8	11.8	
Fiscales	8.2	8.1	8.5	9.3	9.0	9.6	9.5	9.8	9.7	10.0	10.0	10.3	10.3	
Non-fiscales ²	2.0	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
Dons	6.3	6.5	6.3	6.9	8.7	6.1	5.0	5.4	5.4	5.2	5.1	5.9	5.9	
Aides budgétaires	2.5	1.0	0.8	1.9	1.7	1.2	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	1.2	1.2	
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	3.8	5.5	5.5	5.1	7.0	4.9	4.3	4.9	4.9	4.6	4.6	4.7	4.7	
Dépenses et prêts nets, total	17.9	19.2	19.9	19.6	21.6	18.9	18.8	18.7	18.6	18.8	18.7	19.1	19.0	
Dépenses courantes	12.8	13.4	11.4	11.9	12.0	11.3	11.3	11.1	11.0	11.0	11.0	11.3	11.2	
Dépenses courantes primaires	11.7	10.4	10.3	10.3	10.4	10.4	10.4	10.2	10.1	10.1	10.1	10.3	10.3	
Traitements et salaires	5.2	5.0	5.0	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	
Biens et services	3.1	3.0	2.5	2.2	2.2	2.3	2.3	2.2	2.2	2.3	2.3	2.5	2.5	
Transferts ³	3.4	2.5	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.6	2.6	2.4	2.4	2.5	2.5	
Intérêts de la dette	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.2	1.5	0.2	0.9	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Assistance technique (fin. extérieur)	0.5	1.2	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Dépenses en capital	5.1	5.7	8.5	7.7	9.6	7.6	7.5	7.6	7.5	7.8	7.7	7.8	7.8	
Budgetaires (fin. ressources propres)	2.2	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7	2.0	1.9	2.1	2.1	
Financées sur ressources extérieures	2.9	4.0	6.7	5.8	7.7	5.9	5.9	5.8	5.8	5.8	5.7	5.7	5.7	
Solde primaire ⁴	-2.0	-1.7	-1.2	-0.7	-0.9	-0.2	-0.3	0.0	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	
Solde primaire (ajusté) ⁵	-2.7	-2.3	-1.8	-1.1	-1.5	-0.8	-0.9	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.6	-0.5	
Solde global (base ordonnancement)	-1.3	-2.9	-3.5	-1.9	-2.4	-1.7	-2.8	-1.9	-1.9	-2.1	-2.0	-1.3	-1.3	
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0.1	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérêts sur la dette extérieure	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Arriérés intérieurs	0.1	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-1.2	-3.6	-3.5	-1.9	-2.4	-1.7	-2.8	-1.9	-1.9	-2.1	-2.0	-1.3	-1.3	
Financement	2.2	3.3	2.8	1.3	1.8	0.7	0.4	0.7	-0.3	1.2	0.2	0.6	-0.5	
Extérieur (net)	2.0	2.0	3.1	2.4	2.4	0.9	0.7	0.9	0.0	1.1	0.3	1.1	0.3	
Tirages PIP (identifiés)	2.4	2.7	3.9	3.2	3.1	1.8	2.2	1.7	1.7	1.9	1.9	1.7	1.8	
Amortissement	-0.5	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.9	-1.5	-0.8	-1.8	-0.8	-1.6	-0.7	-1.5	
Arriérés en principal	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieur (net) ⁶	0.3	1.3	-0.3	-1.1	-0.6	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.2	-0.1	-0.5	-0.8	
Financement bancaire	0.3	1.2	0.0	-0.8	-0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	-0.1	-0.5	-0.8	
Banque Centrale	0.3	0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.7	-0.8	
Dont : FMI	0.2	0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	
Banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement non-bancaire	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont recapitalisation de la SNPSF	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁷	-1.0	0.3	0.7	0.6	0.6	1.0	2.4	1.2	2.1	0.9	1.8	0.8	1.7	
(+ = sousfinancement)														
Pour mémoire														
PIB (nominal)	603,699	654,965	657,139	704,086	693,302	747,187	736,862	797,500	784,985	849,533	834,616	900,971	883,462	
Salaire en pourcentage des recettes	51.0	50.9	49.7	48.5	50.0	47.6	48.2	46.6	47.0	46.4	46.2	45.2	45.0	

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.²À partir de 2025, les recettes non fiscales ne comprennent plus une taxe administrative perçue par l'agence des douanes pour le compte de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (CCIA).³Comprend les dépenses de la Banque mondiale pour les transferts en espèces aux ménages. À partir de 2025, les transferts comprennent les dépenses utilisant les recettes de la taxe administrative unique (Redevance Administrative Unique, RAU).⁴Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par l'État, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre le COVID et du coût de la restructuration du SNPSF. Ce solde reflète la définition du solde primaire intérieur conformément au protocole d'accord technique de la demande de la FEC, de la première et de la deuxième révision de la FEC.⁵Cela correspond à la définition du solde primaire intérieur telle qu'elle figure dans le protocole d'accord technique pour la troisième révision de la FEC.⁶La différence entre les tableaux fiscaux et monétaires est due au poste Acquisition nette d'actifs dans le tableau fiscal.⁷Les valeurs correspondent aux erreurs et omissions pour les années (colonnes) reflétant les résultats effectifs, et au besoin de financement budgétaire pour les colonnes présentant des projections.

Tableau 4. Union des Comores : situation monétaire, 2023–29
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Act. ¹	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.							
Avoirs extérieurs nets	120,897	126,170	154,172	148,495	210,345	176,286	251,235	201,325	281,780	222,860	299,993	257,584	326,615	
Banque Centrale: Avoirs ¹	144,471	153,172	176,439	173,842	230,948	200,720	270,840	224,971	300,354	245,870	317,521	278,888	342,193	
Banque Centrale: Engagements ¹	-27,438	-29,949	-26,458	-28,516	-25,024	-27,796	-24,304	-27,234	-23,580	-26,833	-22,850	-25,358	-21,212	
Banques Commerciales: Avoirs	7,878	5,744	8,544	6,175	9,014	6,553	9,580	6,994	10,206	7,450	10,851	7,902	11,486	
Banques Commerciales: Engagements	-4,014	-2,797	-4,353	-3,007	-4,593	-3,191	-4,881	-3,406	-5,200	-3,628	-5,529	-3,847	-5,852	
Crédit intérieur net	109,661	117,546	92,525	108,248	51,153	94,578	24,646	88,499	13,412	81,456	9,959	68,034	5,034	
Crédit intérieur	147,163	157,110	136,848	163,359	140,597	170,429	147,931	179,401	155,913	188,573	162,831	197,962	168,733	
Crédit net a l'Etat	22,315	30,152	21,177	25,949	18,560	26,397	18,227	27,003	17,739	27,596	15,920	27,268	13,224	
Dont: Trésor	37,948	47,911	37,843	44,713	36,031	46,133	36,665	47,845	37,239	49,570	36,510	50,337	34,871	
Financement bancaire	22,315	30,152	21,177	25,949	18,560	26,397	18,227	27,003	17,739	27,596	15,920	27,268	13,224	
Créances sur l'Etat	43,807	53,055	43,701	49,086	41,890	50,506	42,524	52,217	43,098	53,942	42,369	54,709	40,730	
Dépôts de l'Etat	-21,492	-22,902	-22,524	-23,136	-23,330	-24,109	-24,297	-25,214	-25,359	-26,347	-26,449	-27,441	-27,506	
Créances sur ent. pub.	13,877	14,010	13,143	14,680	13,866	14,944	14,737	15,950	15,700	16,991	16,692	18,019	17,669	
Créances sur autres institutions financières	-40	-138	-40	-138	-40	-138	-40	-138	-40	-138	-40	-138	-40	
Crédit au secteur privé	110,686	112,435	115,671	122,217	122,036	128,576	129,704	135,935	138,175	143,474	146,911	152,161	155,509	
Autres postes (nets)	-37,502	-39,564	-44,323	-55,111	-89,443	-75,852	-123,285	-90,902	-142,501	-107,117	-152,871	-129,927	-163,699	
Monnaie au sens large	230,558	242,211	246,697	256,743	261,498	270,864	275,881	289,825	295,192	304,316	309,952	325,618	331,649	
Monnaie	158,272	172,767	171,159	185,944	190,699	195,326	200,343	217,256	216,255	230,330	235,967	246,681	252,711	
Billets en circulation	58,425	56,071	66,604	63,921	75,929	72,870	86,559	83,072	98,677	94,702	112,492	107,961	128,241	
Dépôts à vue	99,847	116,695	104,554	122,022	114,770	122,456	113,784	134,184	117,578	135,628	123,474	138,720	124,470	
Quasi-monnaie	72,285	69,444	75,538	70,799	70,799	75,538	75,538	72,569	78,937	73,985	73,985	78,937	78,937	
(En pourcentage de l'argent du début de la période)														
Avoirs extérieurs nets	4.7	2.3	14.4	9.2	22.8	10.8	15.6	9.2	11.1	7.4	6.2	11.4	8.6	
Crédit intérieur net	4.0	3.4	-7.4	-3.8	-16.8	-5.3	-10.1	-2.2	-4.1	-2.4	-1.2	-4.4	-1.6	
Crédit intérieur	2.3	4.3	-4.5	2.6	1.5	2.8	2.8	3.3	2.9	3.2	2.3	3.1	1.9	
Crédit net a l'Etat	-1.3	3.4	-0.5	-1.7	-1.1	0.2	-0.1	0.2	-0.2	0.2	-0.6	-0.1	-0.9	
Créances sur ent. pub.	-2.3	0.1	-0.3	0.3	0.3	0.1	0.3	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	
Crédit au secteur privé	5.9	0.8	2.2	4.0	2.6	2.5	2.9	2.7	3.1	2.6	3.0	2.9	2.8	
Autres postes (nets)	1.6	-0.9	-3.0	-6.4	-18.3	-8.1	-12.9	-5.6	-7.0	-5.6	-3.5	-7.5	-3.5	
Monnaie au sens large	8.7	5.1	7.0	6.0	6.0	5.5	5.5	7.0	7.0	5.0	5.0	7.0	7.0	
Monnaie	6.6	6.3	5.6	5.4	7.9	3.7	3.7	8.1	5.8	4.5	6.7	5.4	5.4	
Quasi-monnaie	2.1	-1.2	1.4	0.6	-1.9	1.8	1.8	-1.1	1.2	0.5	-1.7	1.6	1.6	
Velocite	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.7	2.8	2.7	2.8	2.7	2.8	2.7	
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	12.8	1.6	4.5	8.7	5.5	5.2	6.3	5.7	6.5	5.5	6.3	6.1	5.9	

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

¹ Inclut le crédit net aux entités gouvernementales autres que le trésor public.

² À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 5a. Union des Comores : balance des paiements, 2023–29
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
	Act.	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.						
Compte courant	-9,088	-14,163	-23,199	-21,576	-28,480	-30,712	-30,998	-28,459	-33,379	-25,715	-32,877
Biens et services	-159,639	-169,258	-145,338	-172,317	-162,106	-167,004	-153,137	-162,845	-158,131	-162,081	-158,596
Balance commerciale	-120,879	-124,567	-112,170	-138,053	-132,411	-136,928	-131,105	-158,044	-137,316	-155,454	-146,554
Exportations (f.à.b.)	15,015	14,250	17,614	16,101	17,586	18,546	21,091	19,929	22,629	21,694	24,556
Donn : Vanille	892	329	275	1,586	290	2,003	366	2,129	389	2,273	415
Clou de girofle	11,086	8,247	11,044	8,640	11,890	9,784	13,464	10,456	14,389	11,168	15,370
Ylang-ylang	1,007	1,385	1,064	982	1,123	1,042	1,192	1,114	1,274	1,190	1,361
Autres	1,260	3,480	5,232	4,893	4,284	5,717	6,068	6,231	6,577	7,063	7,941
Importations (f.à.b.)	-135,894	-138,817	-129,784	-154,154	-149,997	-155,474	-152,196	-177,973	-159,944	-177,148	-171,110
Donn : Produits pétroliers	-50,042	-45,970	-49,686	-45,200	-48,855	-45,064	-48,709	-45,432	-49,107	-45,916	-49,630
Services (net)	-38,760	-44,691	-33,168	-34,265	-29,695	-30,076	-22,032	-4,802	-20,815	-6,627	-12,042
Recettes	52,988	52,499	58,149	59,412	63,988	62,016	72,977	70,590	76,086	74,921	81,647
Paiements	-91,748	-97,190	-91,316	-93,677	-93,683	-92,093	-95,010	-75,391	-96,902	-81,547	-93,689
Revenu (net)	3,359	4,111	844	3,211	1,251	4,068	2,428	4,824	2,593	5,423	2,357
Transferts courants (net)	147,192	150,984	121,295	147,530	132,376	132,225	119,711	129,562	122,159	130,943	123,362
Administrations publiques	28,975	26,595	10,452	22,644	20,979	13,422	9,182	9,937	9,907	10,309	10,272
Secteur privé ¹	118,216	124,389	110,843	124,886	111,397	118,803	110,529	119,625	112,253	120,634	113,090
Compte capital & opérations financières	8,862	17,365	50,875	37,945	78,687	48,422	50,907	46,293	46,230	41,969	34,939
Compte de capital	18,270	17,159	25,732	26,223	39,261	32,076	27,465	32,934	32,383	33,003	32,205
Transferts en capital	18,270	17,159	25,732	26,223	39,261	32,076	27,465	32,934	32,383	33,003	32,205
Transferts des actifs fixes	18,270	17,159	25,732	26,223	39,261	32,076	27,465	32,934	32,383	33,003	32,205
Compte financier	-9,408	205	25,143	11,722	39,426	16,347	23,442	13,359	13,846	8,966	2,733
Investissement direct	2,435	2,539	3,286	4,225	4,160	4,483	4,421	4,785	4,710	5,097	5,008
Portefeuille net & autres investissements	-5,121	4,630	21,857	6,998	34,766	11,364	18,521	8,074	8,637	3,368	-2,775
Administrations publiques	-4,648	4,164	22,939	8,367	33,335	11,926	19,335	6,895	8,797	4,141	-2,884
Décaissement	12,964	16,985	28,565	13,657	38,626	18,357	30,595	13,595	22,658	10,850	8,563
Tirages	12,964	16,985	28,565	13,657	38,626	18,357	30,595	13,595	22,658	10,850	14,472
Allocation DTS											
Amortissement	-4,783	-4,733	-5,627	-5,290	-5,290	-6,431	-11,260	-6,700	-13,861	-6,709	-13,734
Secteur privé (net)	-473	466	-1,082	-1,369	1,431	-563	-814	1,179	-160	-772	109
Banques, net	2,814	612	-666	-431	-470	-378	-566	-441	-626	-456	-451
Autres	-3,287	-145	-416	-938	1,901	-185	-248	1,620	466	-316	754
Monnaie Fiduciaire et dépôt	-6,722										
Erreurs et omissions	12,410	4,334	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	12,185	7,536	27,676	16,369	50,207	17,710	19,909	17,834	12,851	16,254	2,061
Financement	-12,185	-7,536	-25,530	-16,369	-50,207	-17,710	-19,909	-17,834	-12,851	-16,254	-2,061
AEN banque centrale (hausse = -)	-21,372	-15,648	-35,393	-33,840	-66,177	-34,261	-42,480	-31,486	-34,060	-16,254	-2,061
Avoirs extérieurs	-13,521	-8,701	-24,549	-14,935	-48,773	-16,990	-19,189	-17,273	-12,127	-15,853	-1,332
Passifs extérieurs	1,337	1,166	-981	-1,434	-1,434	-720	-720	-561	-724	-401	-729
Utilisation crédits FMI	1,337	1,166	-3,233	-1,516	-1,516	-780	-780	-805	-805	-837	-837
Financement du programme	9,188	8,113	9,863	17,470	15,969	16,550	22,571	13,652	21,209	0	0
FEC 2023	4,311	4,292	4,292	4,301	4,301	4,311	4,311	2,168	2,168	0	0
Aide budgétaire officielle	15,191	6,251	5,571	13,169	11,668	8,966	4,741	4,475	4,475	0	0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	-10,314	-2,430	0	0	0	3,273	13,519	7,010	14,567	0	0
Postes pour mémoire :											
Compte courant (percentage du PIB)	-1.5	-2.2	-3.5	-3.1	-4.1	-4.1	-4.2	-3.6	-4.3	-3.0	-3.9
Transferts exclus	-25.9	-25.2	-22.0	-24.0	-23.2	-21.8	-20.5	-19.8	-19.8	-18.4	-18.7
Exportations biens & services (percentage du PIB)	11.3	10.2	11.5	10.7	11.8	10.8	12.8	11.4	12.6	11.4	12.7
Importations biens & services (percentage du PIB)	37.7	36.0	33.6	35.2	35.1	33.1	33.5	31.8	32.7	30.5	31.7
Réserves internationales brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars E.U.	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	447.8	604.3	499.9	667.4	544.2	702.9
En mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.7	10.5	13.6	11.0	13.6
Réserves internationales notionnelles brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars E.U.	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	444.3	599.4	502.5	662.8	553.1	698.7
En mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.6	10.5	13.5	11.1	13.5
PIB nominal (millions de FC)	603,699	654,965	657,139	704,086	693,302	747,187	736,862	797,500	784,985	849,533	834,616
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,335	1,456	1,461	1,571	1,547	1,670	1,647	1,775	1,748	1,884	1,851

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 5b. Union des Comores : balance des paiements, 2023–29
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025		2026		2027		2028		2029	
	Act.	Est.	3rd Rev.	Proj.								
Compte courant	-20.1	-31.5	-51.6	-48.1	-63.5	-68.6	-69.3	-63.4	-74.3	-57.0	-72.9	-53.8
Biens et services	-353.1	-376.3	-323.2	-384.4	-361.6	-373.2	-342.2	-362.5	-352.0	-359.4	-351.7	-371.7
Balance commerciale	-267.4	-277.0	-249.4	-308.0	-295.4	-306.0	-293.0	-351.8	-305.7	-344.7	-325.0	-372.4
Exportations (f.a.b.)	33.2	31.7	39.2	35.9	39.2	41.4	47.1	44.4	50.4	48.1	54.5	55.3
Dont : Vanille	2.0	0.7	0.6	3.5	0.6	4.5	0.8	4.7	0.9	5.0	0.9	5.8
Clou de girofle	24.5	18.3	24.6	19.3	26.5	21.9	30.1	23.3	32.0	24.8	34.1	29.0
Ylang-ylang	2.2	3.1	2.4	2.2	2.5	2.3	2.7	2.5	2.8	2.6	3.0	3.0
Autres	2.8	7.7	11.6	10.9	9.6	12.8	13.6	13.9	14.6	15.7	16.4	18.4
Importations (f.a.b.)	-300.6	-308.7	-288.6	-343.9	-334.6	-347.4	-340.1	-396.2	-356.1	-392.8	-379.4	-427.7
Services (net)	-85.7	-99.4	-73.7	-76.4	-66.2	-67.2	-49.2	-10.7	-46.3	-14.7	-26.7	0.7
Recettes	117.2	116.7	129.3	132.5	142.7	138.6	163.1	157.2	169.4	166.1	181.0	169.2
Paiements	-203.0	-216.1	-203.0	-209.0	-209.0	-205.8	-212.3	-167.8	-215.7	-180.8	-207.8	-168.5
Revenu (net)	7.4	9.1	1.9	7.2	2.8	9.1	5.4	10.7	5.8	12.0	5.2	12.5
Transferts courants (net)	325.6	335.7	269.7	329.1	295.3	295.5	267.5	288.4	272.0	290.4	273.6	305.4
Administrations publiques	64.1	59.1	23.2	50.5	46.8	30.0	20.5	22.1	22.1	22.9	22.8	37.7
Secteur privé	261.5	276.6	246.5	278.6	248.5	265.5	247.0	266.3	249.9	267.5	250.8	267.7
Compte capital & opérations financières	19.6	38.6	113.1	84.6	175.5	108.2	113.8	103.1	102.9	93.1	77.5	111.2
Compte de capital	40.4	38.2	57.2	58.5	87.6	71.7	61.4	73.3	72.1	73.2	71.4	79.3
Transferts en capital	40.4	38.2	57.2	58.5	87.6	71.7	61.4	73.3	72.1	73.2	71.4	79.3
Transferts des actifs fixes	40.4	38.2	57.2	58.5	87.6	71.7	61.4	73.3	72.1	73.2	71.4	77.2
Compte financier	-20.8	0.5	55.9	26.1	87.9	36.5	52.4	29.7	30.8	19.9	6.1	31.9
Investissement direct	5.4	5.6	7.3	9.4	9.3	10.0	9.9	10.7	10.5	11.3	11.1	12.0
Portefeuille net & autres investissements	-11.3	10.3	48.6	15.6	77.6	25.4	41.4	18.0	19.2	7.5	-6.2	19.9
Administrations publiques	-10.3	9.3	51.0	18.7	74.4	26.7	43.2	15.4	19.6	9.2	-6.4	19.0
Décaissement	28.7	37.8	63.5	30.5	86.2	41.0	68.4	30.3	50.4	24.1	24.1	32.1
Tirages	28.7	37.8	63.5	30.5	86.2	41.0	68.4	30.3	50.4	24.1	24.1	32.1
Allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-10.6	-10.5	-12.5	-11.8	-11.8	-14.4	-25.2	-14.9	-30.9	-14.9	-30.5	-13.1
Secteur privé (net)	-1.0	1.0	-2.4	-3.1	3.2	-1.3	-1.8	2.6	-0.4	-1.7	0.2	1.0
Banques, net	6.2	1.4	-1.5	-1.0	-1.0	-0.8	-1.3	-1.0	-1.4	-1.0	-1.4	-1.0
Autres	-7.3	-0.3	-0.9	-2.1	4.2	-0.4	-0.6	3.6	1.0	-0.7	1.7	2.0
	-14.9											
Erreurs et omissions	27.5	9.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	27.0	16.8	61.5	36.5	112.0	39.6	44.5	39.7	28.6	36.0	4.6	57.4
Financement	-27.0	-16.8	-56.8	-36.5	-112.0	-39.6	-44.5	-39.7	-28.6	-36.0	-4.6	-57.4
AEN banque centrale (hausse = -)	-47.3	-34.8	-78.7	-75.5	-147.6	-76.6	-94.9	-70.1	-75.8	-36.0	-4.6	-57.4
Avoirs extérieurs	-29.9	-19.3	-54.6	-33.3	-108.8	-38.0	-42.9	-38.5	-27.0	-35.2	-3.0	-54.1
	3.0	2.6	-2.2	-3.2	-3.2	-1.6	-1.6	-1.2	-1.6	-0.9	-1.6	-2.9
Utilisation crédits FMI	3.0	2.6	-7.2	-3.4	-3.4	-1.7	-1.7	-1.8	-1.8	-1.9	-1.9	-1.9
Financement du programme	20.3	18.0	21.9	39.0	35.6	37.0	50.4	30.4	47.2	0.0	0.0	0.0
FEC 2023	9.5	9.5	9.5	9.6	9.6	9.6	4.8	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Aide budgétaire officielle	33.6	13.9	12.4	29.4	26.0	20.0	10.6	10.0	10.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donneurs	-22.8	-5.4	0.0	0.0	0.0	7.3	30.2	15.6	32.4	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :												
Compte courant (percentage du PIB)	-1.5	-2.2	-3.5	-3.1	-4.1	-4.1	-4.2	-3.6	-4.3	-3.0	-3.9	-2.7
Transferts exclus	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Exportations biens & services (percentage du PIB)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Importations biens & services (percentage du PIB)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Réserves internationales brutes (fin de période) ²												
En millions de dollars EU.	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	447.8	604.3	499.9	667.4	544.2	702.9	617.3
En mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.7	10.5	13.6	11.0	13.6	12.0
PIB nominal (millions de FC)	603,699	654,965	657,139	704,086	693,302	747,187	736,862	797,500	784,985	849,533	834,616	900,971
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,335	1,456	1,461	1,571	1,547	1,670	1,647	1,775	1,748	1,884	1,851	1,998

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 5c. Union des Comores : balance des paiements, 2023-29

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
	Act.	Est.	3rd Rev.	Proj.	3rd Rev.						
Compte courant	-1.5	-2.2	-3.5	-3.1	-4.1	-4.1	-4.2	-3.6	-4.3	-3.0	-3.9
Biens et services	-26.4	-25.8	-22.1	-24.5	-23.4	-22.4	-20.8	-20.4	-20.1	-19.1	-19.0
Balance commerciale	-20.0	-19.0	-17.1	-19.6	-19.1	-18.3	-17.8	-19.8	-17.5	-18.3	-17.6
Exportations (f.a.b.)	2.5	2.2	2.7	2.3	2.5	2.5	2.9	2.5	2.9	2.6	2.8
Dont : Vanille	0.1	0.1	0.0	0.2	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.1
Clou de girofle	1.8	1.3	1.7	1.2	1.7	1.3	1.8	1.3	1.8	1.3	1.5
Ylang-ylang	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2
Autres	0.2	0.5	0.8	0.7	0.6	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Importations (f.a.b.)	-22.5	-21.2	-19.7	-21.9	-21.6	-20.8	-20.7	-22.3	-20.4	-20.9	-20.5
Dont : Produits pétroliers	-8.3	-7.0	-7.6	-6.4	-7.0	-6.0	-6.6	-5.7	-6.3	-5.4	-5.9
Services (net)	-6.4	-6.8	-5.0	-4.9	-4.3	-4.0	-3.0	-0.6	-2.7	-0.8	-1.4
Recettes	8.8	8.0	8.8	8.4	9.2	8.3	9.9	8.9	9.7	8.8	8.5
Paiements	-15.2	-14.8	-13.9	-13.3	-13.5	-12.3	-12.9	-9.5	-12.3	-9.6	-11.2
Revenu (net)	0.6	0.6	0.1	0.5	0.2	0.5	0.3	0.6	0.3	0.6	0.6
Transferts courants (net)	24.4	23.1	18.5	21.0	19.1	17.7	16.2	16.2	15.6	15.4	14.8
Administrations publiques	4.8	4.1	1.6	3.2	3.0	1.8	1.2	1.2	1.3	1.2	1.9
Secteur privé	19.6	19.0	16.9	17.7	16.1	15.9	15.0	15.0	14.3	14.2	13.6
Compte capital & opérations financières	1.5	2.7	7.7	5.4	11.3	6.5	6.9	5.8	5.9	4.9	4.2
Compte de capital	3.0	2.6	3.9	3.7	5.7	4.3	3.7	4.1	4.1	3.9	4.0
Transferts en capital	3.0	2.6	3.9	3.7	5.7	4.3	3.7	4.1	4.1	3.9	4.0
Transferts des actifs fixes	3.0	2.6	3.9	3.7	5.7	4.3	3.7	4.1	4.1	3.9	4.0
Compte financier	-1.6	0.0	3.8	1.7	5.7	2.2	3.2	1.7	1.8	1.1	0.3
Investissement direct	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Portefeuille net & autres investissements	-0.8	0.7	3.3	1.0	5.0	1.5	2.5	1.0	1.1	0.4	-0.3
Administrations publiques	-0.8	0.6	3.5	1.2	4.8	1.6	2.6	0.9	1.1	0.5	-0.3
Décaissement	2.1	2.6	4.3	1.9	5.6	2.5	4.2	1.7	2.9	1.3	1.6
Tirages	2.1	2.6	4.3	1.9	5.6	2.5	4.2	1.7	2.9	1.3	1.6
Allocation DTS											
Amortissement	-0.8	-0.7	-0.9	-0.8	-0.8	-0.9	-1.5	-0.8	-1.8	-0.8	-1.6
Secteur privé (net)	-0.1	0.1	-0.2	-0.2	0.2	-0.1	-0.1	0.1	0.0	-0.1	0.0
Banques, net	0.5	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres	-0.5	0.0	-0.1	-0.1	0.3	0.0	0.0	0.2	0.1	0.0	0.1
-1.1											
Erreurs et omissions	2.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.0	1.2	4.2	2.3	7.2	2.4	2.7	2.2	1.6	1.9	0.2
Financement	-2.0	-1.2	-3.9	-2.3	-7.2	-2.4	-2.7	-2.2	-1.6	-1.9	-0.2
AEN banque centrale (housse = -)	-3.5	-2.4	-5.4	-4.8	-9.5	-4.6	-5.8	-3.9	-4.3	-1.9	-0.2
Utilisation crédits FMI	0.2	0.2	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Financement du programme	1.5	1.2	1.5	2.5	2.3	2.2	3.1	1.7	2.7	0.0	0.0
FEC 2023	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Aide budgétaire officielle	2.5	1.0	0.8	1.9	1.7	1.2	0.6	0.6	0.6	0.0	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	-1.7	-0.4	0.0	0.0	0.4	1.8	0.9	1.9	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :											
Compte courant (pourcentage du PIB)	-1.5	-2.2	-3.5	-3.1	-4.1	-4.1	-4.2	-3.6	-4.3	-3.0	-3.9
Transferts exclus	-25.9	-25.2	-22.0	-24.0	-23.2	-21.8	-20.5	-19.8	-19.8	-18.4	-18.7
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	11.3	10.2	11.5	10.7	11.8	10.8	12.8	11.4	12.6	11.4	12.7
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	37.7	36.0	33.6	35.2	35.1	33.1	33.5	31.8	32.7	30.5	31.7
Réserves internationales brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars EU	321.0	341.1	392.9	388.4	516.0	447.8	604.3	499.9	667.4	544.2	702.9
En mois d'importations de biens et services	7.3	7.4	8.7	8.4	11.2	9.5	12.7	10.5	13.6	11.0	13.6
PIB nominal (millions de FC)	603,699	654,965	657,139	704,086	693,302	747,187	736,862	797,500	784,985	849,533	834,616
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,335	1,456	1,461	1,571	1,547	1,670	1,647	1,775	1,748	1,884	1,851
Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.											
¹ A partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.											
² A partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.											

Tableau 6. Union des Comores : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025-39

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (en millions de DTS)															
Principal															
Principal	0.9	1.2	1.2	1.5	3.0	3.1	2.8	2.8	2.5	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts 1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)															
Principal															
Principal	0.9	1.2	1.2	1.5	3.0	3.5	4.6	6.1	6.1	4.6	3.2	1.8	0.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts 1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs ²															
En millions de DTS															
En millions de DTS	1.0	1.3	1.3	1.7	3.1	3.6	4.7	6.2	6.2	4.7	3.3	1.9	0.5	0.1	0.1
En millions de FC	618.6	790.2	794.6	1,019.5	1,892.3	2,218.7	2,910.0	3,784.1	3,783.5	2,910.0	2,036.5	1,163.6	289.5	71.2	71.2
En pourcentage des recettes publiques	0.8	1.0	0.9	1.0	1.8	1.9	2.3	2.8	2.6	1.9	1.2	0.6	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.8	1.0	0.9	1.1	1.9	2.0	2.5	3.1	2.9	2.1	1.3	0.7	0.2	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ³	7.4	9.3	9.4	12.2	21.0	25.5	39.6	48.5	47.1	35.3	24.1	13.4	3.3	0.8	0.8
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.4	0.4	0.4	0.4	0.7	0.7	0.8	1.0	0.9	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	5.8	7.3	7.3	9.3	17.3	20.3	26.7	34.7	34.7	26.7	18.7	10.7	2.7	0.7	0.7
Encours total des crédits du FMI ²															
En millions de DTS															
En millions de DTS	26.4	32.3	34.72	33.2	30.2	26.7	22.1	16.0	10.0	5.3	2.1	0.4	0.0	0.0	0.0
En millions de FC	15,969.9	19,627.1	21,211.6	20,411.3	18,584.3	16,430.0	13,582.1	9,858.0	6,133.9	3,286.0	1,314.4	219.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	20.9	23.6	23.4	20.9	17.4	14.3	10.9	7.4	4.3	2.1	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	21.1	24.4	23.4	21.1	18.4	15.2	11.8	8.0	4.7	2.4	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ³	191.2	231.7	251.0	244.6	206.6	188.5	185.0	126.4	76.4	39.9	15.5	2.5	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.3	2.6	2.7	2.4	2.1	1.7	1.3	0.9	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	9.2	9.9	9.4	8.2	6.6	5.2	3.9	2.6	1.5	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire															
PIB nominal (en millions de FC)	704,085.9	747,186.8	797,500.4	849,533.5	900,971.0	958,367.9	1,016,437.7	1,077,733.9	1,142,747.6	1,211,705.4	1,284,847.9	1,362,430.3	1,444,723.5	1,532,015.1	1,624,610.3
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	75,513.2	80,562.6	90,519.1	96,614.4	101,261.7	108,304.6	115,445.5	123,026.6	131,109.4	139,727.4	162,448.1	172,164.9	182,469.9	193,399.0	204,990.4
Recettes publiques (en millions de FC)	76,232.4	83,065.1	90,663.5	97,744.7	106,568.4	115,069.4	124,372.8	133,774.0	143,688.1	154,532.7	168,870.9	181,576.9	194,276.9	207,847.2	220,957.4
Service de la dette (en millions de FC) ²	8,353.5	8,470.7	8,452.0	8,344.2	8,996.8	8,716.3	7,341.5	7,799.9	8,033.4	8,236.3	8,454.5	8,684.6	8,871.2	9,188.3	8,473.2
FC/DTS (moyenne sur la période)	604.1	605.5	608.9	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4
FC/DTS (moyenne sur la période)	604.6	606.8	611.0	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011.² A partir de l'hypothèse du décaissement de la totalité du montant FEC de 13,57 milliards de DTS (152,5% de la quote-part). La totalité du crédit AUPC de 1,1 million de dollars (12,5% de la quote part) a été rachetée à partir du premier décaissement FEC.

Tableau 7. Union des Comores : besoins et sources de financement extérieur, 2025–28
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028
Besoins de financement	63.3	84.7	80.1	73.8
Déficit du compte de transactions courantes	48.1	68.6	63.4	57.0
Amortissement de la dette publique	15.2	16.1	16.7	16.7
Sources de financement	63.3	84.7	80.1	73.8
Compte de capital	58.5	71.7	73.3	73.2
Compte d'opérations financières (hors amortissement)	38.0	50.9	44.7	34.8
Dont : Dette publique (hors amortissement)	30.5	41.0	30.3	24.1
Variation des réserves (+ = diminution)	-33.1	-37.8	-37.9	-34.2
Écart de financement budgétaire/sources de financement	39.0	37.0	30.4	26.5
Appui budgétaire des partenaires (Banque Mondiale, BAD, AFD, Chine, Arabie Saoudite)	29.4	20.0	10.0	9.9
Financement du FMI ¹ en pourcentage des besoins de la BdP/besoins budgétaires	9.6 24.6	9.6 26.1	4.8 15.9	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs ²	0.0	7.3	15.6	16.6
Écart de financement restant	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités comoriennes ; projections des services du FMI
¹ Proposition d'accès à la FEC de 180 % de la quote-part sur 4 ans.
² Cette ligne correspond aux emprunts concessionnels potentiels ; un appui budgétaire supplémentaire réduirait les emprunts nécessaires.

Tableau 8. Union des Comores : calendrier des décaissements, 2023–27

Date de disponibilité ¹	Conditions de décaissement	Montant en DTS	% de la quote-part
05/31/23	Approbation de l'accord par le conseil d'administration.	3,560,000	20.00
09/30/23	Respect des CR en continu et de fin juin 2023 et achèvement de la première revue.	3,560,000	20.00
03/30/24	Respect des CR continu et de fin décembre 2023 et achèvement de la deuxième revue.	3,560,000	20.00
09/30/24	Respect des CR continu et de fin juin 2024 et achèvement de la troisième revue.	3,560,000	20.00
03/30/25	Respect des CR en continu et de fin décembre 2024 et achèvement de la quatrième revue.	3,560,000	20.00
09/30/25	Respect des CR continu et de fin juin 2025 et achèvement de la cinquième revue.	3,560,000	20.00
03/30/26	Respect des CR continu et à fin décembre 2025 et achèvement de la sixième revue.	3,560,000	20.00
09/30/26	Respect des CR continu et de fin juin 2026 et achèvement de la septième revue.	3,560,000	20.00
03/30/27	Respect des CR continu et de fin décembre 2026 et achèvement de la huitième revue.	3,560,000	20.00
Total		32,040,000	180.0

Source : Fonds monétaire international

¹ Selon l'approbation du conseil d'administration à l'issue de chaque revue.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur Comores	Riposte des pouvoirs publics
Risques au niveau mondial				
Chocs liés à la politique commerciale et aux investissements Le relèvement des obstacles aux échanges ou les sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une poussée de l'inflation.	Élevée	CT, MT	Faible	Déployer des politiques budgétaires et monétaires pour stimuler l'économie pendant les périodes de récession et créer des fonds de stabilisation servant de protection contre les chocs économiques.
Surendettement souverain. La hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et la raréfaction de l'aide au développement amplifiées par les boucles de rétroaction entre banques et États provoquent des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque, une perte d'accès aux marchés, des coupes budgétaires brutales et un recul de la croissance dans les pays fortement endettés.	Élevée	CT, MT	Faible	Revoir les priorités budgétaires en ajustant les dépenses publiques pour mettre l'accent sur les dépenses sociales et propices à la croissance afin de protéger les plus vulnérables.
Durcissement des conditions financières et instabilité systémique. La persistance de taux d'intérêt et de primes d'échéance élevés sur fond de relâchement de la réglementation financière, la hausse des investissements en cryptomonnaies et le relèvement des obstacles au commerce entraînent une réévaluation des actifs, une déstabilisation des	Moyenne	CT, MT	Faible	Renforcer la planification d'urgence en établissant des cadres pour la gestion des crises et les aides financières d'urgence afin de parer à toute crise bancaire ou crise de liquidité.

¹ Fondée sur la matrice d'évaluation des risques mondiaux du 20 février 2025. La matrice répertorie des événements qui pourraient modifier de manière importante la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques traduit le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de gravité au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se réaliser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur Comores	Riposte des pouvoirs publics
marchés, de graves difficultés des établissements bancaires et non bancaires, une plus forte appréciation du dollar, d'où un creusement des déséquilibres mondiaux, une détérioration de l'accessibilité à la dette et un accroissement des sorties de capitaux dans les pays émergents et pays en développement.				
Conflits régionaux. L'intensification des conflits (Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des aliments, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et nourrit les flux de réfugiés.	Moyenne	CT, MT	Élevée	Renforcer la production intérieure et définir des plans d'urgence, y compris un soutien ciblé visant à protéger les groupes les plus vulnérables en cas de nouvelles hausses de prix ou de pénuries. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé aux Comores.
Volatilité des prix des produits de base. La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux restrictions commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés ou à la transition écologique) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.	Moyenne	CT, MT	Élevée	Améliorer la production intérieure, redéfinir les priorités en matière de dépenses afin de remédier à l'insécurité alimentaire, et préparer des plans d'urgence, notamment en recherchant des financements concessionnels et des appuis budgétaires supplémentaires pour maintenir les dépenses prioritaires et les importations essentielles. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé aux Comores.

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur Comores	Riposte des pouvoirs publics
Accélération de la croissance mondiale. L'atténuation des conflits, les bonnes surprises sur le plan de l'offre (par exemple des chocs de production pétrolière), les gains de productivité liés à l'IA ou les réformes structurelles renforcent le commerce et la demande à l'échelle mondiale.	Faible	CT, MT	Élevée	Poursuivre une politique macroéconomique prudente. Mettre en œuvre des réformes pour dégager de l'espace budgétaire en augmentant les recettes et en redéfinissant les priorités en matière de dépenses. Diversifier les circuits d'approvisionnement et apporter une aide aux groupes vulnérables.
Approfondissement de la fragmentation géoéconomique Les conflits persistants, les politiques de repli sur soi, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre et la fracture des structures technologiques et des systèmes de paiement aboutissent à une augmentation des coûts de production, nuisent à la transition verte et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.	Élevée	CT, MT	Faible	Diversifier les voies d'approvisionnement et définir des plans d'urgence, y compris des mesures visant à protéger les groupes les plus vulnérables en cas de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Mener des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à rendre les Comores plus attractives pour les investisseurs.
Cybermenaces. Des cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris monnaie numérique et cryptoactifs), des défaillances techniques ou une utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	Élevée	CT, MT	Élevée	Renforcer l'infrastructure de cybersécurité pour protéger les systèmes d'information critiques dans l'ensemble des administrations publiques, du secteur financier et d'autres secteurs essentiels.
Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	MT	Élevée	Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, notamment en investissant dans des infrastructures résilientes, avec le concours de partenaires internationaux.
Mécontentement social. La perte de revenu réel, les retombées des conflits, le mécontentement lié aux migrations	Moyenne	CT, MT	Moyenne	Apporter un soutien aux populations les plus vulnérables et renforcer la

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur Comores	Riposte des pouvoirs publics
et l'aggravation des inégalités attisent les troubles sociaux et alimentent le populisme, la polarisation et la résistance aux réformes ou donnent lieu à des politiques inadéquates. Ceci freine la croissance et provoque une incertitude quant aux politiques à mener et une révision du risque par le marché.				bonne gouvernance, la transparence, l'inclusion et l'état de droit.
Risques intérieurs				
Dérapages des politiques publiques. Des retards dans la mise en œuvre de réformes structurelles et d'autres objectifs du programme diminuent la confiance dans l'économie	Moyenne	CT, MT	Élevée	Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles définies dans le programme appuyé par la FEC, en particulier celles liées à une gestion avisée des finances publiques et la stabilité financière.
Intensification des coupures de courant. L'infrastructure électrique n'a pas la qualité requise pour étayer une croissance vigoureuse et durable.	Moyenne	CT	Moyenne	Mettre en œuvre des réformes qui favorisent les partenariats avec le secteur privé dans le secteur de l'énergie

Annexe II. Le système de retraite aux Comores¹

1. Le système de retraite aux Comores (la Caisse des Retraites des Comores, CRC) joue un rôle central en ce sens qu'il assure de la sécurité des revenus aux retraités et contribue à la stabilité sociale au sens large. La CRC est avant tout un dispositif contributif destiné à remplacer les revenus, mais elle tient un rôle socioéconomique plus large dans un pays dont le système de protection sociale est limité. Dans les ménages regroupant plusieurs générations, la personne retraitée fait souvent bénéficier le foyer de sa pension, qui contribue à subvenir aux besoins des membres de la famille et à atténuer les pressions financières sur le ménage. Toutefois, lorsque le soutien apporté par ce revenu de retraite n'existe pas ou est insuffisant, les jeunes membres du foyer sont parfois contraints d'assumer des responsabilités financières supplémentaires, ce qui peut se faire au détriment de leur éducation ou de leur participation au marché du travail. Dans ce contexte, la CRC se heurte à des difficultés de plus en plus aigües quant à sa viabilité financière, qui tiennent à des déséquilibres structurels entre, d'une part, l'augmentation des dépenses consacrées aux prestations et, d'autre part, la stagnation de l'assiette contributive, des cotisations insuffisantes et une gouvernance déficiente. La CRC comprend trois régimes à prestations définies : i) les fonctionnaires, ii) les non-fonctionnaires et iii) les parlementaires. Parmi ces trois régimes, celui des fonctionnaires est le plus important et celui qui pèse le plus sur le plan financier. Il fait face à des déficits croissants qui menacent non seulement sa propre viabilité, mais aussi celle de la CRC.

2. En l'absence d'une distinction comptable claire entre les régimes et les réserves accumulées, la CRC fonctionne dans les faits comme un système par répartition unique où les cotisations recouvrées des fonctionnaires en activité sont censées couvrir le versement des prestations aux retraités ainsi que les frais administratifs. Chaque régime est régi par des paramètres différents, notamment ce qui concerne les taux de cotisation et les formules de calcul des prestations. Pour les fonctionnaires, les taux de cotisation sont actuellement de 5 % pour les salariés et de 12 % pour les employeurs². Dans les régimes des non-fonctionnaires et des parlementaires, les salariés cotisent respectivement à 3 % et 16 %, tandis que les cotisations à la charge des employeurs s'élèvent à 5 % et 10 %. Pour être admissible aux prestations de retraite, il faut généralement avoir cotisé pendant au moins 15 ans, l'âge légal de la retraite allant de 55 à 65 ans selon la catégorie socioprofessionnelle. Les retraites sont calculées à partir d'un taux d'accumulation (le pourcentage du salaire de fin de carrière pour chaque année travaillée) de 2 % par année de service pour les fonctionnaires, de 1,33 % pour les non-fonctionnaires et de 5 % pour les parlementaires, appliqué au salaire moyen des 6 derniers mois de service.

3. Chaque régime rencontre ses propres difficultés, mais c'est celui des fonctionnaires qui pose le plus de problèmes. Premièrement, l'État n'a toujours versé qu'un montant fixe et non l'intégralité des cotisations dues en vertu de la formule officielle, ce qui compromet l'intégrité de

¹ Rédigé en collaboration avec J. Papa, M. Blumhart et M. Diouf de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cadre d'un projet pilote visant à renforcer la coopération entre le FMI et l'OIT dans le pays sur les questions relatives au marché du travail et à la protection sociale.

² Ces taux, qui étaient de 4 % pour les employés et de 10 % pour les employeurs, respectivement, ont été relevés en 2025 afin d'atténuer les pressions sur la viabilité du système.

l'approche de financement envisagée par le système en empêchant, de fait, l'accumulation de réserves indispensables. Deuxièmement, le gel durable des salaires des fonctionnaires et les embauches limitées dans le secteur public ont ralenti la progression des cotisations, affaiblissant de ce fait la base de recettes du régime. Troisièmement, la définition plutôt favorable du salaire de référence (basé sur la moyenne des six derniers mois) crée une forte distorsion à la hausse des passifs au titre des retraites et fausse encore davantage le mécanisme de financement, en particulier lorsque des promotions en fin de carrière entraînent des augmentations de salaire tardives qui ne sont pas compensées par des cotisations proportionnelles tout au long des carrières. Ces facteurs ont créé un déséquilibre grandissant entre les recettes et les dépenses, suscitant des inquiétudes quant à la capacité du système de respecter ses engagements en matière de prestations.

4. Des analyses récentes de l'OIT et du FMI révèlent un déficit de financement important pour le régime des fonctionnaires, ainsi qu'un recours croissant à des transferts budgétaires ponctuels. En raison du sous-financement constant des prestations de retraite, le système dépend de plus en plus d'allocations budgétaires ponctuelles pour honorer le paiement des pensions. Ces mesures réduisent la prévisibilité du budget, augmentent la dette publique globale et limitent l'espace budgétaire, ce qui diminue les fonds disponibles pour des investissements dans d'autres secteurs essentiels, autant d'éléments qui engendrent des risques macroéconomiques de grande ampleur au fil du temps. Avec les paramètres actuels, en supposant que les passifs au titre des retraites continuent d'augmenter parallèlement aux tendances démographiques et qu'aucune réforme majeure ne sera adoptée, le déficit annuel pourrait atteindre entre 2,5 et 3,5 milliards de francs comoriens en 2032. Cette augmentation considérable qui se profile s'explique par des pressions persistantes sur les coûts découlant de niveaux de cotisation insuffisants pour un régime arrivant à maturité sans réserves, pressions exacerbées par la stagnation de l'assiette contributive et des prestations de retraite généreuses. Sans mesures correctives, les pressions budgétaires liées au régime de retraite devraient s'intensifier et accroître davantage le recours aux transferts discrétionnaires de l'État.

5. La CRC repose juridiquement sur l'engagement des Comores à respecter les normes internationales du travail, notamment à travers sa ratification en 2022 de la convention n° 102 de l'OIT relative à la sécurité sociale (norme minimum). Cette convention fixe des critères concernant les périodes de cotisation, le niveau adéquat des prestations, la couverture de la population et les principes de financement. Pour s'y conformer, les régimes doivent garantir i) une période de cotisation minimale de 15 ans pour ouvrir les droits à une pension de retraite, ii) un taux de remplacement minimum de 40 % des anciens revenus et iii) une couverture effective d'au moins 50 % des salariés ou de 20 % de la population active. Bien que la CRC respecte globalement les deux premiers critères, sa couverture limitée (essentiellement réservée aux fonctionnaires publics) ainsi que les incohérences dans l'octroi des prestations de retraite pose des problèmes pour la conformité du régime à moyen terme. Bien que conforme aux normes internationales, le taux d'accumulation de 2 % est appliqué à une courte période de référence et ne peut donc pas refléter la tendance des revenus sur l'ensemble d'une carrière, ce qui compromet l'équité et la viabilité budgétaire du régime.

6. Une réforme paramétrique de grande ampleur s'impose pour résoudre les difficultés rencontrées par le système de retraite des Comores. Les relèvements des taux de cotisation du régime des fonctionnaires en janvier vont dans le bon sens, d'autant plus que l'expérience de plusieurs pays dans le monde montre que même de légers ajustements de taux peuvent contribuer à réduire les déficits de financement au fil du temps. En parallèle, il sera indispensable de réévaluer le calcul des prestations, ce qui pourrait notamment passer par une révision du taux d'accumulation de 2 % pour les fonctionnaires et de la courte période de référence utilisée pour déterminer le salaire de fin de carrière. En outre, le relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite pourrait alléger les pressions exercées par ce système en allongeant la période de cotisation effective. Une révision des règles d'indexation des retraites, en particulier dans le contexte du gel des salaires, pourrait contribuer au maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires tout en améliorant l'acceptabilité de la réforme. Une étude approfondie des options de réforme s'imposera, mais les autorités, avec l'aide de partenaires internationaux, pourraient commencer à examiner certaines modifications paramétriques qui permettraient d'aligner le système de retraite sur les pratiques régionales et les références internationales en vue de parvenir à un équilibre actuariel à long terme.

7. Il est tout aussi essentiel de remédier aux lacunes institutionnelles et opérationnelles de la CRC. L'État doit systématiquement verser l'intégralité des cotisations conformément aux exigences légales et apurer les arriérés de façon active. Dans ce contexte, le ministère des Finances a mis en place des paiements mensuels réguliers depuis début de l'année 2023 dans le but d'apurer les arriérés accumulés envers la CRC et verse l'intégralité des cotisations depuis janvier 2024. En outre, il demeure essentiel de supprimer les pratiques opérationnelles à l'origine de distorsions, telles que la régularisation rétroactive des avances de salaire et des cotisations impayées au moment de la retraite, qui gonflent les niveaux de prestations sans cotisations correspondantes.

8. La mise en place d'un système de retraite viable et équitable aux Comores nécessite une action concertée sur les priorités en matière d'institutions, de fonctionnement et de gouvernance. Les principales mesures comprennent l'amélioration de l'exactitude et de la gestion des données sur les participants grâce à la dématérialisation, le renforcement de la surveillance actuarielle et l'établissement d'un cadre de gouvernance indépendant qui assure une séparation claire entre les régimes afin d'éviter les subventions croisées. Ces améliorations techniques doivent être complétées par un dialogue social inclusif, avec la participation active des représentants des travailleurs et des employeurs à toutes les décisions de réforme, les améliorations de gouvernance et les mises à jour des textes de loi. Mises bout à bout, toutes ces mesures permettront de bâtir un système de retraite plus résilient, capable de tenir ses promesses aux générations actuelles et futures, tout en préservant la stabilité budgétaire et sociale.

Appendice I. Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores
Le 10 juin, 2025

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

1. **Le Gouvernement de l'Union des Comores** demande au Conseil d'administration du FMI de compléter la quatrième revue dans le cadre de l'accord de Facilité Elargie de Crédit (FEC) et d'approuver (i) des modifications des critères de réalisation quantitatives (CRQs) sur les recettes fiscales et le solde primaire intérieur à fin décembre 2025, afin de compenser les résultats budgétaires 2024 plus faibles que prévu et de réaligner la performance sur la trajectoire envisagée à moyen terme ; (ii) la modification des objectifs indicatifs relatifs aux « travail contre rémunération, subventions pour les moyens de subsistance et formation technique » pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2025, sur la base des projections de décaissement révisées ; et (iii) des dérogations pour non-respect des CRQs à fin décembre 2024 sur les recettes fiscales, le solde primaire intérieur, ainsi que du CRQ continu sur la non-accumulation des arriérés extérieurs ; afin de permettre le décaissement de la cinquième tranche de l'accord FEC, sur la base des mesures correctives décidées et de la mise en œuvre globalement satisfaisante des critères de réalisation et des principales réformes structurelles.
2. **L'activité économique s'est renforcée au second semestre de 2024 et devrait se poursuivre en 2025, malgré une inflation persistante.** La croissance du PIB réel est projetée à 3,8% en 2025. Bien que l'inflation ait ralenti, passant d'un pic de 8,7 % en septembre 2024 à 6 % en fin d'année, la hausse des prix alimentaires, conjuguée à une forte demande intérieure, a porté l'inflation à 7,3 % en mars 2025. La persistance de l'inflation alimentaire a justifié une révision à la hausse de l'inflation moyenne, de 1,8 % à 3,8 % en 2025. Les recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions à fin 2024, en raison principalement d'un manque à gagner au niveau des taxes sur le commerce international, consécutif à des difficultés dans la mise en œuvre des réformes de mobilisation des recettes. Ce manque à gagner a contribué à la détérioration du solde primaire intérieur par rapport à l'objectif du programme. La position extérieure reste stable, avec une accumulation continue des réserves équivalant à 7,4 mois d'importations à venir à fin décembre 2024. Bien que le secteur financier continue de faire face à des défis importants, des réformes sont en cours pour renforcer les cadres de surveillance et de réglementation. La restructuration de la banque postale SNPSF en Banque Postale des Comores (BPC) est un exemple de notre volonté de renforcer le secteur.

3. En dépit du ralentissement de la dynamique des réformes au second semestre de 2024, le programme économique appuyé par la FEC reste sur la bonne voie. Nous avons respecté deux des cinq CRQs de fin décembre, ceux relatifs à la dette extérieure non concessionnelle et aux réserves internationales nettes. La longue transition post-électorale a partiellement contribué aux retards dans certaines réformes. Néanmoins, nous avons réussi à mettre en œuvre 8 des 11 repères structurels (RS) prévus entre fin novembre 2024 et fin mai 2025, dont trois ont été atteints avant les dates limites : (i) l'achèvement en octobre 2024 des inspections sur place des banques, visant à évaluer la qualité des portefeuilles de crédit (RS de fin décembre) ; (ii) la délivrance en janvier 2025 d'un agrément bancaire à la nouvelle banque postale BPC (RS de fin mars) ; et (iii) la promulgation en mars 2025 par le Président des nouveaux statuts de la BCC (RS de fin avril).

4. Comme souligné dans le Mémorandum sur les Politiques Economiques et Financières ci-joint, nous avons pris des mesures correctives pour les CRQ non atteints et travaillons à garantir des progrès sur les RS manqués. Tous les arriérés de service de la dette extérieure accumulés depuis le début de l'année ont été apurés, et des discussions sont en cours pour résoudre les autres arriérés extérieurs, y compris ceux envers Bpifrance. Afin de compenser les CRQs budgétaires manqués – sur les recettes fiscales et le solde primaire intérieur – nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures correctives au cours du reste de l'année 2025. Ces mesures, qui devraient contribuer à renforcer la mobilisation des recettes intérieures, incluent : (i) l'adoption d'un arrêté ministériel limitant les produits éligibles à la procédure IM9, ainsi que d'un autre habilitant la Direction Générale des Douanes à recouvrer les arriérés de taxes et droits de douane (actions préalables proposées) ; (ii) la publication d'une note circulaire définissant les modalités de calcul des droits et taxes assimilées, de la taxe sur la consommation et des droits d'accise à l'importation (RS proposé pour fin juin) ; (iii) la paramétrisation du logiciel SYDONIA afin d'assurer le calcul correct de la taxe sur la consommation et des droits d'accise ad valorem (RS proposé pour fin septembre) ; et (iv) le recouvrement d'au moins 1 milliard de KMF d'arriérés fiscaux dus par la société publique en charge de l'importation des produits pétroliers, SCH, d'ici fin septembre (RS proposé). Nous continuons à travailler sur les trois RS manqués — (i) d'annexer à la loi de finances 2025 le plan de trésorerie précisant les dépenses obligatoires et les dates d'exigibilité des principaux impôts et taxes ; (ii) le recouvrement par la Direction Générale des Douanes d'au moins 50 % des droits de douane non recouvrés au titre des régimes suspensifs échus au 30 juin 2024 ; et (iii) l'approbation par la BCC de plans formels et contraints dans le temps de recapitalisation des banques ne respectant pas les exigences en matière de fonds propres — et nous demandons qu'ils soient reprogrammés à des dates ultérieures.

5. Pour l'avenir, nous réaffirmons notre engagement envers l'agenda de réformes soutenu par le programme FEC. Nous sommes conscients que la poursuite de la mise en œuvre de cet agenda reste essentielle pour préserver la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette. Nous continuerons de renforcer l'administration et les politiques fiscales et douanières, et continuerons de solliciter l'assistance technique du FMI pour renforcer ces capacités à moyen terme. Nous nous engageons à améliorer la transparence de notre gouvernance et continuerons à publier en ligne les contrats de passation des marchés publics accompagnés des informations sur les bénéficiaires effectifs (RS continu à partir de mai 2024). Nous sommes prêts à resserrer la politique

monétaire en cas de persistance de l'inflation ou de sorties importantes de réserves. Nous restons déterminés à relever les défis à long terme liés à la pauvreté, au changement climatique, aux inégalités de genre et au développement du capital humain.

6. Nous sommes optimistes quant à l'efficacité des mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint pour atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre toute mesure additionnelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour sauvegarder les objectifs de notre programme de réforme économique. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure supplémentaire et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de telles consultations. Nous organiserons en temps opportun des consultations avec le FMI sur les nouveaux emprunts extérieurs afin de garantir qu'ils continuent de renforcer la confiance dans le programme, ne compromettent la soutenabilité de la dette et soient conformes aux plafonds des emprunts non concessionnels et concessionnels figurant dans les critères de réalisation (voir tableau 1 du MPEF). Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à fournir régulièrement et en temps opportun toutes les informations nécessaires aux services du FMI, conformément au protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

7. Conformément à notre engagement envers la transparence, nous acceptons de rendre public le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons donc le FMI à publier ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura approuvé l'achèvement de la quatrième revue du programme FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

/s/

Ibrahim Mohamed Abdourazak
Ministre des Finances, du Budget,
Et du Secteur Bancaire

Younoussa Imani
Gouverneur de la Banque
Centrale des Comores

Pièces-Jointes :

- Mémorandum des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce Jointe I. Mémorandum de Politiques Économiques et Financières

Moroni, Union des Comores, le 10 Juin 2025

Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète le MPEF de Novembre 2024. Il décrit les évolutions économiques récentes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et des réformes auxquelles nous nous sommes engagées dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les perspectives macroéconomiques, ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir.

A. Évolution Récente de l'Économie et Perspectives

1. L'activité économique s'est consolidée en 2024 par rapport à 2023, avec des pressions inflationnistes modérées, toutefois des signes de renforcement ont émergé à la fin de l'année et au premier trimestre 2025. La croissance du PIB réel est estimée à environ 3,3 % en 2024. L'inflation est ressortie en baisse à 5% en 2024 après 8,5% en 2023. Malgré la stabilité des prix mondiaux des produits de base et une inflation plus faible dans la zone euro, l'inflation globale s'est établie en moyenne à 6,6 % au premier trimestre de 2025, atteignant 7,3 % (en glissement annuel) en mars, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires, impacté par les mauvaises conditions météorologiques et la forte demande observée durant le mois de ramadan. La croissance du crédit domestique s'est établie à 9,1 % au premier trimestre de 2025, contre 1,5 % au premier trimestre de 2024, sous l'effet d'une hausse des emprunts de l'État et d'une reprise du crédit au secteur privé. Ce dernier a crû de 6,5 % en glissement annuel en mars 2025 soutenu par une reprise de la demande de crédits des importateurs et une amélioration des perspectives pour les exportateurs.

2. Les résultats budgétaires pour 2024, y compris l'exécution des dépenses d'investissement de l'hôpital El-Maarouf, ont sous-performé par rapport à ceux de la Loi Finance Rectificative (LFR) 2024. Les recettes fiscales à fin 2024 ont augmenté de 7 % (en glissement annuel). Cependant, compte tenu de la croissance nominale plus rapide de l'économie, les recettes fiscales à fin décembre ont diminué en pourcentage du PIB. Par rapport à la LFR de 2024, la collecte des recettes fiscales a enregistré une faiblesse de 6 %. Cela reflète la stagnation des droits d'accise en glissement annuel et le fait que les taxes sur le commerce international étaient inférieures de près de 30 % aux prévisions de la LFR, en raison des perturbations de la chaîne logistique d'approvisionnement. Les difficultés rencontrées en 2024 pour recouvrer les droits de douane échus au titre des régimes suspensifs, les coupures d'électricité généralisées entraînant une baisse du recouvrement de l'impôt, et les faiblesses persistantes dans l'interconnexion des bases de données gérées par les douanes et les administrations fiscales, entre autres, ont entraîné une contre-performance en matière de recettes en 2024. Les recettes non fiscales ont également fortement diminué en 2024 (-12 % en glissement annuel), contribuant à une baisse du ratio recettes totales/PIB. Dans l'ensemble, les recettes et dons ont diminué en pourcentage du PIB. Cette faible performance résulte de la

forte contraction des dons budgétaires de près de 60 % par rapport à l'année précédente, toutefois, elle a été partiellement compensée par une hausse des dons projets (+ 17 %). Du côté des emplois, les dépenses globales ont augmenté de 15 % en glissement annuel. La forte baisse des transferts de 21 % a été plus que compensée par une forte hausse, de près de 50 %, des investissements financés de l'extérieur. Le solde primaire intérieur était inférieur à ce qui était envisagé dans la LFR, principalement due au déficit prononcé (par rapport à la LFR) des recettes fiscales (de plus de 3,6 milliards de KMF) et, dans une moindre mesure, à une augmentation des dépenses courantes primaires, tandis que les dépenses d'investissement intérieur ont été globalement conformes au budget rectificatif.

3. Le solde du compte courant extérieur à fin 2024 s'est détérioré par rapport à 2023. Le déficit du compte courant est passé de 1,5 % en 2023 à 2,2 % du PIB en 2024, reflétant une forte augmentation de la demande d'importation principalement les produits alimentaires (le riz la farine, les produits carnets à base de volaille, etc.) et les produits pétroliers au second semestre de 2024. D'autre part, les résultats à l'exportation ont été faibles (-5,6% par rapport à 2023), en particulier en raison de la contraction des exportations clés, les clous de girofle et la vanille. Ces exportations se sont contractées respectivement de 25,6 % et de 63,1 % en glissement annuel. En revanche, les recettes d'exportations d'Ylang-Ylang ont enregistré une hausse de 37,5% sur la même année. Des transferts courants importants, principalement des envois de fonds, ont partiellement compensé le déficit commercial plus important et ont aidé à contenir le déficit du compte courant. Les réserves internationales brutes ont augmenté, passant de 320 millions de dollars à la fin de 2023 à 340 millions de dollars à la fin de 2024 (environ 7,5 mois d'importations).

4. Alors que la croissance devrait s'accélérer en 2025, les perspectives sont soumises à des incertitudes. Cette croissance économique serait portée par l'ensemble des trois secteurs. Elle devrait bénéficier de la poursuite attendue de la baisse de l'inflation. En effet, des conditions climatiques favorables par rapport à 2024 et les actions du gouvernement en faveur du secteur privé notamment l'augmentation du quota du riz, le financement des produits de premières nécessités sont de nature à contenir l'inflation. Parallèlement, les investissements devraient s'accélérer, portés principalement par sa composante publique avec l'achat récent des groupes électrogènes, la mise en production des centrales solaires, la construction de réseaux d'adduction d'eau, l'achat prévu des équipements de l'hôpital El-Maarouf, la poursuite des travaux de construction des hôtels et le lancement des travaux des chantiers d'infrastructures pour la préparation de l'organisation des jeux des îles de l'océan Indien en 2027. Toutefois, des risques externes persistent, car les conflits géopolitiques en cours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent sont également susceptibles d'avoir un impact sur le commerce, affectant particulièrement les importations de pétrole et de produits alimentaires. Le ralentissement des dons et de l'aide budgétaire à l'Afrique subsaharienne, y compris aux Comores, a renforcé les contraintes de financement. Par ailleurs, tout retard dans l'exécution de projets d'investissement tels que l'hôpital El Maarouf et l'hôtel Galawa pourrait avoir un impact négatif sur la croissance. En attendant les bénéfices directs en termes de commerce et d'investissement de notre adhésion à l'OMC, nous sommes conscients que des efforts

significatifs doivent être fournis en matière de mobilisation des recettes fiscales intérieures pour combler le gap qui serait engendré par le démantèlement tarifaire au niveau des droits de douane. À moyen terme, les Comores restent confrontées à de nombreux défis en matière de développement, notamment une capacité et une diversification économique limitées, de faibles recettes fiscales, une dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds des Comoriens résidents à l'étranger et de l'aide extérieure. Ces défis sont aggravés par les risques de catastrophes naturelles, y compris ceux liés au changement climatique.

B. Politiques économiques et financières soutenues par la FEC

Politique Budgétaire

5. Notre programme budgétaire reste axé sur un effort de consolidation soutenu à moyen terme afin de réduire les risques liés à la soutenabilité de la dette et de diminuer les besoins de financement au fil du temps. La consolidation reposerait sur (i) une augmentation continue des recettes fiscales à travers une réforme progressive du système fiscal (rationalisation des exonérations ; collecte plus efficace des impôts sur les sociétés et sur les revenus, des taxes sur la consommation, des droits d'accise), ainsi que le renforcement de l'administration des recettes (poursuite des travaux d'élargissement de l'assiette fiscale, amélioration de la conformité des contribuables, recouvrement des principales dettes fiscales, accélération de la digitalisation des procédures fiscales et douanières, poursuite du déploiement des outils informatiques (SIGIT, SYDONIA), maîtrise des régimes suspensifs douaniers), évaluation précise des marchandises en douane, garantie d'une application correcte du tarif douanier et amélioration des performances des contrôles douaniers ; (ii) une série de mesures ciblées sur les dépenses courantes (maintien de la stabilisation du ratio salaires/PIB, poursuite des travaux visant à améliorer la gestion de la fonction publique) ; (iii) les réformes structurelles en matière de gestion des finances publiques (amélioration du processus d'exécution et de transparence budgétaire, gestion de la trésorerie et de la dette, réforme du compte unique du Trésor (CUT), restructuration et supervision des entreprises publiques) ; et (iv) la normalisation des dépenses d'investissement, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement éliminées. Nous restons engagés à maintenir un rythme minimal de consolidation d'environ 0,3 point de PIB en 2025, comme celui atteint en 2024. Le cadre budgétaire se resserrera par la suite afin d'atteindre notre objectif de ramener tous les indicateurs du fardeau de la dette en dessous des seuils de risque les plus élevés d'ici 2028, avec l'appui de réformes structurelles continues en matière d'administration fiscale et de politique fiscale, ainsi que de la normalisation des dépenses d'investissement public une fois les engagements en cours exécutés. Dans l'ensemble, ces politiques devraient améliorer le solde primaire intérieur grâce à une consolidation budgétaire d'au moins 1,8 point de pourcentage du PIB au cours de la période du programme, passant de -2,0 % du PIB en 2023 à environ -0,1 % du PIB à la fin du programme sous la définition du cadre budgétaire initial (ou de -2,7 % à -0,6 % du PIB sous le périmètre amendé).

6. Notre Loi de Finance 2025 reste conforme au plan budgétaire et aux objectifs

fixés dans le cadre du programme. Nous sommes déterminés à récupérer les manques à gagner en 2024 (voir ci-dessous la section sur les politiques des réformes budgétaires) et de retrouver un élan pour l'année en cours, conformément à la Loi de Finance 2025. Ce budget reflète également de nouvelles dépenses liées à l'augmentation des transferts aux universités, une hausse des taux de contribution du gouvernement aux pensions, des élections législatives de janvier/février 2025, et une hausse des loyers des bâtiments de l'ambassades à l'étranger.

7. Malgré les efforts de consolidation en cours, les déficits budgétaires et les besoins de financement extérieur correspondants persistent à moyen terme. Ces déficits reflètent plusieurs facteurs, notamment le niveau encore insuffisant des recettes mobilisées, les dépenses liées à la recapitalisation de la banque postale et deux autres banques commerciales, ainsi que les obligations liées au service de la dette pour le financement d'urgence du FMI de 2019 et 2020 ainsi que les emprunts non-concessionnels contractés avant le programme de la FEC. Nous nous engageons à mobiliser des dons et des financements concessionnels pour combler ces besoins, et nous sommes pleinement conscients que tout recours supplémentaire à de nouveaux emprunts non-concessionnels compromettrait rapidement la soutenabilité de la dette. Nous nous engageons donc à nous abstenir de tout emprunt non-concessionnel au cours de la période couverte par le programme (Critère de Réalisation Quantitatif, CRQ).

8. Le gouvernement est déterminé à préserver les dépenses sociales et les investissements prioritaires et s'efforcera de les augmenter à mesure que les réformes fiscales contribueront à créer davantage d'espace budgétaire. Nous avons consacré 3,3 milliards de KMF à la santé et 10,3 milliards de KMF à l'éducation au cours de 2024. La majorité (92 %) des dépenses d'éducation ont été consacrées à la rémunération du personnel, et plus de 71 % des dépenses de santé ont été réalisées via des transferts à la caisse d'assurance maladie, aux hôpitaux et à des initiatives spécifiques en matière de santé. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons mis en œuvre le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilient et Réactif aux Chocs, (PFSS-RRC) qui fournit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables ainsi que les transferts liés au travail contre rémunération et aux subventions de subsistance et à la formation technique. Nous continuerons à collaborer avec la Banque Mondiale sur cet important projet de dépenses sociales, et nous nous efforcerons de garantir les décaissements en temps voulu pour le projet. Nous continuerons également à travailler avec les partenaires du développement pour établir des priorités et mettre en œuvre des projets d'investissement envisagés dans le cadre de notre stratégie nationale de développement, le *Plan Comores Emergent*, afin d'assurer une croissance continue et une prospérité partagée pour la population comorienne.

9. Malgré l'amélioration du suivi de service de la dette extérieure depuis le début du programme, les faiblesses dans la gestion de la trésorerie et des liquidités continuent d'avoir un impact sur notre capacité à assurer le service de la dette extérieure dans les meilleurs délais.

- Des discussions sont en cours avec la BADEA et Exim India pour une solution permanente aux problèmes d'arriérés de la dette héritée. En ce qui concerne les arriérés de la BADEA

(1,38 million de dollars depuis le début du programme et 6,6 millions de dollars au total), le Parlement devrait ratifier un nouvel accord concessionnel au cours de sa session actuelle, en vertu duquel le Fonds OPEP prendra en charge le prêt de la BADEA. En ce qui concerne Exim India (0,58 million de dollars depuis le début du programme ; 2,3 millions de dollars au total), un accord de principe a été conclu pour annuler les pénalités et restructurer les arriérés sur cinq ans. Nous avons également entamé des discussions avec la BAD pour obtenir un avis juridique sur la voie à suivre. En outre, des arriérés de 0,67 million de dollars à Bpifrance Assurance Export sont restés impayés depuis l'année dernière. Des discussions bilatérales avec le Trésor français sont en cours pour rééchelonner ces paiements. Cependant, les autres arriérés du service de la dette extérieure enregistrés entre février et avril 2025 à l'égard du Fonds koweïtien (0,57 million de dollars dus en mars), du Fonds saoudien (0,45 million de dollars dus en février et mars) et de TDB (1,1 million de dollars dus en mars) ont tous été payés en mai.

- À la fin de l'année 2024, des arriérés intérieurs bruts de 4 929 millions de KMF avaient été remboursés et 435 millions de KMF avaient été accumulés, ce qui a entraîné un remboursement net important et une réduction du stock d'arriérés intérieurs. Conformément à notre stratégie d'apurement des arriérés, nous avons continué à donner la priorité au paiement des arriérés liés aux pensions.
- La direction de la dette a commencé à compiler des rapports sur la dette à l'aide du logiciel CSDRMS (repère structurel continu à partir de fin septembre 2024). Afin d'améliorer les capacités d'information et de gestion de la dette, nous avons formellement demandé à tous nos créanciers un calendrier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour toute la dette décaissée à la fin de 2024 et l'avons communiqué au FMI (RS à fin décembre 2024). Malheureusement, seuls quatre créanciers (si l'on exclut les FMI et BM) ont répondu en fournissant les informations demandées. Nous avons envoyé un rappel aux créanciers restants pour obtenir ces informations. En outre, nous avons achevé la phase I du projet de viabilité de la dette publique soutenu par la BAD - un diagnostic du logiciel actuel de gestion de la dette CDSRMS. La prochaine étape consiste à remplacer le logiciel actuel par le Meridian, le nouveau système d'enregistrement et de gestion de la dette (DRMS) conçu par le Secrétariat du Commonwealth. Le déploiement du logiciel devrait être achevé à la fin du troisième trimestre 2025. Toutefois, l'opérationnalisation complète est prévue pour [mi-2026].

Réformes Budgétaires Structurelles

10. Nous reconnaissons que les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi tous les petits États insulaires, et nous nous engageons à les augmenter régulièrement au fil du temps pour permettre un investissement public plus élevé dans le capital humain et physique. Nous continuerons à travailler sur la réforme du système fiscal et au renforcement des administrations fiscale et douanière. Nous continuerons à solliciter l'assistance technique du FMI et des autres partenaires en matière d'administration des recettes et de politique fiscale afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures visant à

augmenter les recettes fiscales à court et moyen terme.

- En ce qui concerne l'administration fiscale, nous allons : (i) veiller à une application correcte des textes en vigueur (application des DA aux cigarettes et jus sucrés produits localement, application de la Taxe sur les Rémunérations Extérieures (TRE) aux prestataires établis hors des Comores, etc.) ; (ii) conclure des contrats de civisme fiscal avec les entreprises publiques visant à les inciter à respecter leurs obligations déclaratives et de paiement ; (iii) recouvrer au moins [50%] du montant total des restes à recouvrer évalués à 414 millions KMF à fin 2024 ; (iv) poursuivre nos efforts pour augmenter le nombre de contribuables, et en particuliers le nombre de contribuables actifs d'au moins 20 % à la DGME à fin 2025 (RS) en opérationnalisant les nouveaux sous-centres des impôts (5 à Ngazidja, 2 à Ndzouani et 1 à Mwali), effectuant des recensements avec l'appui du projet PAGF, et en exploitant les informations venant de multiples sources (Mairie de Moroni, ONICOR, SONELEC, SONEDE, AFD, Banque mondiale, etc.) ; (v) conduire une campagne de contrôles fiscaux sur la base de l'exploitation des données douanières collectées lors du deuxième semestre 2024 par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA pour fiscaliser de nouveaux contribuables et effectuer des redressements fiscaux, élaborer un rapport d'audit d'ici fin-juin 2025 (RS) et recouvrer une grande partie des résultats de ces contrôles au cours du deuxième semestre 2025 ; (vi) assainir le répertoire des contribuables et sécuriser l'utilisation du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) en partageant avec la DGD la liste des contribuables actifs avec des NIF valides ; (vii) solliciter la DGD pour la surveillance des importateurs ne respectant pas leurs obligations fiscales ou ayant des arriérés fiscaux ; (viii) étendre la collecte de données auprès des tiers (Marchés publics, Tribunal de Commerce, ANPI, banques, opérateurs téléphoniques, etc.) ; (viii) la collaboration renforcée avec le secteur privé sera poursuivi, notamment dans le cadre de la lutte conjointe contre le secteur informel, la généralisation de la TC, le respect des obligations fiscales, et la mise en place des caisses enregistreuses. Enfin, l'interconnexion de SIGIT et des bases des données de tous les bureaux de la DGI dans les trois îles d'ici avril 2026 (nouveau RS), la mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts à la DGME et la généralisation du paiement des droits et taxes par téléphonie mobile demeurent nos priorités au cours des mois à venir.
- Nous nous réjouissons de l'affectation par le FMI d'un conseiller résident en matière d'administration fiscale dans le cadre du projet GPFP géré par le Département des Finances Publiques du FMI et comptons s'appuyer sur l'accompagnement du conseiller dans le développement des mesures de mobilisation des recettes à court terme ainsi que de l'élaboration et la conduite des réformes d'administration fiscale en générale.
- S'agissant de l'administration douanière, nous allons désormais veiller à la bonne et stricte application des textes, règles et tarifs en vigueur dans SYDONIA. Pour ce faire, (i) on publiera sur notre site internet le Tarif des droits et taxes à l'importation et à l'exportation aligné sur la version SH 2022 ; (ii) on adoptera un arrêté ministériel décrivant le mode de liquidation des droits des douanes et assimilés (DDA), de la taxe sur la consommation (TC)

et des droits d'accises (DA) à l'importation d'ici fin juin 2025 (action préalable et mesure corrective pour avoir manqué les critères de performance quantitatifs sur les recettes fiscales et le solde budgétaire primaire intérieur) ; (iii) on procèdera aux corrections et paramétrages nécessaires dans SYDONIA pour s'assurer de l'application suivant les textes en vigueur de l'assiette de la taxe sur la consommation sur les produits pleinement taxés à l'importation et de l'assiette des droits d'accise *ad valorem* à l'importation avant fin septembre 2025 (nouveau RS et mesure corrective) ; (iv) en collaboration avec la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH), on assurera la prise en charge dans SYDONIA de la liquidation de la taxe intérieur sur les produits pétroliers (TIPP) sur la base des états mensuels de sortie des dépôts d'hydrocarbures ; et (v) nous allons continuer à mettre en œuvre les principales dispositions du code des douanes en adoptons les textes d'applications nécessaires. Le renforcement du contrôle des régimes suspensifs et des exonérations seront renforcés. Pour ce faire, nous allons publier un arrêté ministériel limitant l'application de la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) à la Direction Générale des Douanes (DGD) aux seuls médicaments et marchandises périssables ou dangereuses (non prohibés) importés par voie aérienne (action préalable et mesure corrective). À la suite de la non-atteinte de nos objectifs de recouvrer au moins 50 % des droits et taxes dus au titre des régime suspensifs non régularisés au 30 juin 2024 (RS à fin décembre 2024), nous allons adopter un arrêté ministériel fixant le mode de calcul des droits dus suite à la régularisation des régimes suspensifs et un arrêté ministériel donnant prérogative à la DGD de procéder au recouvrement des arriérés d'impôts et taxes douanières en Union des Comores (action préalable et mesure corrective) et intensifier nos efforts pour recouvrer auprès de la SCH au moins KMF 1 000 millions des arriérés des TIPP, sur un total de KMF 2 587 millions d'arriérés couvrant la période de 2019 au 30 juin 2024 (nouveau RS et mesure corrective) avant le 31 juillet 2025. Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation de l'utilisation des NIF à l'importation, nous envisageons de désactiver dans SYDONIA tous les NIF non reconnus par la DGI au 30 avril 2024 (nouveau RS) avant fin juillet 2025. Enfin, dans le cadre de l'exécution de notre Plan stratégique 2024-2027 qui intègre, une série d'actions extraites du Plan d'action post-accession de l'Union des Comores à l'OMC, nous comptons prendre une série de mesures visant la mise en œuvre des accords sur l'évaluation en douane et sur la facilitation des échanges. Il s'agit notamment de : (i) l'extension du guichet électronique de dédouanement à l'ensemble des intervenants sur la plate-forme de dédouanement ; (ii) la mise en place d'un comité paritaire de recours douanier ; (ii) le renforcement du dialogue avec le secteur privé ; (iii) l'assainissement de la profession de commissionnaire en douane et l'encadrement de leurs honoraires ; (iv) l'amélioration des procédures de valorisation et de dédouanement des marchandises ; (v) l'amélioration des critères de sélectivité des contrôles douaniers ; (vi) l'augmentation à 20 du nombre de produits à risques soumis aux codes de spécifications tarifaires (CST) à fin 2025 ; (vii) l'exécution des plans de formation continue des agents; et (xii) le renforcement des système de contrôle interne et d'information décisionnel.

- Nous reconnaissions que l'installation et la mise en place effective de l'unité de politique fiscale (UPF), créée en septembre 2024 (RS) avec le soutien de l'assistance technique du FMI, a pris du retard. Afin de doter l'UPF des capacités nécessaires en matière de formulation de politique fiscale et de ne pas compromettre la réalisation de son plan d'action, nous nous engageons à : (i) nommer des membres supplémentaires (un fiscaliste, un juriste et un économiste statisticien) ; (ii) définir le cadre organique de l'UPF et y affecter de manière permanente les membres ; (iii) installer rapidement l'UPF dans un local doté de tout l'équipement nécessaire à son fonctionnement ; et (iv) signer avec la DGI et la DGD les protocoles donnant libre accès à leurs données. Avec l'appui du Département des Finances Publiques (FAD) du FMI, nous allons (i) élaborer une matrice des mesures fiscale et douanière dérogatoires ; (ii) actualiser la législation fiscale en vigueur en 2025 pour toutes les taxes internes de fiscalité directe et indirecte ; (iii) piloter la réforme en profondeur des codes additionnels à la douane ; et (iv) commencer à rédiger un projet de rapport d'évaluation des dépenses fiscales (RS à fin octobre 2025). Sur la base de ce rapport d'évaluation, nous comptons insérer dans la Loi de Finances 2026, les premières séries de mesures visant à une réduction progressive des exonérations et avantages fiscaux. À partir de 2026, l'UPF pilotera les chantiers de réforme du système fiscal, qui inclura la stratégie de compensation des pertes de recettes fiscales et douanières qui pourraient survenir lors du démantèlement de certaines taxes perçues au cordon douanier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique post-accession de l'Union des Comores à l'OMC.

11. Nous nous engageons à accélérer le rythme des réformes en matière de gestion des finances publiques en vue de renforcer la transparence des finances publiques et de la gestion de la trésorerie afin d'assurer une utilisation optimale des ressources

disponibles. Nous sommes pleinement engagés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Réforme de la Gestion des Finances Publiques couvrant la période 2024–2033, et au suivi de l'exécution de son premier plan triennal de mise en œuvre. Dans ce cadre, nous avons (i) publié le budget 2025 approuvés par le Parlement (RS), ce qui constitue des étapes clés dans l'amélioration de la transparence budgétaire ; (ii) achevé l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques (EPs) (RS) ; (iii) assuré le transfert quotidien des recettes fiscales collectées par EXIM Bank, pour le compte de la DGI, vers le Compte Unique du Trésor à la BCC ; (iv) opérationnaliser le Comité d'élaboration du TOFE ; (v) promulgué en mai 2024 le décret présidentiel sur les règlements de gestion budgétaire et comptable (RGBCP) (RS) ; (vi) nommé le Directeur général de la Comptabilité Publique et du Trésor (action préalable pour la troisième revue au titre de la FEC) ; et (vii) nommé le Directeur de la Gestion des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publiques.

12. Toutefois, nous reconnaissions que la complexité des procédures de prises de décision, les ressources et capacités limitées, et le manque de coordination entre les départements concernés continuent de freiner certaines réformes clés en matière de Gestion des Finances Publiques (GFP). Ainsi, nous envisageons de mettre en œuvre d'autres mesures clés dont notamment :

- En consultation avec les services du FMI, nous envisageons d'actualiser l'organigramme de la Direction Générale du Budget (DGB) avec comme objectif principal la clarification des responsabilités, la prise en charge des fonctions transversales et l'alignement des structures avec les innovations de la LOFE et de la RGBCP (prise en charge de la fonction de cadrage macro budgétaire, le développement des compétences sectorielles, etc.).
- Nous nous engageons à transmettre à l'équipe du FMI le cadrage macro-budgétaire incluant les détails de dépenses et de recettes de 2026 avant le 30 septembre 2025 (nouveau RS). Toujours dans le cadre du renforcement de la transparence des finances publiques et en conformité avec les dispositions de la LOFE pour une meilleure information du Parlement, nous envisageons d'annexer également à la Loi de finances 2026 : (i) le tableau des emplois autorisés, (ii) le rapport sur la situation et l'évolution des arriérés de paiements dus par l'Etat, et (iii) le rapport sur la situation financière des entreprises publiques. Nous comptons également réformer le calendrier budgétaire de préparation du projet de la loi de finance. Pour ce faire, nous comptons procéder par étape avec l'adoption dans un premier temps d'un calendrier budgétaire provisoire et simplifié par note administrative ou circulaire, avant d'adopter l'arrêté portant fixation du processus budgétaire à l'issue de la phase d'expérimentation de 2 ans.
- À la suite de la non-atteinte de la production des plans de trésorerie détaillés précisant les dates exactes de paiement des dépenses obligatoires (y compris les salaires et le service de la dette) ainsi que les échéances des principales taxes et impôts (TIPP, TC, IS, ITS) (RS à fin 2024), nous nous engageons à les produire dans les meilleurs délais.
- Dans le cadre de l'exécution du plan d'action DGCPT 2025, nous envisageons d'actualiser l'organigramme et d'adopter le cadre organique de la DGCPT afin de lui permettre de mener efficacement les missions qui lui sont dévolues. Nous envisageons de mettre en place au sein de la DGCPT une fonction d'agence comptable centrale du Trésor (ACCT). Elle assurera la centralisation financière et comptable au sein de la DGCPT en vue de pouvoir produire le Compte général de l'administration et des finances (CGAF) et de consolider l'information financière et comptable de l'Union. A terme, cette fonction sera aussi chargée de la gestion du CUT, fonction actuellement confiée encore au TPGU.
- Nous allons poursuivre l'adoption d'une autre série de textes d'application de la RGBCP qui vise à mettre en œuvre les dernières innovations en matière de gestion budgétaire et comptable de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Il s'agit notamment de : (i) du Plan comptable de l'Etat ; (ii) la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes ; (iii) l'Instruction générale sur la comptabilité de l'Etat ; (iv) le statut des comptables publics ; et (v) la liste des dépenses sans ordonnancement et sans ordonnancement préalable.
- Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du fonctionnement du compte unique du Trésor (CUT), dans le respect du cadre juridique prévu par la Convention du 27 novembre 2014 portant modalités de fonctionnement et de gestion du CUT à la BCC, nous prévoyons

de poursuivre l'extension progressive de la couverture du CUT aux établissements publics à caractère administratif et aux transactions relatives aux entités extrabudgétaires. Depuis janvier 2025, la BCC fournit quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au Trésorier Payeur Général de l'Union (TPGU) et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC (RS). Enfin, nous nous engageons à clôturer (i) tous les comptes ouverts à la BCC affichant un solde nul ou inactifs entre janvier et fin mars 2025, et (ii) tous les comptes du gouvernement logés dans les banques commerciales, et intégrer les soldes correspondants (i) et (ii) dans le Compte Unique du Trésor (nouveau RS).

- Le Comité de trésorerie créé par l'Arrêté N°24-074/MFBSB/CAB du 31 décembre 2024 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Trésorerie est certes opérationnel, mais nous reconnaissions que le Comité n'a pas encore pleinement assuré son rôle qui est : (i) d'élaborer un plan de trésorerie conforme aux dispositions de l'Arrêté N°24-075/MFBSB/CAB du 31 décembre 2024 fixant les modalités d'élaboration et de suivi du plan de trésorerie ; Placé sous l'autorité du Ministre des Finances, le Comité de trésorerie qui est présidé par le Directeur Général de la DGCPT et comprend toutes les structures du MFBSB concernées par l'exécution du budget de l'Etat (DGB, DGI, DGD, DGCPT, DGPESPFEFP, CREF, le Contrôle financier, la Direction de la Dette publique) et la BCC a l'intention de se réunir hebdomadairement. Le Comité veille au respect de la cohérence entre le rythme de recouvrement des recettes du plan de trésorerie trimestriel avec le profil des ordonnancements des dépenses dans le plan d'engagement. Toutefois, la planification et l'exécutions des paiements des services de la dette extérieure ne sont pas encore correctement pris en charge par le Comité de trésorerie. Nous nous engageons à améliorer au fil du temps le processus de la planification et d'exécution de ce Plan de trésorerie quivise à mettre en adéquation l'utilisation des ressources disponibles avec l'exécution à bonne date des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat selon un ordre de priorité prédéterminé tout en évitant l'accumulation d'arriérés.
- Nous reconnaissions que la disponibilité, la cohérence et la qualité des informations budgétaires et financières du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) demeurent largement perfectibles. Après la mise en place du Comité d'élaboration du TOFE, nous avons élaboré un Plan d'actions visant l'amélioration de la qualité du TOFE. Nous sollicitons l'accompagnement des services du FMI pour sa mise en œuvre effective. Par ailleurs, nous nous engageons à améliorer le processus de validation, de transmission et de publication du TOFE suivant les délais prévus par le protocole d'accord technique prévue par les termes du programme économique avec le FMI. Nous estimons que la récente nomination du Directeur de la Direction des Etudes et des Reformes Economiques et Financières, qui a dans ses attributions la supervision de l'élaboration et le suivi du TOFE, permettra d'améliorer sa qualité et sa disponibilité. Enfin, nous publierons les TOFE pour les quatre trimestres de 2024 avant le 30 août 2025 (RS).
- Nous réitérons notre sollicitation de pouvoir bénéficier d'un accompagnement permanent

pour la mise en œuvre effective des réformes clés en matière de gestion budgétaire et de comptabilité publique par la mise en place d'un conseiller résident. Cet expert aura pour principales tâches dans l'immédiat de : (i) accompagner le Comité de trésorerie dans le pilotage et le suivi du plan de trésorerie ; (ii) assister le Comité TOFE à stabiliser, fiabiliser et améliorer la qualité des informations et la disponibilité du TOFE ; et (iii) appuyer à la mise en place de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) au sein de la DGCPT.

- Nous allons poursuivre les efforts de renforcement de la gestion de la masse salariale conformément aux recommandations des missions de renforcement des capacités du FMI et des autres partenaires, en s'appuyant sur la récente fusion des bases de données salariales insulaires distinctes en une seule base de données nationale, la mise en adéquation des états de paiement avec les effectifs réels des ministères suite à la dernière restructuration du gouvernement, et l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'Etat (GISE) qui vise trois objectifs : (i) la détection des fonctionnaires « fantômes » et la facilitation du contrôle physique des agents ; (ii) la gestion des présences et des heures travaillées ; et (iii) l'optimisation du traitement et du paiement des salaires. Nous allons étendre l'expérimentation qui visait, en collaboration avec le Ministère de la fonction publique, à traiter dans GISE le paiement des salaires de 1 000 enseignants.
- Nous avons validé à fin septembre 2024, la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs de 2009-2020 (RS). Nous avons commencé à apurer les arriérés entre l'Etat et les entités concernées, en commençant avec la Caisse de retraite. Nous allons poursuivre l'exécution de la stratégie d'apurement tout en veillant à mettre fin aux pratiques de règlement des arriérés croisés entre l'Etat et les principales entreprises publiques.

13. L'amélioration de la gouvernance et du civisme fiscal, ainsi que le renforcement de la surveillance des entreprises publiques demeurent nos trois objectifs prioritaires. Nous avons procédé en Avril 2025 à la nomination du Directeur de la Direction de la Gestion des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publiques (DGPESPFEFP) qui assure la fonction de supervision des EPs en liaison avec les ministères de tutelle. Avec l'appui du FMI, nous comptons préparer et faire adopter une première série de textes d'application (rôle et composition des conseils d'administration, rôle et responsabilité des structures de tutelle, stratégie actionnariale de l'Etat, règles de rémunération, Code de déontologie des administrateurs) de la Loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores. Une fois ces textes adoptés, et en vue de renforcer la gouvernance et la supervision des performances des principales EPs, nous procéderons à la nomination progressive des membres de leur conseil d'administration. Pour mener à bien ces travaux, nous allons procéder au recrutement et solliciter l'appui du FMI pour le renforcement des capacités du personnel de la DGPESPFEFP.

14. Nous allons établir et faire signer par les entreprises publiques des protocoles de respect des règles fiscales et douanières en vigueur. La DGPESPFEFP, en étroite collaboration avec la DGI, la DGD, la DGTCP et la DGB, initiera un dialogue constructif avec les principales EPs en vue d'élaborer un document contractuel leur exigeant de respecter leurs

obligations déclaratives et de paiement prévues par les textes en vigueur relatifs aux Droits de douane, des impôt, droits et taxes et des recettes non fiscales. À terme, nous envisageons, sur la base des informations collectées en application de ces protocoles, d'améliorer nos méthodes de projection des recettes fiscales et non fiscales dues par les EPs. Enfin, nous veillerons à ce que les principales EPs présentent systématiquement dans les délais prévus leurs bilans et comptes de résultats annuels certifiés par un Commissaire aux comptes, en assurant l'homogénéisation des informations et documents financiers en conformité avec les règles OHADA.

15. Nous comptons poursuivre l'audit financier des EPs par l'Inspection Générale des Finances (IGF). Après avoir effectué l'audit de Comores Telecom, ONICOR, OCOPHARMA, l'IGF prévoit dans son plan d'actions 2025 d'effectuer les audits de la SONEDÉ, de l'ANRTIC et Comores Câbles. Nous nous engageons à assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations qui découleront de ces audits et à proposer des plans de restructuration à mettre en œuvre avec l'appui de nos principaux partenaires. Ces plans contiendront (i) des contrats de performance en vue d'améliorer la quantité et la qualité des services fournis ; (ii) des objectifs financiers ; (iii) un plan d'ajustement des effectifs ; et (iv) des régimes de rémunération raisonnables.

Politiques Monétaires et Financières

16. La politique monétaire continuera à préserver la parité et la stabilité. La BCC a maintenu (i) son taux limite de soumission aux appels d'offres négatifs inchangé à 3 % depuis juillet 2023, (ii) le plafond d'absorption de liquidité a été revu à la hausse de 10 à 15 milliards de FC en octobre 2024 tandis que (iii) le taux des réserves obligatoires est resté inchangé à 12,5 % depuis octobre 2023, soutenant ainsi la stabilité de l'ancre à l'euro. Néanmoins, la BCC surveille de près l'évolution des conditions de liquidité et se tient prête à ajuster l'orientation de sa politique monétaire, si nécessaire. La BCC reste prête à défendre la parité par rapport à l'euro en cas de sorties significatives de réserves, d'autant plus que les sorties nettes de devises ont tendance à augmenter au cours du premier semestre de l'année. Nous poursuivrons également nos efforts pour renforcer les outils de politique monétaire, notamment à travers l'amélioration du cadre de gestion de la liquidité tel que recommandé par le département MCM du FMI. Depuis février 2025, la BCC a commencé à publier un calendrier des opérations de ponction de liquidité prévues ainsi que les résultats des appels d'offres (les montants offerts par le marché, les montants ponctionnés, le taux marginal et le taux moyen pondéré des offres admises). Les travaux se poursuivent en vue de passer, à moyen terme, à des opérations de ponction à taux fixe et à adjudication à montant illimité.

17. Le gouvernement s'est engagé à préserver la stabilité extérieure. En 2024, les réserves internationales brutes de la banque centrale se sont établies à 340 millions de dollars américains (soit l'équivalent de 7,5 mois d'importations de biens et services), sous l'effet conjugué de la hausse des envois de fonds de la diaspora et des récents décaissements de prêts et de dons. Conscients de l'importance de préserver les réserves à un niveau permettant d'amortir efficacement les chocs, nous surveillerons l'évolution de la balance des paiements et

nous consulterons le FMI en cas de difficultés émergentes, et en évitant toute mesure ou politique susceptible de créer ou d'aggraver de telles difficultés.

18. Notre système bancaire continue de faire face à des défis importants :

- **La faiblesse des institutions et de l'application judiciaire de la loi continue de limiter l'octroi de crédits à l'économie et de nuire à la qualité des actifs financiers.** Les institutions financières présentent des processus de souscription et de gestion des risques insuffisants, une concentration importante du risque de crédit, tandis que les lacunes du système judiciaire ralentissent la réalisation des garanties et le recouvrement des crédits. La Commission pour les prêts non-performants (PNP), établie en 2021 et composée du ministère des Finances, du ministère de la Justice et de la BCC, a aidé à diminuer le niveau des prêts non-performants (PNP) en 2021-2022. Le gouvernement a aussi nommé un procureur de la République qui a été intégré dans la Commission auprès des deux autres membres représentant le système judiciaire (le Tribunal de Commerce et la Cour d'Appel), afin de renforcer le traitement judiciaire des créances en souffrance.
- **Le développement du dispositif de sécurité financière n'est pas encore achevé, ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques en difficulté.** Par exemple, un mécanisme de fourniture de liquidités d'urgence (FLU) de la BCC est en cours de création. Des travaux sont en cours avec l'assistance technique du département MCM du FMI et ont permis de dresser une liste de collatéral éligible au refinancement à la BCC et notamment dans le cadre du dispositif d'apport en liquidités d'urgence qui est en cours de mise en place.
- **De plus, le manque d'infrastructures financières entrave le développement du marché interbancaire.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter facilement à d'autres banques ainsi qu'à la BCC, car il n'y a pas de marché organisé ni d'instrument de prêt ou de garantie facilement disponibles (ni l'État ni la BCC n'émettent de titres). Cependant, dans le cadre des travaux en cours sur le cadre opérationnel de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité, la BCC a mis en place un mécanisme de ponction de liquidité mensuelle ainsi qu'une facilité de prêt marginal. Les établissements disposant de la liquidité souscrivent régulièrement à ce mécanisme via des appels d'offres et disposent aujourd'hui d'un collatéral de qualité, comme les DAT de la BCC, qui leur permettent de se refinancer au guichet de prêt marginal de la BCC. L'adoption en 2023 de la Loi sur la Gestion de la Dette Publique concourt à l'amélioration des instruments de garantie et de refinancement. Pour pouvoir répondre aux besoins des banques en bonne santé, la BCC compte compléter ses instruments de Politique Monétaire. Il s'agira notamment de développer un marché interbancaire sur la base d'un collatéral éligible. La BCC va développer les infrastructures de refinancement des Banques saines disposant d'un collatéral éligible. Pour tout cela, la BCC a effectué une visite à (de partage d'expérience) la BCEAO pour s'imprégner du fonctionnement de leur cadre de politique monétaire. Elle envisage également une visite d'échange d'expérience à la BEAC dans le cadre du dispositif de collatéral et d'accords de classement pour l'opérationnalisation du cadre

d'apport de liquidité d'urgence et l'instrument de refinancement à la BCC.

19. Afin de renforcer le secteur financier, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques en réduisant les prêts non-performants (PNP).** En mai, la Commission pour les PNP a présenté au Président un rapport quantifiant les PNP à fin 2024 (RS) et formulant des recommandations pour les réduire à court et moyen terme. Ce rapport a été finalisé après que la BCC a organisé trois ateliers nationaux de haut niveau avec les institutions bancaires, en présence de leurs juristes, le secteur judiciaire et le secteur privé dans l'objectif de rechercher une solution acceptable par tous sur les créances douteuses. Le secteur privé a notamment demandé un audit des créances douteuses afin d'identifier trois parties : le capital restant dû aux banques, les intérêts accumulés et les pénalités qui, dans plusieurs cas, excèdent le capital à rembourser. Le rapport recommande également de renforcer le système judiciaire afin d'assurer la réalisation rapide des garanties mises en gage par les institutions financières, et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement aux fournisseurs par l'État et les entreprises publiques. En l'absence d'un parquet financier ou d'un nombre suffisant de magistrats qualifiés pour juger les litiges liés au recouvrement des créances douteuses, il a été demandé à la Cour Suprême de clarifier les pouvoirs entre la Cour d'Appel et le tribunal de Commerce. Le rapport recommande en outre de renforcer le système judiciaire afin de développer les compétences techniques appropriées et d'accélérer les procédures, afin de permettre aux institutions financières de faire valoir rapidement les garanties mises en gage.
- **Renforcer la surveillance ainsi que le filet de sécurité du secteur financier.** La BCC a créé en juin 2023 la Direction de la Résolution et de la Réglementation Bancaire (DRRB), structurée séparément du Département de Surveillance Bancaire (DSB), qui rend compte séparément au Gouverneur et au Conseil d'Administration (CA) de la BCC. Cette Direction a pris en charge la mise à jour de la Loi de Résolution et Redressement des Institutions Financières de 2020 (LRIF) à travers les ajustements législatifs. Ces ajustements législatifs ont été recommandés dans le rapport d'assistance technique de septembre 2022 du MCM et comprennent l'établissement d'une préférence statutaire pour les déposants, l'introduction d'un mécanisme de financement de la résolution, et le renforcement du pouvoir de liquider une entité en défaut. Nous avons reçu l'assistance technique du département juridique du FMI (LEG) au deuxième trimestre 2024, qui nous a permis de finaliser ces ajustements. La LRIF prenant en compte les ajustements a été introduite au Parlement en mai 2024 (RS) et promulguée en [août] 2024. Nous avons reçu l'assistance technique de MCM pour l'opérationnalisation de la mise à jour de la LRIF en aout 2024. Sur la base de l'assistance technique reçue, nous évaluerons la structure appropriée d'un mécanisme de financement de la résolution. Pour que les conclusions des rapports d'inspection sur place puissent orienter les options de résolution pour les banques concernées—si une résolution s'avère nécessaire—la BCC se consultera en interne sur

l'élaboration d'un protocole approprié de partage d'informations et de données entre l'DSB, qui effectue les inspections sur place, et le DRRB, qui est responsable de la réglementation et des processus de résolution. La DSB a achevé toutes les inspections sur site des huit banques (à l'exception de la SNPSF/BPC qui était en cours de restructuration) en octobre 2024 (RS de fin décembre), et [les huit] rapports d'inspection ont été validés par la BCC. Nous continuerons également à mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique de MCM, notamment sur la supervision fondée sur les risques et le renforcement des capacités humaines et techniques de la DSB, d'autant plus que des difficultés persistent dans la mise à niveau des capacités de surveillance et de réglementation de la BCC. À cet effet, nous tirerons parti des ateliers régionaux proposés par l'Institut de formation pour l'Afrique du Sud du FMI et nous identifierons le personnel approprié pour qu'il puisse bénéficier des ateliers pertinents.

- **Stabiliser le secteur bancaire.** Trois banques actuellement en infraction avec les exigences de fonds propres ont élaboré des plans de recapitalisation, qui se trouvent à différents stades d'avancement, et nous sommes en train de les examiner. Une fois jugés satisfaisants, ces plans seront validés par la DRRB (RS de fin mars, proposé d'être reprogrammé à fin-septembre), qui continuera de suivre leur mise en œuvre sur la base d'étapes convenues. Une quatrième banque en infraction a déjà été placée en résolution, avec des discussions en cours avec un investisseur étranger potentiel, et la cinquième, la SNPSF, a été restructurée en Banque Postale des Comores (BPC). Ces plans de recapitalisation seront crédibles – dans le cas de cessions, celles-ci seront précédées d'une restructuration et d'une recapitalisation approfondies, soutenues par des ressources budgétaires et de solides réformes de gouvernance. Les établissements incapables de respecter ces dates-butoirs, insolvables ou non-viables, seront proposés à la résolution. Tout emploi de ressources budgétaires publiques devrait être soumis à des conditions qui minimisent le risque d'aléa moral et devrait inclure que : (i) la fourniture d'un financement temporaire est nécessaire pour protéger la stabilité financière et elle permettra de mettre en œuvre une option de résolution la plus à même de réaliser les objectifs de la résolution ; (ii) les sources privées de financement ont été épuisées ou elles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ; (iii) les pertes sont d'abord imposées aux actionnaires et, si approprié, aux créanciers et à l'industrie financière.
- **Renforcer l'infrastructure financière.** La BCC s'efforcera de renforcer la gestion de la liquidité, et à moyen terme, rendra opérationnelle sa fonction d'aide à la liquidité d'urgence en créant un cadre de la facilité de liquidité d'urgence (FLU). Considérant que le développement d'un marché des titres publics en coordination avec la direction du Trésor soit important, nous sommes conscients qu'un certain nombre de prérequis doivent être remplis en parallèle. Des obstacles tels que la gestion de trésorerie insuffisamment développée, l'absence d'une cellule au Ministère des Finances au sein de la direction de la dette responsable de l'émission des titres du Trésor, ainsi que des ressources humaines et techniques insuffisantes doivent trouver une solution. De plus, il est nécessaire de renforcer des capacités de gestion de la dette et de prévision de la liquidité, d'élaborer

une stratégie d'endettement à moyen terme, et de développer une base d'investisseurs suffisamment large et diversifiée. La BCC et le Ministère des Finances travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre une feuille de route élaborée par AFRITAC Sud, à condition que les prérequis nécessaires au déploiement de marché de titres soient remplis. En outre, dans le cadre des premières étapes du développement d'un marché des titres de la dette publique, nous solliciterons l'assistance technique du FMI sur la possibilité d'émettre des bons du Trésor à court terme pour remplacer les emprunts de court terme actuellement contractés auprès des banques afin d'assurer le paiement ponctuel des salaires.

20. Nous continuerons à exécuter la restructuration de la SNPSF.

- Le Conseil d'administration de la BCC a approuvé l'octroi d'une licence bancaire à la BPC en janvier 2025 (RS de fin mars), marquant une étape clé dans la restructuration de la SNPSF. Nous avançons dans la réforme pour garantir que la BPC fonctionne de manière à minimiser les risques fiscaux et soit soutenue par une gouvernance et un cadre de gestion des risques solides, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant les passifs budgétaires éventuels. Le plafonnement des crédits bancaires à 5 millions KMF constitue un frein à la rentabilité de la BPC ; il sera levé dès que le nouveau Système d'Informations soit entièrement opérationnel.
- Le gouvernement comorien a émis en octobre 2024 des titres du montant 3,38 milliards KMF et en décembre 2024 des titres supplémentaires d'un montant de 600 millions KMF, les deux à rembourser sur 4 ans. Nous avons adressé une demande officielle à l'AFD afin de renouveler une convention de subvention qui est arrivée à expiration, dans le cadre de laquelle le Trésor français apportera, par l'intermédiaire de l'AFD, des subventions destinées à faciliter le processus de restructuration, y compris la capitalisation de la BPC. Ces subventions seront décaissées au fur et à mesure que les étapes convenues seront franchies. Nous prévoyons que ces fonds atténueront les pressions de liquidité et permettront de respecter notre engagement de commencer à payer les obligations du Trésor dans les délais en 2025 (RS au 15 juillet).
- Un décret présidentiel de mars 2025 a défini le cadre de gestion des actifs non performants de la SNPSF par la création d'une structure de défaisance (SNPSF Liquidation) et prévoit d'affecter les produits de recouvrement des créances douteuses au remboursement des Bons de qui avaient été émis pour la capitalisation de la BPC.
- La direction de la BPC a lancé le nouveau système d'information (SI) en février 2025 en collaboration avec un fournisseur sélectionné à la suite d'un appel d'offres. La BPC a aussi soumis à la DSB les états financiers des trois entités (Poste, BPC, SNPSF Liquidation) ainsi que leurs bilans d'ouverture qui ont été préparés par le cabinet de consultants Pluriex et soumis au cabinet d'audit international Mazars.

21. Les prochaines étapes pour rendre la BPC opérationnelle sont les suivantes :

- Les activités de la BPC se déroulent avec un plafonnement des prêts à 5 millions de KMF. Cette phase ne sera maintenue que jusqu'à ce que le SI soit pleinement opérationnel, après quoi le Conseil d'administration de la BCC réexaminera ce plafond.
- Nous continuerons à veiller à ce que le SI de la BPC soit pleinement opérationnel et sécurisé, ce qui implique (i) achever la migration complète des données de l'ancien système vers le nouveau SI ; (ii) l'exécution de toutes les nouvelles activités via le nouveau système ; (iii) l'installation et l'activation du système de back-up des données ; et (iv) la mise en place d'un système de cybersécurité. Ces conditions seront validées par la DSB. Le ministère des Finances veillera aussi à autoriser en temps opportun tous les paiements nécessaires pour compléter l'opérationnalisation du SI ainsi que pour les serveurs monétiques (Guichets Automatiques de Banque) et les frais d'enregistrement du capital de la BPC à partir des fonds des comptes séquestres dédiés à la BPC.
- Au retour de l'avis de l'audit externe par le cabinet Mazars attendu à fin juin 2025, la BPC soumettra le dossier complet à son assemblée générale qui statuera aussi sur le nouvel conseil d'administration de la BPC. La BPC sera alors en mesure de fournir à l'AFD tous les éléments requis pour débloquer l'appui à la capitalisation de la BPC ainsi que la provision de l'assistance technique prévue.
- Le Comité de Supervision Bancaire de la BCC (CSB) dans sa séance du 30 avril 2025 a donné son accord pour le retrait d'agrément de la SNPSF. En application de la décision du CSB, La BCC par décision réglementaire a retiré l'agrément de la SNPSF en qualité d'intermédiaire financier agréé en mai 2025. Nous allons nommer un dirigeant pour la structure de défaisance SNPSF Liquidation, affecter 10 personnes pour travailler sur le recouvrement des actifs douteux de la SNPSF dans un délai de cinq ans et, en application de la loi bancaire, la BCC veiller à ce que la liquidation des actifs restants de la SNPSF soit achevée dans les 5 prochaines années au plus tard.

Renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption

22. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption :

- **État de droit.** Notre système juridique doit être renforcé pour garantir les droits de propriété et faire respecter les contrats, en vue de soutenir le développement du secteur privé et d'améliorer le climat des affaires. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité du système judiciaire, notamment en améliorant son équipement. Ces efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires et à renforcer l'intégrité et l'efficacité du système avec l'appui de l'UE.
- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées plus haut concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des EPs contribueront de manière importante au renforcement de la gouvernance, tout comme

nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports financiers. Nous avons publié en juin 2023 les résultats de l'audit des dépenses des financements d'urgence du FMI accordés dans le cadre du FCR et de la RFI d'Avril 2020. Pour renforcer davantage la transparence budgétaire, nous publions régulièrement des informations complètes sur tous les contrats de marchés publics, y compris des informations sur la propriété effective, à partir du 1er mai 2024 (RS continu). Nous avons jeté les bases de ces publications en publiant une circulaire concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation relative à tous les contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s). Nous veillerons à la mise en œuvre continue de ces exigences et au suivi de leur publication. Nous publierons également, pour la première fois, les 4 tableaux trimestriels du TOFE pour 2024 (RS à fin août 2025) et nous nous engageons à publier les TOFE régulièrement et en temps opportun dans les années à venir.

- **Lutte contre la corruption.** Nous avons adopté la nouvelle loi anticorruption en juin 2023, qui répond aux objectifs du programme (RS). Comme le prévoit la loi, nous avons créé en mai 2024 la Chambre Anti-Corruption (RS à fin décembre 2023), un organisme public indépendant et autonome sur le plan opérationnel, dotée de capacités et de pouvoirs d'enquête et chargée de définir les priorités de la politique anticorruption du pays, de gérer un système efficace de déclaration de patrimoine des assujettis et de maintenir une plateforme publique de dépôt de dénonciations contre la corruption. Depuis sa création, la Chambre a participé à des ateliers organisés par les départements des finances publiques et juridique du FMI, en coopération avec AFRITAC Sud, mené des campagnes de sensibilisation publique, sollicité le soutien des partenaires techniques et financiers. Toutefois, des ressources limitées et un manque d'expérience risquent de freiner la pleine opérationnalisation de la Chambre, et les déficits de financement devront être comblés à l'avenir pour maintenir la dynamique des réformes. Le Département Juridique du FMI fournira une assistance technique pour soutenir l'opérationnalisation du système de déclaration de patrimoine des agents publics, conformément à la loi anticorruption de 2023. Nous serions également intéressés à solliciter à l'avenir le soutien du FMI pour réaliser le diagnostic de la gouvernance, qui pourrait aider à identifier les vulnérabilités critiques en matière de gouvernance et de corruption et dont les recommandations pourraient contribuer à développer l'agenda de réformes futures de la Chambre pour renforcer la gouvernance et l'état de droit et réduire les vulnérabilités à la corruption.
- **Gestion de la fonction publique.** Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous prenons des mesures pour la renforcer. Nous allons poursuivre nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux « travailleurs fantômes ». Pour cela, nous envisageons d'accélérer l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'Etat. Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/ examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la BCC ; de renforcer la

formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale ; et de mettre en place un système de gestion des performances. Nous éviterons les recrutements non prévus par les Lois de finances ni conformes aux textes et procédures légaux.

23. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT). Avec l'appui de la Banque Mondiale et à la suite de consultations avec toutes les institutions concernées, nous avons préparé un projet de loi LCB/FT aligné avec les normes internationales, en vue de son adoption par l'Assemblée suivie de sa mise en œuvre. La BCC a aussi engagé un dialogue avec les banques commerciales pour les sensibiliser aux exigences en matière de LCB/FT et renforcera la supervision basée sur le risque, notamment en menant des inspections sur place pour évaluer la conformité avec les réglementations existantes en matière de LCB/FT. Suite à la publication en Aout 2024 de l'évaluation des cadres LCB/FT des Comores par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), nous avons élaboré un plan d'actions prioritaires pour veiller à ce que les recommandations de l'évaluation soient intégrées dans les efforts en cours pour renforcer le cadre de LCB/FT. Nous allons solliciter l'appui des partenaires pour la mise en œuvre de notre plan d'actions prioritaires ainsi que la mise à jour de notre stratégie nationale contre le blanchiment de l'argent qui avait été publiée en juillet 2023 avant la publication du rapport GIABA.

24. La Banque centrale a modifié ses statuts et continuera de mettre en œuvre les autres recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI de 2023. Les amendements aux statuts de la BCC de 2008 visaient à renforcer l'autonomie de la BCC conformément aux recommandations de l'équipe des sauvegardes. Les statuts amendés ont été promulgués par le Président de l'Union des Comores le 29 mars 2025 (RS à fin avril), après avoir été signés par les ministres comoriens et français des finances en décembre 2024 et adoptés par le Parlement le 22 mars. En outre, la BCC renforcera la fonction d'audit interne et la supervision de l'audit externe et le processus de reporting financier, en veillant à la préparation des états financiers conformément aux normes internationales. Le gouvernement travaille également à l'établissement d'un plan de remboursement pour le prêt à long terme que la BCC lui a accordé dans le cadre de l'allocation de DTS du FMI.

Amélioration des données

25. Le gouvernement reconnaît que les données économiques et financières des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le gouvernement s'engage à garantir que l'INSEED disposera de ressources financières et humaines qualifiées suffisantes pour collecter des données sur les prix en temps voulu et mettre à jour les comptes nationaux, relativement au projet de soutien aux capacités statistiques de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires.

Suivi du programme

26. Le programme est suivi au moyen d'actions préalables, de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels qu'ils sont énumérés dans les tableaux 1 et 2. Le programme fait l'objet de révisions semestrielles. Les cinquième et sixième revue auront lieu le ou après le 30 septembre 2025 et le 30 mars 2026, et seront basés sur les dates de test de fin juin 2025 et fin décembre 2025, respectivement. Le protocole d'accord technique décrit les définitions des indicateurs clés ainsi que les exigences en matière de fourniture de données.

Tableau 1. Comores : Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives,
Septembre 2024 – Juin 2026

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024				2025							
	Fin Septembre		Fin Décembre		Fin Mars							
	Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif				Objectif Indicatif			
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	42,553.4		38,332.4	Non-Atteint	56,085.4		53,175.6	Non-Atteint	12,497.0			
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²	-8,657.0		-6,409.5	Atteint	-8,924.7		-11,224.6	Non-Atteint	-6,292.8			
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	111,776.6		125,789.5	Atteint	112,204.0		130,148.5	Atteint	112,130.3		122,701.5	Atteint
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0		0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0			
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0		3.4	Non-Atteint	0.0		0.7	Non-Atteint	0.0		2.1	Non-Atteint
Objectifs indicatifs¹												
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0		-3,176.7	Atteint	0.0		-4,494.5	Atteint	0.0			
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	264.7	457.6	457.6	Atteint	457.6		457.6	Atteint	...			
8. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.	3,919.9	2,385.5	2,385.5	Atteint	2,833.0	2,385.5	2,385.5	Atteint	353.1	234.5	234.5	Atteint
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴		27				78				14		

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²A partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

	2025					2026				
	Critères de Performance Quantitatif	Fin Juin		Fin Septembre		Fin Décembre		Fin Mars		Fin Juin
		Proj.	Modifié	Proj.	Modifié	Proj.	Modifié	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de Réalisation Quantitatifs¹										
1. Plancher sur les recettes fiscales		28,118.3	46,912.0	47,552.5	62,549.3	65,589.6		17,814.2		35,628.5
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²		-8,390.3	-9,439.1	-6,025.2	-10,487.9	-8,033.6		-2,123.0		-3,449.9
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)		112,007.4	112,030.4		112,250.0			114,748.2		117,246.5
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³		0.0	0.0		0.0			0.0		0.0
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³		0.0	0.0		0.0			0.0		0.0
Objectifs indicatifs¹										
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets		0.0	0.0		0.0			0.0		0.0
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	
8. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique.		585.6	1,224.2	803.3	1,765.6	966.2		353.1		585.6
Postes pour mémoire										
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴		14	27		78			14		14

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²A partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

Tableau 2. L'Union des Comores : Propositions d'actions préalables et nouveaux repères structurels proposés, 2025-26

Mesures proposées	Calendrier proposé
A. Actions préalables	
Signer et viser un arrêté ministériel limitant l'application de la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) à la Direction Générale des Douanes (DGD) aux médicaments, marchandises périssables ou dangereuses (non prohibées)	Action préalable
Signer et viser un arrêté ministériel donnant prérogative à la Direction Générale des Douanes (DGD) de procéder au recouvrement des arriérés d'impôts et taxes douanières en Union des Comores	Action préalable
B. Réformes budgétaires structurelles	
La BCC clôturera les 19 comptes de gouvernement ouverts à la BCC affichant un solde nul ou inactifs à la date du 12 mai 2025 et intégrera les soldes correspondants dans le Compte Unique du Trésor (CUT)	30 juin 2025
La Direction Générale du Budget transmettra à l'équipe du FMI le cadrage macro-budgétaire, incluant le détail des recettes et des dépenses, qui servira de base à la Loi de Finances 2026	30 septembre 2025
La Direction Générale des Impôts (DGI) interconnectera le logiciel SIGIT avec les bases des données de tous les bureaux de la DGI dans les trois îles	30 avril 2026
Désactiver dans SYDONIA tous les Numéros d'Identification Fiscale (NIF) non reconnus par la DGI	31 juillet 2025
Publier note circulaire décrivant le mode de liquidation des droits des douanes et assimilés (DDA), de la taxe sur la consommation (TC) et des droits d'accises (DA) à l'importation	30 juin 2025
La Direction Générale des Douanes (DGD) procédera aux corrections et paramétrages dans SYDONIA pour s'assurer de l'application, conformément aux textes en vigueur, de : (i) l'assiette de la taxe sur la consommation sur les produits pleinement taxés à l'importation ; et (ii) l'assiette <i>ad valorem</i> des droits d'accise à l'importation	30 juin 2025
La Direction Générale des Douanes (DGD) procédera au recouvrement auprès de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) d'au moins KMF 1 000 millions d'arriérés de taxes intérieures sur les produits pétroliers (TIPP), sur un total de KMF 2 587 millions d'arriérés couvrant la période de 2019 au 30 juin 2024	30 septembre, 2025
Finaliser les textes d'application du Décret portant Règlement de Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGBCP), notamment : (i) le Plan Comptable de l'État (PCE) ; (ii) la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes ; (iii) l'Instruction générale sur la comptabilité de l'État ; (iv) les rôles et responsabilités des comptables publics ; et (v) la liste des dépenses pouvant être engagées sans ordonnancement préalable ou sans ordonnancement	31 décembre 2025
C. Réformes structurelles du secteur financier	
Procéder à la recapitalisation en numéraire de la Banque Postale des Comores (BPC) à travers le remboursement de l'échéance obligataire du Trésor prévue en 2025	15 juillet 2025

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2025		
Repère structurel	Calendrier	État
Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME)	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs à la DGME (de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration d'impôt	31 décembre 2023	Atteint
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les trois ans, et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes	31 décembre 2023	Atteint
La Direction Générale des Impôts produira un rapport d'audit faisant état des redressements fiscaux au second semestre 2024, résultant de l'identification et de l'imposition de nouveaux contribuables, sur la base des échanges de données avec la douane permis par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA	30 juin 2025	
Augmenter de 20% le nombre de contribuables actifs à la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME) (de 676 au 30 septembre 2024 à au moins 811 d'ici fin 2025) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration fiscale	31 décembre 2025	
Réformes douanières		
Achever le transfert <i>de jure</i> de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière étant donné que ce transfert est de fait déjà effectif	30 juin 2023	Atteint
Publier les arrêtés ministériels requis pour la mise en œuvre du code des douanes	30 juin 2024	Atteint
La Direction Générale des Douanes établira un rapport sur les arriérés, identifiant les contribuables toujours redevables de droits de douane au titre des régimes suspensifs au 30 juin 2024, et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane	30 septembre 2024	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2025 (suite)

Repère structurel	Calendrier	État
La Direction Générale des Douanes recouvrira au moins 50% des droits de douane échus au titre des régimes suspensifs impayés au 30 juin 2024	31 décembre 2024	Non Atteint, reprogrammation au 30 Septembre 2025
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale rendant compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI (FAD)	30 septembre 2024	Atteint
Le Ministère des Finances effectuera une analyse des dépenses fiscales qui portera en premier lieu sur les droits de douane et les impôts indirects	31 octobre 2025	
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises publiques et les administrations publiques	31 décembre 2023	Atteint
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	30 septembre 2024	Atteint
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 mars 2024	Non Atteint, complété comme action préalable pour la 3ème revue du programme au titre de la FEC
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable	30 avril 2024	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 avril 2024	Atteint
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPGU, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC	30 juin 2024	Atteint
Le Ministère des Finances demandera formellement à ses créanciers, et communiquera au FMI, un calendrier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour l'ensemble de la dette décaissée à fin 2024	31 décembre 2024	Atteint
Annexer à la Loi de Finances 2025 les plans de trésorerie détaillés précisant les dates exactes des dépenses obligatoires (salaires et le service de la dette, notamment) et celles des échéances des principaux impôts et taxes (TIPP, TC, IS, ITS) (voir exemple dans le PAT)	31 décembre 2024	Non Atteint, proposition de reprogrammation au 30 Juin 2025

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2025 (suite)

Repère structurel	Calendrier	État
Conformément à certaines dispositions du décret n°009-081/PR du 20 juillet 2009 portant institution d'un Plan de Trésorerie de l'Etat, adopter un arrêté ministériel pour (i) définir la nature et établir la classification des dépenses obligatoires, et (ii) créer un Comité de Trésorerie chargé d'élaborer et de suivre le plan de trésorerie de l'État, d'en définir la composition et de fixer ses missions et modalités de fonctionnement	31 décembre 2024	Atteint
La BCC fournira quotidiennement à la DGCPT et au Trésorier général de l'Union (TPGU), avec copie au FMI, le solde de chaque compte de l'État détenu à la BCC, à l'exception des comptes liés à des projets financés par les partenaires internationaux, et ceux relatifs à la sécurité nationale et la présidence	Chaque jour ouvrable à partir du 1er janvier 2025	Atteint
La Direction de la Dette au Ministère des Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette (CSDRMS)	Proposition de modifier la date d'envoi des données mensuelles modifiées au plus tard le 15 de chaque mois suivant, à partir du 15 Janvier 2025	Atteint
Le Ministère des Finances publiera les Tableaux des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour les quatre trimestres de 2024	30 août 2025	
Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution, structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration de la BCC, séparément de la DSBR	30 juin 2023	Atteint
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui détaillerait un plan d'affaires, une équipe de direction, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de la FEC	31 août 2023	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2025 (suite)

Repère structurel	Calendrier	État
Soumettre au Parlement un cadre de résolution réglementaire qui contient les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), intitulé : "Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales	31 mai	Atteint
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit	31 décembre 2024	Atteint
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire à la BPC, avec un plafonnement des prêts à 5 millions KMF uniquement le temps de créer le système informatique et jusqu'à ce que le conseil d'administration de la BCC puisse réexaminer la pertinence de cette « modalité spécifique » de l'agrément, une fois que la DSB aura validé l'opérationnalisation et la fiabilité de ce système d'information	31 mars 2025	Atteint
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Approbation par la BCC d'un plan formel de recapitalisation, assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne ne respectant pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres	31 mars 2025	Non Atteint, reprogrammation au 30 Septembre 2025
La Cellule Chargée des Créances Douteuses doit soumettre un rapport au Président de l'Union concernant l'évolution de ces créances ainsi que les mesures prises pour les résoudre au cours de l'année 2024	31 mai 2025	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite et fin)

Repère structurel	Calendrier	État
Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP afin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles relatives aux conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome sur le plan opérationnel avec pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 décembre 2023	Non Atteint, la mise en place a complété en mai 2024 et des mesures sont prises pour qu'elle soit pleinement opérationnelle
Publier le rapport d'audit complet sur les dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 juin 2023	Atteint
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021	En continu, à partir du 1er mai 2024	Atteint
Promulgation par le Président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément aux préconisations des services du FMI	30 avril 2025	Atteint

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Moroni, Union des Comores, le 10 Juin, 2025

Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs quantitatifs mentionnés dans le tableau 1 du Mémorandum sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).

A. Définitions et Méthodes de Calcul

1. Aux fins du présent PAT, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et **le taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2023 (à la fin Avril 2023), soit 462,8 KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 617,32 KMF par DTS et 612,44 KMF par unité de comptabilité de la BAD.

2. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.

3. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire. Les recettes sont évaluées sur la base de caisse. Elles comprennent les recettes fiscales retenues à la source par le Trésor (telles que sur les salaires des fonctionnaires civils) mais ne comprennent pas les recettes retenues par les entreprises publiques en compensation pour des services fournis au gouvernement ou la dette due par le gouvernement. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouvrés mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions, des prêts et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes domestiques. À partir de 2025, les recettes non fiscales n'incluront plus la CCIA perçue par la Direction Générale des Douanes.

4. **Les dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris celles financées par des dons ou des prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et les prêts contractés pour les dépenses liées à la construction de l'hôpital El Maarouf, mais excluent les dépenses financées par d'autres dons externes ou prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels que l'assistance technique, l'entretien de projet, les vaccins, le financement de la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection sociale, le financement externe lié à la présidence de l'Union Africaine, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la BPC/SNPSF, sont aussi exclus des dépenses ; les coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisitions d'actifs sous « financement » (c'est-à-dire, "en dessous de la ligne"). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées. À partir de 2025, les dépenses financées sur le plan intérieur

incluront également les dépenses liées à la Redevance Administrative Unique (RAU) perçue par la Direction Générale des Douanes et qui n'étaient pas précédemment incluses dans les dépenses budgétaires ou les processus de régularisation budgétaire.¹

5. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur le plan intérieur, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

6. Les **réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme à l'échéance résiduelle et tous les encours de crédits du FMI. Les actifs étrangers sont définis comme des avoirs extérieurs disponibles et contrôlés par la BCC et excluent des actifs extérieurs gagés ou autrement grecés, les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Lors du calcul des RIN, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change du marché à cours moyen en vigueur à la date du test.

7. La **dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration (28 octobre 2020) : "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

8. Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

9. Les **arriérés de paiement intérieurs (extérieurs)** du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été validé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, **toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment** stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce, le cas échéant ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la

¹ Cette définition a un impact sur l'objectif indicatif de fin mars 2025 et sur le critère de réalisation quantitatif de fin juin 2025 concernant le solde budgétaire primaire intérieur ainsi que pour le reste du programme.

date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui demeurent impayés au 30e jour inclus du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette **auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.**

10. Les **transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement. **Les transferts liés à l'argent contre travail, aux subventions de subsistance et à la formation technique** désignent des transferts en espèces qui soutiennent les ménages vulnérables dans leurs moyens de subsistance et leurs activités génératrices de revenus, soutenus par le projet de filet de sécurité sociale résilient et résistant aux chocs (PFSS-RRC) de la Banque mondiale aux Comores.

B. Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs

11. **Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs (MPEF Tableau 1) seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.**

12. **Le plancher des recettes fiscales est la partie fiscale des recettes intérieures décrite au paragraphe 3.** Ainsi, l'augmentation recherchée des recettes des impôts spécifié dans le tableau 1 du MPEF devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes intérieures en numéraire.

13. **Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur (tel que défini au paragraphe 5) sera ajusté comme suit :**

- Le plancher de fin 2025 du solde budgétaire primaire intérieur sera entièrement révisé à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination contre la COVID-19 qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale.
- Le plancher trimestriel du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures (fiscales et non fiscales) dépassent les attentes. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes intérieures. Pour référence, les recettes intérieures à fin-mars, fin-juin, fin-septembre et fin-décembre 2025 sont estimées à 14 524,8 millions KMF, 32 680,9 millions KMF, 57 260,9 millions KMF et 76 232,4 millions KMF, respectivement. Pour 2026, les recettes intérieures devraient atteindre 18 536,5 millions KMF et 39 689,1 millions KMF à fin-mars et fin-juin, respectivement.
- Compte tenu de la définition des recettes intérieures (paragraphe 3), le plancher du solde budgétaire primaire intérieur ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations inattendues des dons et prêts budgétaires. Cela implique que tout appui budgétaire supplémentaire supérieur aux attentes doit être épargné ou utilisé pour réduire la dette, tandis que tout déficit d'appui budgétaire ne nécessiterait pas d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses

pour compenser la baisse de l'appui budgétaire. Il convient de noter que le point précédent continue de s'appliquer même si l'aide budgétaire est inférieure aux prévisions.

14. Le plancher des réserves internationales nettes de la BCC ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. La raison en est que le niveau actuel des réserves est adéquat, donc une accumulation supplémentaire significative n'est pas nécessaire, mais leur niveau ne devrait pas tomber en dessous du plancher de 6,8 mois d'importations, évalué comme adéquat pour un pays comme les Comores.

15. Le plafond des arriérés intérieurs s'applique à l'accumulation nette des arriérés intérieurs depuis le début de l'année civile. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus durant l'année en cours ou antérieurement) de l'accumulation brute de nouveaux arriérés durant l'année en cours. Le **plafond des arriérés extérieurs** s'applique de manière continue à l'accumulation brute de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début de l'année civile (c'est-à-dire, aucun nouvel arriéré extérieur ne devrait s'accumuler à aucun moment). À partir du 1er janvier 2024, la définition du programme des nouveaux arriérés extérieurs exclut la dette envers la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour laquelle un créancier alternatif est recherché, et la dette envers Exim Bank India, qui concerne un projet de centrale électrique en différend et pour lequel les autorités comoriennes recherchent des solutions avec le gouvernement indien. Ces exclusions sont temporaires et concernent les prêts spécifiques qui font l'objet d'une discussion ou d'un litige. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout non-respect sera signalé au FMI sans délai. À titre de référence, l'accumulation nette des arriérés intérieurs jusqu'à fin 2024 est estimée à - 4 494 millions KMF (c'est-à-dire un décumul net).

16. Les planchers des transferts sociaux et les transferts liés à l'argent contre travail, aux aides aux moyens de subsistance et à la formation technique (tel que défini au paragraphe 10) seront ajustés à la baisse pour tenir compte des déficits de décaissement des subventions de la Banque Mondiale pour ces projets. De même, ils seront ajustés à la hausse pour les décaissements supérieurs aux montants prévus. À titre de référence :

- Le montant cumulé attendu pour les transferts sociaux en espèces à fin décembre 2025 est de 2 087 726 dollars américains (ou 966,2 millions KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1).
- Les montants cumulés attendus pour les transferts liés au travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique sont les suivants :

Tableau de Texte 1. L'Union des Comores : Décaissements de la Banque Mondiale pour les transferts du PFSS-RRC liés à l'argent contre travail, aux aides aux moyens de subsistance et à la formation technique
 (Cumulé depuis le début de l'année)

	Dollars américains	Millions de KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1
Fin Mars 2025	506 698	234,5
Fin Juin 2025	1 265 341	585,6
Fin Septembre 2025	1 735 739	803,3
Fin Décembre 2025	2 087 727	966,2
Fin Mars 2026	762 965	353,1
Fin Juin 2026	1 265 341	585,6

17. Le plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme pour les importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont exclus, car il s'agit d'opérations d'autoliquidation, les ventes d'importations servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

18. Les critères standards de réalisation continu comprennent : l'interdiction (1) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (2) d'introduire ou de modifier des pratiques de monnaies multiples ; (3) de conclure des accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et (4) d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

C. Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires

19. Les autorités communiqueront au personnel du FMI les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous. Les autorités transmettront sans délai au personnel du FMI toute révision des données et s'engagent à consulter le personnel du FMI au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent PAT mais qui est nécessaire au suivi du programme.

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit

Secteur Réel			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
SONOLEC	État financier	Annuelle	3 mois
SCH	État financier	Annuelle	3 mois
ONICOR	État financier	Annuelle	3 mois
Secteur Monétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
Secteur Budgétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Comité du TOFE	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	3 mois

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite)

Administration/S ervice	Données	Fréquence	Délai
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)	Réalisations du plan du trésorerie	Mensuelle	2 semaines
Direction de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) dû aux créanciers extérieurs et aux institutions financières domestiques	Trimestrielle	1 mois
Direction de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Dès sa survenance	Dès sa survenance
Direction de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Direction de la dette	Bulletin sur la situation de la dette	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Douanes	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Douanes	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite et fin)

Secteur Extérieur			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
Secteur Financier			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire/Direction de la Résolution	Rapports de suivi de SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois

Déclaration du représentant des services du FMI sur l'Union des Comores
Réunion du Conseil d'administration
24 juin 2025

Les informations suivantes sont devenues disponibles après la publication du rapport des services. Ces mises à jour ne modifient pas les conclusions de l'évaluation des services.

- 1. Les autorités ont complété les deux actions préalables prévues dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** L'arrêté ministériel limitant l'application de la procédure d'enlèvement immédiat (IM9) à la Direction générale des douanes (DGD) aux médicaments, aux marchandises périssables ou dangereuses (non prohibées), ainsi que l'arrêté ministériel conférant à la DGD le pouvoir de recouvrer les arriérés de taxes et droits de douane dans l'Union des Comores ont tous deux été signés par le ministre des Finances et visés par le secrétaire général du gouvernement le 11 juin 2025.

Déclaration de M. Adriano Ubisse et de M. Mohamed Cheik (bureau de l'administrateur pour l'Afrique australe) concernant la réunion du conseil d'administration consacrée à l'Union des Comores
24 juin 2025

Les autorités comoriennes, que nous représentons, remercient sincèrement M^{me} Tambunlertchai et son équipe pour leur collaboration constructive lors de la mission de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles saluent la précieuse assistance technique apportée par l'ensemble des départements du FMI et souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation des services. Elles réaffirment leur ferme volonté de faire avancer les réformes dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et se félicitent de la prise en compte des progrès accomplis. En dépit des difficultés d'ordre social et climatique auxquelles les Comores font face, les autorités restent déterminées à stabiliser et réformer le pays à long terme. Elles apprécient le dialogue franc et productif avec les services du FMI, et se réjouissent à la perspective de poursuivre ces échanges en vue de renforcer la résilience de leur économie.

L'Union des Comores reste aux prises avec des difficultés structurelles profondément ancrées et une vulnérabilité accrue aux chocs climatiques. Après un ralentissement en 2024, caractérisé par des pressions inflationnistes modérées, la fin de l'année 2024 a vu apparaître de premiers signes de reprise économique, qui se sont confirmés en 2025. Cependant, les efforts de développement ont été fortement perturbés par la récurrence de chocs liés au changement climatique, notamment des cyclones, l'élévation du niveau de la mer et des inondations. La tempête tropicale Hidaya et le cyclone Chido ont été à l'origine de dégâts généralisés sur les infrastructures, les cultures et les moyens de subsistance. Malgré ces problèmes, les autorités comoriennes restent fermement déterminées à mener leur programme de réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC. En tirant parti des partenariats stratégiques avec le FMI et d'autres partenaires pour le développement, elles entendent renforcer la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance inclusive et améliorer le niveau de vie de tous les Comoriens.

Résultats obtenus dans le cadre du programme

1. La longue transition postélectorale a engendré des retards de mise en œuvre, mais les autorités comoriennes ont accompli des progrès notables dans le cadre du programme appuyé par la FEC depuis la dernière revue. Au cours de la période couverte par la quatrième revue, elles ont atteint huit des onze repères structurels (RS), dont trois plus tôt que prévu. Par ailleurs, deux des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ), ceux liés à la dette extérieure non concessionnelle et aux réserves internationales nettes, ont été respectés. Pour satisfaire aux CRQ non remplis, les autorités ont rapidement pris des mesures correctives et elles ont la ferme intention d'avancer dans la réalisation des RS restant à atteindre. S'agissant des CRQ non atteints dans le domaine budgétaire, elles se sont engagées à adopter des actions correctives d'ici à la fin de l'année 2025 afin d'accroître la mobilisation des recettes

intérieures. Dans le cadre de mesures préalables, elles ont publié deux arrêtés ministériels : l'un limitant les produits admissibles à la procédure d'enlèvement immédiat, afin de réduire les abus ayant contribué à des dérapages dans le recouvrement des droits de douane ; l'autre autorisant la Direction générale des douanes à recouvrer des arriérés de taxes et droits de douane. Par ailleurs, tous les arriérés au titre du service de la dette extérieure qui s'étaient accumulés depuis le début de l'année ont désormais été apurés.

2. Les autorités enregistrent également des avancées sur plusieurs repères structurels proposés, notamment :

i) la publication d'une circulaire définissant les méthodes de calcul de plusieurs taxes et droits d'importation (prévue pour fin juin) ; ii) la configuration du logiciel SYDONIA pour garantir un calcul précis de la taxe à la consommation et des droits d'accise ad valorem (prévue pour fin septembre) et iii) le recouvrement d'au moins 1 milliard de francs comoriens d'arriérés d'impôts auprès de la Société comorienne des Hydrocarbures (SCH), d'ici à fin septembre. Parallèlement, elles déploient des efforts sur les trois RS restant à atteindre : i) annexer à la loi de finances 2025 un plan de trésorerie répertoriant les dépenses obligatoires et les principales échéances fiscales ; ii) veiller à ce que la Direction générale des douanes recouvre au moins 50 % des droits de douane non perçus au titre des régimes suspensifs ayant expiré au 30 juin 2024 ; et iii) garantir l'approbation par la BCC de plans de recapitalisation à échéance officiels pour les banques sous-capitalisées. Les autorités demandent une reprogrammation de ces RS pour qu'ils puissent être mis en œuvre efficacement. **Compte tenu des progrès accomplis, elles sollicitent l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, l'approbation des modifications des CRQ de fin décembre 2025 relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur, ainsi que les dérogations pour non-respect des CRQ de fin décembre 2024 relatifs aux recettes fiscales et au solde primaire intérieur, et du CRQ continu portant sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs.**

Évolution économique récente et perspectives

3. La croissance du PIB est passée de 3 % en 2023 à 3,3 % en 2024, et elle devrait accélérer à 3,8 % en 2025. L'inflation annuelle moyenne a diminué de 8,5 % en 2023 à 5 % en 2024, mais elle reste élevée par rapport à ses niveaux d'avant la pandémie de COVID-19. En mars 2025, l'inflation s'est envolée à 7,3 % en glissement annuel en raison d'effets de base, de chocs sur l'offre provoqués par le cyclone Chido et de la forte demande liée au ramadan, qui a contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance du crédit intérieur s'est accélérée pour atteindre 9,6 %, sous l'effet de l'augmentation du crédit à l'État et d'un rebond du crédit au secteur privé. Pour gérer l'excès de liquidité, la BCC a maintenu le ratio de réserves obligatoires à 12,5 % et le taux minimum de soumission pour les enchères inversées à 3 %, tout en relevant le plafond d'absorption de liquidité à 15 milliards de francs comoriens en octobre 2024. Ces mesures ont contribué à contenir l'inflation et à ajuster le

niveau de liquidité du système bancaire. Consciente que les tensions inflationnistes persistent, la BCC reste vigilante et se tient prête à durcir sa politique si le besoin s'en fait sentir.

4. Le solde des transactions courantes s'est considérablement dégradé, le déficit étant passé de 1,5 % du PIB en 2023 à 2,2 % en 2024. Cette tendance tient principalement à la hausse de la demande d'importations de produits alimentaires essentiels (riz, farine et produits dérivés de volailles) ainsi que de pétrole, en particulier au deuxième semestre de l'année. Malgré le creusement du déficit commercial, la vigueur des envois de fonds continue de jouer un rôle primordial dans l'atténuation du déséquilibre du compte courant. Par conséquent, les réserves internationales brutes ont augmenté, ce qui garantit une couverture de 7,5 mois d'importations et contribue à la stabilité financière dans un contexte marqué par des difficultés extérieures.
5. Les perspectives demeurent globalement stables et il est attendu que l'ensemble des secteurs s'inscrivent en croissance, grâce à des conditions météorologiques favorables et aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour stabiliser l'inflation. L'économie devrait enregistrer une croissance de 3,8 % en 2025, portée par le redressement du crédit, des échanges commerciaux et de l'investissement public. L'inflation devrait s'établir à 3,8 % en moyenne, tandis que le déficit des transactions courantes pourrait se creuser légèrement en raison des importations d'énergie, avant de se stabiliser autour de 3 %. Les réserves demeurent solides. Toutefois, les autorités sont conscientes que les incertitudes géopolitiques, les contraintes financières et les difficultés structurelles telles que la diversification économique limitée et les vulnérabilités liées au changement climatique sont à l'origine de risques considérables pour les perspectives économiques à moyen terme. Les risques proviennent également d'une persistance de l'inflation, de lacunes au niveau des infrastructures et d'une possible diminution de l'aide extérieure. À l'inverse, l'adhésion à l'OMC et le renforcement des investissements pourraient faire accélérer la croissance.

Politique budgétaire et gestion de la dette

6. Restant fermement déterminées à maintenir une discipline budgétaire, les autorités comoriennes s'attacheront à accroître les recettes et à mener des politiques budgétaires prudentes, malgré les chocs récents. Cela étant, les recettes fiscales ont été inférieures aux attentes à la fin de l'année 2024, principalement en raison du faible niveau des échanges commerciaux et des recettes fiscales intérieures, ce qui s'est traduit par un solde primaire intérieur plus faible que prévu de -1,7 % du PIB. L'accroissement des recettes non fiscales et des dons-projets n'a que partiellement compensé ces mauvais résultats. Dans le même temps, les dépenses récurrentes ont dépassé les projections et le déficit de financement a été comblé par une augmentation des emprunts intérieurs. Le solde budgétaire global a bénéficié du recul des investissements financés sur ressources extérieures et les autorités ont progressé dans

l’apurement des arriérés intérieurs. La dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) ne laisse apparaître aucun changement par rapport à la revue précédente, la dette des Comores étant jugée viable mais le pays présentant un risque élevé de surendettement. Les autorités sont conscientes des facteurs vulnérabilité, notamment ceux qui découlent de la faiblesse des recettes et de la récurrence des arriérés. Elles considèrent que des envois de fonds vigoureux sont indispensables à la viabilité de la dette et estiment qu’ils représentent une source de financement stable qu’elles entendent aiguiller vers des investissements productifs.

7. Pour améliorer la viabilité budgétaire, la gouvernance et la résilience de l’économie, les autorités poursuivent des réformes fiscales de grande ampleur, modernisent les opérations douanières et renforcent les systèmes de gestion des finances publiques. Leur stratégie vise à améliorer le recouvrement des recettes par un meilleur civisme fiscal, un élargissement de l’assiette de l’impôt, la dématérialisation des procédures et le renforcement des mécanismes d’application. Avec l’aide du FMI et des partenaires pour le développement, elles mettent en œuvre des mesures à court et moyen terme visant à accroître les recettes. L’unité de politique fiscale, qui vient d’être mise en service, jouera un rôle central dans l’élaboration de la politique fiscale à l’avenir. Conformément à la stratégie post-adhésion à l’OMC des Comores, les autorités s’emploient également à rationaliser les exonérations fiscales, à améliorer les pratiques d’évaluation en douane et à mettre en œuvre des réformes destinées à faciliter les échanges, afin de soutenir la stabilité budgétaire à long terme.
8. Les autorités réaffirment leur engagement fort à rééquilibrer les finances publiques et à gérer la dette de façon prudente afin de garantir la viabilité à long terme et de réduire les vulnérabilités liées aux financements. Inscrite dans la loi de finances 2025, leur stratégie est axée sur une réforme fiscale de grande ampleur, des investissements publics réalisés de manière disciplinée et une meilleure gestion des finances publiques (GFP), parallèlement à l’obtention de financements concessionnels et à la négociation de la restructuration des arriérés hérités de gouvernements précédents. Les réformes suivent leurs cours dans le cadre de la stratégie de gestion des finances publiques 2024–2033, jalonnée d’étapes importantes telles que la publication du budget 2025, la création d’un Comité de trésorerie et les premières démarches en vue de la création d’un compte unique du Trésor. La transparence en matière de dette est également renforcée par l’utilisation du système CSDRMS, dont le remplacement par Meridian est prévu d’ici au milieu de l’année 2026. Les autorités améliorent la gouvernance et la surveillance des entreprises publiques au moyen d’audits réguliers, d’un suivi des résultats et de mesures de restructuration, à l’image de la récente création de la Direction de la gestion des participations de l’État et du suivi des performances financières des établissements et entreprises publics.

Politiques et réformes au sein des secteurs monétaire et financier

9. Les autorités sont déterminées à protéger la stabilité monétaire et extérieure, en maintenant

des mesures essentielles pour préserver la parité et la liquidité, tout en renforçant la résilience financière. La Banque centrale des Comores (BCC) continue d'appliquer des mesures monétaires qui favorisent la stabilité des prix et un ancrage fort à l'euro, couplées à des améliorations continues en matière de gestion des liquidités et de transparence du marché. De plus, le gouvernement s'attache à préserver la stabilité extérieure grâce à un niveau confortable de réserves internationales, soutenu par les envois de fonds.

10. Dans le cadre des efforts constants qu'elles déploient pour améliorer la stabilité, l'accessibilité et la gouvernance du secteur financier, les autorités ont engagé plusieurs grandes réformes et mesures institutionnelles. Elles ont créé la Société de Garantie des Comores (SOGAK) et mis en place, avec l'aide de l'AFD, un mécanisme de taux d'usure et de TEG dans le but d'améliorer l'allocation des crédits, de réduire les prêts improductifs, dont le ratio est resté stable autour de 14 %, et de diminuer les taux d'intérêt excessifs. Parallèlement, une modernisation plus globale du secteur financier est en cours. Elle se traduit notamment par des réformes visant à stimuler le recouvrement des prêts, à parachever le dispositif de fourniture de liquidité d'urgence et à établir un marché interbancaire structuré. La loi de 2023 sur la gestion de la dette publique a permis d'améliorer les outils de refinancement et la gestion de la liquidité. Les autorités avancent également dans la restructuration de la SNPSF, avec notamment l'approbation de l'agrément bancaire de la BPC et des mesures visant à améliorer la gouvernance, la gestion des risques et l'inclusion. La création de « SNPSF–Liquidation » permet le recouvrement des créances improductives et le nouveau système informatique de la BPC étoffe la supervision financière. Les prochaines étapes portent sur le déploiement complet des services bancaires, la levée des restrictions pesant sur le crédit et l'achèvement des procédures de liquidation.

Réformes structurelles et de gouvernance

11. Les autorités sont déterminées à renforcer la gouvernance, à accroître la transparence et à lutter contre la corruption en réformant les institutions et en améliorant la surveillance financière. Leur action porte sur la consolidation du système juridique dans le but de protéger les droits de propriété et les contrats, l'amélioration de la transparence budgétaire grâce à la publication régulière de rapports financiers et des contrats de marchés publics, et la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption, telles que la création de la Chambre anti-corruption. En outre, les réformes des administrations publiques visent à gagner en efficacité en s'attaquant à l'absentéisme, en améliorant les procédures de recrutement et en modernisant les systèmes de gestion du personnel. Le gouvernement s'emploie également à renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Pour cela, il met à jour la législation correspondante et applique une surveillance fondée sur les risques, conformément aux normes internationales. Parmi les autres engagements figurent le renforcement de l'autonomie de la Banque centrale des Comores (BCC), conformément aux recommandations formulées par le FMI dans son

évaluation des sauvegardes, et l'amélioration du recueil des données économiques venant étayer la formulation des politiques publiques.

12. Les autorités mesurent pleinement le risque considérable que le changement climatique fait peser sur les Comores à moyen terme. Celui-ci pourrait se matérialiser par de graves conséquences socioéconomiques, notamment des pertes en vies humaines, des dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire ainsi que des perturbations de la croissance et de la stabilité financière. Elles sont donc déterminées à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, notamment en investissant dans des infrastructures résilientes avec le soutien de partenaires internationaux. Elles ont également conscience du rôle capital de la fiabilité des données économiques pour une formulation efficace de la politique économique et ont donc réaffirmé leur volonté de renforcer les capacités statistiques en collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres partenaires.

Conclusion

13. Les autorités comoriennes, que nous représentons, réaffirment leur engagement fort en faveur du développement durable, de la stabilité budgétaire et de la résilience financière, reconnaissant le rôle essentiel du FMI et des autres partenaires pour le développement dans l'accompagnement de leur programme de réformes. Elles attachent une grande importance à la participation du FMI à la surveillance des secteurs économique et financier, et examineront attentivement ses recommandations pour améliorer encore la gouvernance et la transparence. À l'avenir, elles restent déterminées à mettre en œuvre les réformes dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, à renforcer les institutions et à promouvoir une croissance inclusive.